Canadian
Pamphlets

03437

L'oeil ouvert! Bourassa et L'anti-Laurierisme. [n.p., 1911?]

Not for general circulation

Pamph HC O

L'oeil ouvert! Bourassa et Parti-Libéralisme.

225358
19-9-28

ST/STAT/SER.D/1
1 January 1950

L'ŒIL OUVERT!

BOURASSA

ET

L'Anti-Laurierisme.

Prétention—Haine

et

Impuissance

22535-8
19.9.28

LACHETE ET INGRATITUDE.

$$\frac{4782}{3} = 31.38$$

$$\frac{159.42}{3}$$

$$\frac{31.82}{131.70}$$

LA CONFERENCE DE LONDRES

"Ayons L'OEIL OUVERT sur l'attitude de Laurier à Londres)] (M. Henri Bourassa. — "Le Devoir".)

LE DISCIPLE. — Faut-il parler à cette foule ?
BOURASSA. — Non pas. Crier; Ayons l'œil ouvert, mais la bouche fermée.

La Raison de ce Livre.

M. Bourassa prend dans la présente campagne électorale une position nette.

Il se pose en face de Sir Wilfrid Laurier et déclare, de sa propre autorité que le partage des choses est mal fait.

M. Bourassa affirme que celui qui devrait être premier ministre, C'EST LUI-MEME.

Personne ne l'y a convié.

Mais il est convaincu que les choses n'iront pas bien tant qu'il ne les menera pas à sa guise.

Comme il y a quelques jeunes turbulents qui entonnent derrière lui la même chanson, convaincus qu'un bouleversement du pays peut seul les mettre en vedette, nous croyons devoir faire connaître sur M. Bourassa l'opinion de personnes qui le connaissent bien.

Nous avons réuni ci-après sur le compte de ce monsieur quelques documents authentiques dont nous recommandons la lecture à ceux qui seraient enclins à se laisser prendre aux tapageuses déclamations de M. Bourassa et de ses comparses, MM. Omer Héroux, Jean Dumont et Tancrède Marcil.

Nous ne comptons pas dans le nombre M. Monk dont on se sert pour donner au parti nationaliste un cachet de respectabilité qui manque aux arrivistes et écervelés nationalistes.

L'ŒIL OUVERT.

"Ayons l'OEIL OUVERT sur l'attitude de Laurier à la conférence de Londres".

(M. Bourassa—"Le Devoir".)

Or, le Maître avait dit à la foule: "Laurier, cet infidèle et ce traître, est parti pour assister au grand Conseil des nations. Du haut de cette montagne, je verrai l'assemblée immense où paraîtra cet ennemi de la race : et cependant que vous resterez dans la plaine, j'aurai l'OEIL OUVERT et je veillerai pour vous".

Il monta, lentement, avec effort, la pente abrupte et désolée du mont chauve, où le soleil cuisait les pierres et desséchait les buissons ; et là-haut, plongé dans une indicible extase, ses deux bras dessinant sur le ciel le geste suprême de l'attente, il regardait, l'œil grand ouvert. Son fidèle disciple prosterné à ses pieds attendait qu'il parlât, dans une attitude de recueillement profond.

Soudain le Maître tressaillit. Là-bas, au pied du mont, de l'autre côté de l'horizon, les grands de la nation s'assemblaient : et il vit soudain Laurier paraître au milieu d'eux, recevoir leurs ovations et prendre place à l'un des premiers rangs.

—Faut-il en avertir la foule ? demanda le disciple.

—Paix, Omer ! reprit le Maître : ne t'inquiète de rien. Je te dirai quand il sera temps de parler à cette vile plèbe.

Et son œil restait toujours grand ouvert à la cime de la montagne, dans la lumière.

Puis il vit Laurier se lever : et par un miracle d'affinité et d'intuition, il entendait tout ce qui se disait en l'auguste assemblée. Laurier s'objectait à ce qu'on établît une fédération des peuples de l'Empire : il voulait que chacun d'eux restât libre, pour la grandeur de tous.

Faut-il répéter cela à la foule ? demanda Omer.

—Pas encore, reprit le Maître.

L'œil regardait toujours.

Cette fois, Laurier parlait d'autonomie : et le bruit de sa voix montait sur les ailes du vent. Il voulait son pays plus libre encore dans l'exercice de ses traités. Le Maître, que cette voix venait baigner de ses effluves, était pâle et chancelant. Et son disciple lui ayant renouvelé sa question, il lui dit :

—N'apprends rien à cette foule stupide. Mais gardons encore l'œil ouvert, jusqu'à la fin.

Laurier continuait de parler. Il demandait maintenant qu'on crée autour de son pays une zone maritime libre.

—Cette fois, faut-il le dire ? demanda Omer.

—Non, non ! reprit le Maître, d'une voix si terrible que le tonnerre ébranla le faîte de la montagne.

. . . . . .

Cependant, dans la plaine nue, la foule attendait, attendait.

Aucun message ne venait vers elle, aucun signe du grand Voyant monté là-haut pour regarder.

Un sceptique, qui passait dans les rangs pressés des fidèles, et décourageait leur es-

pois, remarqua : "Il a l'œil ouvert, mais il ne voit rien !"

GRAINDORGE.

Depuis ce temps-là M. Bourassa s'est rattrapé.

Il a écrit quinze articles sur la Conférence.

IL N'A RIEN VU, MAIS IL PARLE TOUT DE MEME.

Sir Wilfrid Laurier.

REPONSE A UN ARTICLE INFAME DE M. BOURASSA.

M. Bourassa, qui au début de son insurrection avait fait mine de se prendre au sérieux, s'est vite démasqué, dans un article intitulé: "M. Laurier double martyr" ; il a laissé percer toute sa haine pour le premier ministre, il a fait couler sous sa plume, le flot de bile qui empoisonne son cœur et donné libre cours à la jalousie que lui inspire l'homme qui a su se gagner le respect de tout le pays, sans insulter ses adversaires.

M. Bourassa nous a accoutumés à sa manie de sarcasme. Il maniait autrefois cette arme tout en conservant les allures d'un gentilhomme. Mais depuis qu'il ne peut plus ouvrir la bouche dans une assemblée publique sans qu'une bave quasi épileptique lui monte aux lèvres, il se complaît à écrire comme il parle.

Il s'évertue à résumer le raisonnement de ceux qui partagent les opinions du premier ministre, dans cette formule simpliste dont il est l'auteur : "Sir Wilfrid Laurier " est attaqué par les conservateurs et " les nationalistes de Québec, comme " TRAITRE A SA RACE ET A SA RELI- " GION, par les tories d'Ontario comme " TRAITRE A L'ANGLETERRE ET AU " PROTESTANTISME ; donc il a raison".

Le grand prêtre du nationalisme étroit que représente la petite clique de Montréal, se trompe du tout au tout. Nous croyons que Sir Wilfrid Laurier a raison, parce que ses actes sont inspirées par un patriotisme éclairé, par le désir — qu'il sait mettre en action — de faire le Canada aussi grand que possible. Que cette ligne de conduite lui vaille les attaques des nationalistes, cela ne doit pas nous surprendre. Les quêteurs de places éconduits ne pardonnent jamais à ceux qui ont refusé de satisfaire leurs appétits. Nous n'espérons pas pouvoir jamais ouvrir les yeux à M. Bourassa et à ses partisans, mais on se console facilement de l'hostilité de ces prétendus frondeurs qui ne sont, après tout, que des batteurs d'estrade, des saltimbanques politiques.

D'après M. Bourassa, Sir Wilfrid Laurier ne serait qu'un vulgaire adorateur de tient lieu de tout sentiment d'honneur et de tous les dieux de l'Olympe politique. Il "a brûlé et adoré tour à tour toutes les idoles de la théogonie politique.... Il a élevé, renversé, reconstruit tous les autels. Il a fait mieux encore : il a trouvé le moyen de sacrifier, au même moment, à Jéhovah et à Baal".

Les forcenés du Nationalisme — ces gens qui mettent cependant une vigueur peu commune à insulter ceux qui n'ont pas le don de leur plaire, quitte à invoquer ensuite l'état délabré de leur précieuse santé dès que la justice leur met la main au collet — ces gens-là n'ont jamais trouvé mieux. Ils ménageaient évidemment leurs forces afin de laisser le champ libre à leur chef. Il suffit de reproduire une phrase comme celle citée ci-dessus pour en faire voir toute l'inanité. On ne répond pas à de pareilles choses, même si elles tombent de la plume de celui qui fait annoncer dans son journal ses articles du lendemain, comme on proclame à la porte d'une baraque de foire les exploits de l'hercule, ou l'adresse de l'enfant qui marche sur des œufs..... sans les casser.

Mais voilà qui est mieux. Poursuivant son persifflage, M. Bourassa se demande si Sir Wilfrid Laurier a "souffert des manifestations successives ou simultanées de sa foi à des dieux si variés", et ajoute : "Mais ce que je constate, c'est qu'à s'infliger ces tourments, il a gagné quelques avantages extérieurs : LA LONGUE JOUISSANCE DU POUVOIR, DES EMOLUMENTS CONVENABLES, UNE MAISON SPACIEUSE ET BIEN MEUBLEE, UNE AUTOMOBILE DE CHOIX, UNE RENTE VIAGERE CONTRE LES INTEMPERIES DE LA DEFAITE TOUJOURS POSSIBLE."

Et l'article finit, après nombre d'autres phrases aussi malveillantes que fausses, par cette perle : "Les adeptes sincères de tous " les systèmes politiques, de toutes les aspi- " rations nationales ont tour à tour cru en " lui ; mais ouvrant enfin les yeux sur sa du- " plicité, ils commencent à s'apercevoir que " cet homme éminent que la Providence a si " bien doué, que les circonstances ont si bien " servi, n'a eu, au fond et toute sa vie, " qu'un principe : SE LAISSER VIVRE ; " qu'un culte : SA GLOIRE ET SON " AVANTAGE".

Les majuscules sont de M. Bourassa lui-même, qui prend plaisir à souligner ces mots afin que personne ne puisse manquer de saisir toute la saveur de son infamie.

Aussi, d'après le chef nationaliste, Sir Wilfrid Laurier ne songe qu'à lui-même ; il cultive sa gloire et son avantage personnel, il n'est, enfin qu'un JOUISSEUR livré tout entier à l'argent et aux plaisirs qu'il procu-

L'ACCORD IMPOSSIB

BOURASSA :— Quelle adorable musique ! L'auteur, s'il vous plaît, mademoiselle !
Mlle CANADA :— Sir Wilfr id Laurier.
BOURASSA :— Monsieur Laurier !..... Oh ! alors, je retire ce que j'ai dit.

re. Un homme ordinaire, tant soit peu au courant de ce qui se passe, n'aurait jamais osé écrire de pareilles choses ; mais quand on est le Nabuchodonosor de la tribu nationaliste, one ne se gêne pas pour si peu. Dans ce cafard, il y a un petit Voltaire qui croit bien qu'il trouvera toujours quelqu'un pour ajouter foi à ses mensonges éhontés.

La vérité est que Sir Wilfrid Laurier mène l'existence la plus simple possible compatible avec la haute position qu'il occupe. Sa maison, où il n'affiche pas un luxe insolent (quoi qu'en puisse dire le directeur du "Devoir") est ouverte à tout le monde ; si l'hospitalité qu'y offrent Sir Wilfrid et Lady Laurier est large, elle est surtout cordiale. Le premier ministre a des émoluments respectables, en rapport avec sa situation : c'est le pays qui les lui a votés. Il en consacre une part notable à faire instruire de jeunes Canadiens et Canadiennes de talent — ce qui est aussi noble et généreux que de gaspiller en folles spéculations une fortune qui appartient à d'autres. Et quelques intimes seulement savent combien de souffrances lui et sa digne compagne ont soulagées et soulagent encore tous les jours, combien d'orphelins ils ont tiré de la misère, arrachés à la rue, pour en faire de bons citoyens.

Voilà l'homme en qui M. Bourassa veut nous montrer un jouisseur, un homme attaché uniquement à "sa gloire" et à "son avantage". Et c'est de sang-froid, avec la pleine conscience de leur odieuse fausseté, que M. Bourassa écrit de pareilles abominations. On pourrait les pardonner à un écrivailleur quelconque chargé d'une besogne quelconque dans un journal comme l'"Eye Opener", vcire même du "Devoir" ; mais venant d'un chef de parti, d'un homme qui pose en sauveur de sa race et se prétend gentilhomme, elles étonnent.

Nous ne songeons pas à plaindre Sil Wilfrid, pas plus qu'il ne songe à s'en plaindre lui-même, des attaques dirigées contre lui. Le premier ministre est assez grand pour que de pareilles infamies ne puissent l'atteindre.

Nous pouvons cependant dire ceci à M. Bourassa et à ses seïdes : Le nom de Sir Wilfrid Laurier passera dans l'histoire comme celui d'un citoyen intègre, d'un patriote éclairé, d'un homme d'Etat éminent. Son souvenir vivra parmi ses compatriotes, Canadiens-anglais comme Canadiens-français, et sa mémoire, dans un demi-siècle et plus, sera respectée comme son nom est respecté aujourd'hui par tous ceux que n'aveuglent pas un esprit de parti intransigeant et une basse jalousie.

On n'en saurait dire autant de M. Bourassa.

SAINT-DENIS.

L'ATAVISME DE M. BOURASSA.

Les fervents du nationalisme grimacier dont M. Bourassa est le prophète ne manquent jamais de hisser le petit-fils sur le socle de l'aieul. Ils nous forcent, par ce procédé, à établir quelques comparaisons, à faire certaines constatation.

Le Papineau d'avant 1837, symbolise toutes les aspirations, toutes les énergies nationales. L'âme canadienne vibre aux échos de sa puissante parole. Il est le grand justicier de ces fils de paysans, de coureurs de bois, qui au lendemain de la Cession, voulant conserver leur langue, leur foi, leurs coutumes, résistent bravement au vainqueur qui tente de leur ravir ce patrimoine sacré.

Comme O'Connell et Kossuth, Papineau, à ce moment suprême, est le chef incontesté de sa race, de sa race décidée à vaincre et à vivre. Quiconque a vu le tableau d'Alexander, "L'ASSEMBLEE DES SIX COMTES" d'où se détache, rayonnante et belle, au milieu des patriotes, la figure inspirée de Papineau, ne peut s'empêcher de dire : "Cet homme incarne la nation. Cette voix prie, pleure et chante pour la patrie !"

Combien différent est le Papineau d'après 1837 !

Et d'abord, à St-Denis, que ne s'obstinait-il à faire face aux balles anglaises ? C'était, disons-le en toute justice, sa volonté, sa détermination plusieurs fois exprimée. Wolfred Nelson commandait ce jour-là, (23 novembre 1837), les PATRIOTES, et c'est lui qui ordonna à M. Papineau de partir. " Celui-ci répondit qu'il aurait peut-être pu " s'éloigner la veille, mais qu'à ce moment-" là, il ne lui était plus loisible de le faire ; " que son départ jetterait du découragement " parmi les patriotes et que les abandonner " à l'heure décisive du danger, c'était s'ex-" poser plus tard peut-être, à des reproches " sévères".

Ces reproches sévères qu'appréhendait M. Papineau, l'histoire doit sans doute les mitiger, si l'on tient compte de la vaillance et du talent du tribun à servir ses concitoyens à cette période troublée et confuse où ils réclamaient au nom des traités de la Constitution, la liberté.

Mais la mort à St-Denis, avec les humbles et pauvres habitants qui, aux appels du tribun, s'étaient transformés en héros ; la mort à St-Denis, quel dénouement superbe dans la vie de Papineau ! Et quel apothéose ! Il eut la faiblesse de céder aux sommations fort injudicieuses de Nelson — et voilà comment et pourquoi la carrière de M. Papineau se divise désormais en deux périodes: la première, glorieuse et féconde ; la deuxième, inglorieuse et inféconde.

Et quand les forcenés du nationalisme

veulent à tout prix comparer le petit-fils à l'aïeul, ils rendent à l'un et à l'autre, un mauvais service. Ils nous obligent à comparer, nous aussi, une fin de carrière avec le commencement d'une autre et à constater avec regret que celle-ci n'est que le prolongement de celle-là.

Nous sommes dans la Confédération ; nous avons été partie au pacte de 1867. Cartier et l'Episcopat voulurent qu'il en fût ainsi.

Nous sommes la minorité dans la Confédération et les plus beaux gestes ne feront pas qu'il en soit autrement. LES FAITS SONT LES FAITS, et le panache de M. Bourassa, ne changera rien à la réalité des choses, croyez-le bien.

Sir Wilfrid Laurier est le Premier Ministre du Canada, du Canada de 1911, dont l'horizon s'étend beaucoup plus loin que les deux rives du St-Laurent. Le destin — ou plutôt la Providence a voulu que ce Canadien d'origine française atteigne les sommets. Il gouverne notre pays suivant l'esprit de la Constitution — non au bénéfice exclusif D'UNE RACE, ou D'UNE PROVINCE — mais au bénéfice de TOUTES LES NATIONALITES dont se composent les NEUF PROVINCES. Il est l'adepte des idées libérales anglaises que par une habile confusion de mots, l'on voudrait trop souvent identifier avec d'autres idées inacceptables.

Que le Gouvernement Laurier soit étroitement surveillé et vigoureusement combattu, cela est de bonne guerre. Cela est même tout le fait constitutionnel, l'opposition étant l'un des rouages essentiels à la machine administrative.

Mais que dans Québec, à propos de défense navale, l'on veuille sous le couvert d'un nationalisme — lisez castorisme — ombrageux et féroce, découronner, avilir, au nom de la race et de la religion, celui qui dirige les destinées du Canada, c'est ce que nous ne saurions tolérer.

M. Bourassa et les Eliacins qui l'entourent, s'emploient à cette tâche. Ayons la charité de dire au chef nationaliste qu'il ne suffit pas d'avoir du talent, de la fatuité et de l'aigreur pour jouer un rôle utile à son pays. En s'acharnant comme il le fait contre Laurier, ses adulateurs lui font croire qu'il recommence la lutte d'avant 1837, celle de Papineau contre le despotisme.

Erreur profonde, car c'est exactement la scène renouvelée de la lutte si peu héroïque et si injuste de Papineau contre Lafontaine, que reproduit à distance M. Bourassa.

Qui n'a pas lu sans poignants regrets, les dénonciations amères et virulentes de Papineau contre Lafontaine, dont toute la politique tendait à tirer le meilleur parti possible de la Constitution ?

La grande erreur de M. Bourassa c'est de se croire un peu, beaucoup, le Rédempteur politique du pays. Il lui faudra pourtant, un beau matin descendre du ciel de ses rêves sur la grève dure et froide de la réalité.

Avez-vous remarqué avec quelle jactance, il promet de révéler certains secrets que lui seul possède — et qu'il ne révèle jamais ? Et puis, voyez comme il affirme avec emphase — mais sans jamais prouver ses affirmations.

Un jour, il a dit, — O perfidie! — qu'en 1897, lors du prébiscite, Laurier fit mander les députés de Québec au Windsor, et leur enjoignit de doser sans scrupule dans leurs comtés respectifs, le vote contre la prohibition. Voilà une méchanceté doublée d'une fausseté — mais cela fait si bien dans le paysage du "Devoir" !

Un autre jour, ou plutôt, un autre soir, il a affirmé devant la jeunesse universitaire que Laurier n'a qu'un signe à faire pour peupler Québec et l'Ouest de paysans de France. "Soixante mille Français, dit-il, quit-
" tent la France annuellement ; nous pour-
" rions canaliser cette émigration vers nos
" rives — mais Laurier est un Anglifié, ses
" ministres et les députés, tous sont des
" MOUTONS ! Il ne veut pas — ils ne veu-
" lent pas !" La salle des promotions de l'Université trop complaisamment prêtée pour la circonstance, croula sous les cris de "HONTE ! HONTE !" et Monsieur Bourassa, le front auréolé, descendit les marches du péristyle de Laval, en esquissant un large sourire sardonique. C'est un bon tour qu'il venait de jouer à Laurier. Il a soulevé la jeunesse française contre le Premier Ministre.

Il sait, il ne peut ignorer que cinq à six mille Français au plus, quittent la France ; il sait, il ne peut ignorer que la population de la France est en décroissance ; il sait, il ne peut ignorer que de tous les pays de l'Europe, la France est celui où le travail de recrutement est le plus difficile, parce que jalousement surveillé, par des fonctionnaires avertis. Il sait tout cela, mais qu'importe! il a insufflé méchamment dans l'oreille et dans l'âme de ses jeunes auditeurs que Laurier est anti-Français ; il a ridiculisé et calomnié M. Wiallard, notre agent en France — et il est satisfait de sa besogne de dénigreur.

Il y a trois ans que M. Bourassa a prononcé ce discours devant les Etudiants de Laval.

Or, les statistiques démontrent que depuis la nomination de M. Wiallard, à Paris, il est venu, BON AN MAL AN, au Canada, deux mille colons Français. Avant 1896, il nous venait quelques colons de hasard, une centaine au plus. Depuis 1896, le Gouvernement Laurier a nommé plusieurs sous-agents PRETRES et AUTRES qui, sans violer les

LES CAMORRISTES

BAPTISTE — Criez, hurlez, la justice n'en suivra pas moins son cours

lois françaises ont créé un mouvement sérieux vers le Canada.

Et malgré le soin pris par nos représentants là-bas, de se conformer aux rigueurs de la loi, le Gouvernement de la République n'en lançait pas moins, il y a six mois à peine, une circulaire signée : Briand, mettant les préfets en garde contre toute propagande d'immigration au Canada.

M. Bourassa dont le rôle en politique est purement NEGATIF, n'en affirme pas moins à tort et à travers de semblables faussetés chaque fois qu'il en a l'occasion. Une estrade, une foule, des battements de mains, et M. Bourassa n'est plus maître de lui-même.

C'est à Iberville, qu'il racontait avec indignation les offres de portefeuille de M. Gouin. "J'ai repoussé ces offres des pieds et des mains", ajoutait-il avec dédain.

M. Bourassa avait rêvé cela. On le lui fit bien voir, mais au vingtième siècle, un Rédempteur se rétracte-t-il ? Nenni.

Oui, le rôle de M. Bourassa est purement négatif. Et pourtant, songez donc aux services que cet homme si bien doué, de si bonne naissance pouvait rendre à son pays !

Avec son verbe étincelant, avec ses talents immenses, il eût d'emblée brillé au premier rang.

Voyez Mackenzie King, petit-fils de rebelle, lui aussi ! Il n'a renié ni son aïeul, ni les principes qu'à l'instar de Papineau il revendiqua pour le Haut-Canada. Le petit-fils du patriote Anglo-Canadien n'est ni un jouisseur, ni un repus. Il gagne honnêtement son salaire de Ministre du Travail. Ce n'est pas un démolisseur ; — Ce n'est pas un agitateur. C'est un édificateur ; c'est un législateur. L'un s'accommode des avantages que donne la liberté. L'autre est constamment en rébellion contre les hommes et les choses.

MacKenzie King, est une force acquise ; Bourassa, une force perdue.

MacKenzie King est un modéré ; Bourassa un ultra. Sous un régime constitutionnel, les libéraux, les vrais, doivent rester modérés afin d'être les plus forts. La force dans la modération ! Cela dépasse M. Bourassa et là, sincèrement, nous le regrettons pour lui et pour le pays.

Ce n'est pas tout d'être né affiné et supérieur. Il faut savoir mettre en valeur cette supériorité et cet affinement. Noblesse oblige.

Ce qui rend les aristos et les seigneurs détestables, c'est précisément cette idée dont est pénétré M. Bourassa, à savoir que, sans eux, la terre ne pourrait pas tourner sur son axe.

Inconsciemment peut-être, du haut de sa tour d'ivoire, le seigneur de Montebello se sent NOBLE, profondément séparé du vulgaire, preux, homme d'une classe qui compte très peu de membres. Pour son bien, la nationalité Canadienne-Française doit être menée par un homme de cette classe-là, et l'HOMME, c'est LUI !

Penser autrement, songer, par exemple, — quelle audace ! — que Laurier est l'homme de son temps et de son pays, c'est, aux dè Bourassa et à travers tous les méandres de son imagination vagabonde, se montrer stupide et présomptueux ; c'est avouer une tare, c'est commettre un gros péché, un péché portel !

SAINT-DENIS.

LE NATIONALISME.

Voyons quelle origine a le nationalisme dans notre pays et quel but il poursuit.

Au Canada nous avons eu jusqu'ici deux grands partis politiques qui ont conduit le pays habilement, et l'ont amené à cet état de civilisation, de progrès et de développement qui fait l'admiration et je devrais dire l'étonnement du monde civilisé. Ces deux partis sont appuyés sur des principes politiques connus, lesquels ne diffèrent que par une interprétation ou une compréhension différente des intérêts nationaux, et des moyens à prendre pour conduire le plus avantageusement possible les affaires de l'Etat. Ces deux partis ont un passé glorieux, leurs grands hommes et leur histoire. L'intérêt public demandait-il la formation d'un troisième parti ? Non, et personne n'y songeait, quand soudain, au sein du conseil de la nation, un Messie politique se leva. Nous n'avons qu'à rappeler le passage de M. Bourassa à la Chambre des Communes et son attitude agressive à l'égard de Sir Wilfrid Laurier, quand il s'aperçut qu'il ne pouvait pas capter la confiance du premier ministre et que l'entrée au ministère lui était fermée, M. Bourassa sentit bouillonner dans son âme blessée profondément, toutes les inspirations mauvaises et perfides de son orgueil offensé et de son ambition arrêtée court dans ses rêves de grandeur et de domination. Voilà le germe embryonnaire du nationalisme.

Mais M. Bourassa, pour compléter son œuvre et donner vie à son projet, n'hésita pas à renier son passé politique, à jeter le cri de "Non serviam" de la trahison et à tourner le dos à son chef et à ses amis politiques. Il apparaît sur les tréteaux et cherche à grandir son nouveau né. Il le nourrit de tout ce que son amour propre blessé peut trouver d'injures à l'adresse de ses anciens amis et du parti libéral. Son langage est rempli de fiel et d'exagération ; il devient emporté et brutal et s'acharne avec fureur contre Celui qui fut jadis son chef. M. Bourassa fait quelques adeptes, et M. Tancrède Marcil fut un des premiers à dorloter le nouveau-né pour punir Sir Wilfrid Laurier

qui a osé lui refuser la position vacante d'agent d'immigration en France. On trouve encore ici l'ambition et l'orgueil blessés autour du berceau de nationalisme.

Voilà pour l'origine du nouveau parti. Maintenant, voyons-en le but.

Nous sommes loin de prétendre que le nationalisme soit une utopie, mais ce "patriotisme exclusif" ou cette "préférence déterminée pour ce qui est propre à la nation à laquelle on appartient" ne doit trouver sa raison d'être et son application que lorsque les conditions politiques, économiques ou sociales, exceptionnelles et particulières dans certains pays, motivent son existence. Le parti nationaliste est rendu légitime et même nécessaire là où il soutient la cause d'une nationalité injustement traitée ou assujettie à une tyrannie cruelle, comme en Irlande où le peuple revendique des droits incontestables et en Pologne où la nation gémit et s'étiole sous la férule d'un autocrate. Mais, au Canada, y a-t-il une raison, une cause qui justifie la formation d'un semblable parti? Nous le demandons à tous les hommes bien pensants qui n'ont pas l'intelligence obscurcie ou avilie par des mesquines passions, et, tous, certainement, répondront négativement. L'unité de race n'est pas une condition de l'existence de la patrie, et l'histoire nous en donne une preuve en nous montrant les peuples d'origine différente de l'ancienne Gaule, s'amalgamant, s'unissant et se fusionnant pour former le plus beau et le plus patriotique pays, la France. Mais un peuple est une communauté qui ne doit avoir qu'une âme, une volonté commune et doit être inviolablement uni dans une même solidarité.

Voici des paroles remarquables de Ch. Lévèque : "la vie d'un pays est l'union des esprits, des cœurs, des courages et des vertus". Un pays divisé est une proie toute prête pour qui veut la dévorer. Or, à quoi tend le nationalisme, quel but poursuit-il, si ce n'est à diviser le peuple canadien en prêchant une doctrine absolument propre à flatter les préjugés et à soulever les passions populaires d'une race en particulier, au grand détriment de l'intérêt général et de la paix dans ce pays. Qu'on lise les discours que les nationalistes ont prononcés lors de l'élection de Drummond et d'Arthabaska et l'on se convaincra facilement de cette profonde vérité. Le nationalisme ici, né accidentellement de l'ambition et de l'orgueil, revêt un caractère qui le condamne et il perd entièrement la noblesse et la grandeur que lui donne ailleurs la raison même de son existence.

C'est exclusivement sur la province de Québec, remarquons-le, que le souffle délétère du nationalisme a passé, et c'est uniquement dans cette province que l'on cherche à répandre par tous les moyens possibles, cette doctrine subversive. Pourquoi ? Parce que l'on sait très bien que le piédestal du parti libéral est la province de Québec, et que l'on est convaincu qu'en se couvrant du masque du patriotisme et de l'intérêt que l'on porte au peuple et en se servant du mensonge, on pourrait amoindrir le prestige et l'influence de Sir Wilfrid, et enlever la confiance que ses concitoyens ont en son intégrité et en cette haute conception qu'il a de la politique, qualités qui lui ont donné une réputation presque mondiale, et qui lui ont acquis une influence incontestée sur les destinées du Canada et de l'Empire même. C'est à ce colosse que s'attaquent les pygmées du nationalisme, avec un cynisme d'expressions qui donne des haut le cœur. Le langage dont se servent ces messieurs en parlant de ceux qui sont revêtus de l'autorité, nous donne une piètre idée de l'instruction morale et chrétienne qu'ils ont reçue. Eux qui cherchent hypocritement à se créer des alliés parmi le clergé, devraient demander à ce dernier de leur enseigner à nouveau le petit catéchisme qui nous dit que toute autorité vient de Dieu, et mérite par conséquent un respect absolu. Comment peut-on expliquer cette tolérance de la part d'un certain clergé qui se laisse aveugler par l'encens que lui prodiguent M. Bourassa et ses lieutenants, et qui ne trouve pas un mot de protestation ou de blâme, quand ces braves nationalistes traînent dans la boue et l'ordure, les plus hautes personnifications de l'autorité civile de ce pays ? C'est surtout au clergé éducateur de la jeunesse que s'adresse cette question. C'est une doctrine anti-chrétienne et anti-civilisatrice que l'on approuve tacitement et que l'on admire et applaudit même dans certains quartiers, et qui produira ses conséquences.

L'autorité religieuse, égale aux yeux de Dieu à l'autorité civile, puisque toutes deux émanent de Lui, aura peut-être un jour à défendre son inviolabilité, sa grandeur et sa nécessité absolue, contre des hordes effrenées qu'ameuteront contre elle ceux qui, dans leur jeunesse, auront appris sur les bancs d'un collège à mépriser, à vilipender et à traîner dans la fange sa sœur, l'autorité civile. Quelle responsabilité pesera sur la conscience de ceux qui, faisant fi des sublimes enseignements de la religion, induisent, par leur exemple, notre jeunesse sous leur contrôle, à déverser sur les hommes au pouvoir, l'injure et l'outrage, et à admirer la conduite des nationalistes, qui, faute d'arguments, bavent sur les réputations les plus brillantes, s'acharnant à détruire le prestige, le respect et la confiance qui doivent entourer l'autorité. Tout cela pour satisfaire une mesquine partisannerie politique. C'est du cœur et d'une âme profondément convaincue du mal que

SAUTE MARQUIS

SIGNOR BORDEN : Mon petit monkey, pendant que je joue mon air impérialiste, tu [illegible] ser ces bons nationalistes, hein ?

font à la religion de semblables incartades, que nous faisons ces réflexions, et c'est au nom d'un grand nombre de catholiques qui en gémissent, que nous jetons ce cri d'alarme : Sentinelles de la morale et des intérêts religieux de ce pays, gare à l'orage. Votre fétiche passera comme un météore qui éblouit pendant quelques minutes, mais qui ne laisse aucune trace de son passage, si ce n'est quelques pierres arides et informes sur le sol.

L'ŒUVRE CASTOR.

Les Canadiens-français ont raison de se féliciter des triomphes éclatants remportés par leur nationalité depuis quelques mois. Depuis que les Castors ont pris sous leur protection spéciale le trône et l'autel, nos succès, comme race, ne se comptent plus: ils sont légion.

Les drapeaux Carillon-Sacré-Cœur voudraient supplanter le tricolore.

Dollard des Ormeaux qui avait pourtant résisté aux Iroquois, est tombé captif entre les mains des Nationalistes, qui se sont mis en mesure de l'exploiter.

A Verchères, on a fait une manifestation pseudo-patriotique autour d'une enseigne postale, que l'on a glorieusement secouée sur ses pentures.

Dans Drummond et Arthabaska, pendant que les mères affolées cachaient sous leurs tabliers les enfants menacés d'une conscription imaginaire, Gilbert était élu au chant du "Veni Creator".

Au Congrès Eucharistique, en présence de milliers d'étrangers — clergé et laïques — sous les voûtes sacrées de Notre-Dame, M. Bourassa "tançait" l'archevêque de Westminster, Mgr. Bourne.

Le distingué directeur du "Devoir" ne s'est pas arrêté là. Aux applaudissements des crétins, pendant qu'une main mystérieuse versait quelques milliers de dollars au capital-actions de la feuille sacro-sainte, il annonçait triomphalement que le premier ministre du Canada finirait dans la..... "crotte".

L'"Action Sociale", elle aussi, a cru devoir comparer Sir Wilfrid à "un bas de soie rempli de....." ? (textuel.)

Pour rendre plus "spirituelle" la lecture du "Devoir" et raffermir la foi chancelante des Canadiens-français, Goldwin Smith a été cité comme modèle de tolérance et de patriotisme.

A la suite d'une campagne échevelée, mais éminemment patriotique, menée par la "bonne presse", les écoles bilingues de l'Ontario ont failli sombrer.

Nous avons perdu le siège d'Ottawa, grâce à la diplomatie Castor. Mais ce que nous avons perdu à Ottawa, nous l'avons repris à Montréal, par la brillante affaire des franc-maçons.

Nos hommes publics, à Ottawa, à Québec, ont tous été déclarés des vendus ou des idiots. L'on a fait un recensement des forces catholiques dans le Canada français et les seuls catholiques, les vrais, les purs, les intégristes enfin, ce sont les Castors. Les libéraux, eux, sont tous voués aux flammes éternelles.

Il a été statué, décrété que nous pouvions ainsi nous entredévorer, nous, de la minorité, puisque les intérêts de la religion et de la patrie le commandent.

On ne s'en est pas tenu là.

L'ardeur a porté chez nos voisins. Et, dans le Maine, plusieurs compatriotes ont été excommuniés par la "camorilla" irlandaise, avec la satisfaction de s'entendre dire par le jeune Tardivel qu'ils peuvent toujours en appeler à Rome.

En vérité, il fait bon vivre en pays Castor.

La religion, la nationalité y font d'immenses progrès et l'Europe elle-même nous envie !

La perfide Albion tremble de voir ses enseignes postales arrachées de leurs pentures.

L'Irlande sourit de voir son drapeau vert flotter au haut du mât de l'hôtel-de-ville de Montréal.

La France voit les siens réunis autour du Carillon-Castor.

Enfin, Rome, où notre influence a dû grandir par l'écho de toutes ces luttes intestines, se félicite de la paix et de la bonne entente que maintient dans la province de Québec, le bataillon des Castors.

Les Nationalistes Abandonnent leur Chef.

M. BOURASSA UN IDEALISTE.

Le public s'amuse beaucoup de ce temps-ci en constatant le désarroi, le sauve qui peut qui se produit dans le camp de nos bons nationalistes. Il y a un malaise général qui court dans les rangs des adeptes de la cause castor-bourassiste ; les lieutenants du grand chef désertent le drapeau, après s'être bien convaincus que les doctrines extravagantes et les théories sonores de M. Bourassa, ne sont, après tout, qu'une futile fantasmagorie et les vaines élucubrations d'un idéaliste. On s'est laissé séduire pendant quelque temps, par le brio, le clinquant et le leurre des discours du tribun rageur, mais on ne veut plus prendre ses hâbleries au sérieux, ni subir plus longtemps sa férule de magister grincheux. C'est du moins ce que disent ceux qui ont secoué le joug pesant

SIR WILFRID LAURIER :—Il semble absurde d'appeler cela une course !
M. BORDEN :—Marche donc Get up !
M. BOURASSA :—Rière ! Back up !

qu'ils ont eu à porter à la collaboration du "Devoir".

Ces messieurs se demandent maintenant comment ils ont pu errer au point de croire que M. Bourassa pourrait un jour faire école et former le parti de l'avenir ! Il en sont bien revenus de ce rêve doré et dans leur opinion l'éloquence verbeuse, les périodes à effets et les coups de foudre du Démosthène nationaliste, ne sont propres, tout au plus, qu'à émerveiller les jeunes collégiens. Les illusions de ces heureux émancipés sont complètement tombées et ils jugent leur ancien fétiche avec la justesse d'appréciation que leur donne l'expérience de leur vie intime et commune. Leur ancien mentor, avouent-ils, a une mentalité entièrement idéaliste, dont tout le travail consiste à prôner des idées inacceptables, à critiquer tout ce qui est en dehors de sa conception intellectuelle et à exalter des théories brillantes pouvant refléter sur le "MOI" quelque gloriole.

Dans ses harangues populaires, avec quelle délectation il hume l'encens de ces triomphes éphémères que lui accordent ses sectateurs ; et avec quelle rage il se cabre sous l'aiguillon qui blesse son amour-propre et sa vanité. Tel est le chef nationaliste jugé par ses amis d'hier.

L'idéalisme qui ressort de toutes les paroles et de tous les actes de M. Bourassa et de ses acolytes est défini par Littré : "un système dans lequel on ne regarde comme certaines que les idées du MOI." Ne dirait-on pas que le célèbre philologue a conçu cette définition après avoir fait une étude psychologique de M. Bourassa ?

L'histoire nous donne quelques exemples et nous montre jusqu'où peuvent aller des hommes du calibre du chef nationaliste, qui, pour faire triompher des utopies aussi dangereuses qu'absurdes, n'ont pas craint de couvrir le sol de la patrie de carnage, de feu et de sang. Robespierre, qui porte au front devant le monde civilisé, le stigmate des horreurs révolutionnaires, était un idéaliste dans la force du mot.

Pour mieux faire saisir l'idée pleine en entière qu'inspire la personnalité du réformateur nationaliste, on peut établir un contraste, une antithèse en esquissant légèrement la belle et noble figure du chef libéral.

Les trois grands traits caractéristiques du premier ministre du Canada, qui sont comme des jalons qui l'ont toujours conduit sûrement à travers les voies ardues et cahoteuses de sa carrière publique, sont: la CLAIRVOYANCE portée à un point vraiment extraordinaire ; la FERMETE d'une volonté inflexible, quand sa vaste conception lui a fait voir un projet ou quoi que ce soit que l'intérêt du pays exige ; la DOUCEUR avec laquelle il sait pallier et faire accepter ce que ses décisions irrévocables peuvent avoir de pénible et de dur.

Ces trois qualités-mères, jointes à une puissance intellectuelle qui tient du génie, l'ont fait diriger d'une main sûre la barque de l'Etat, ballotée bien souvent par les vagues d'opinions adverses et menacée de s'échouer sur les brisants des principes erronés et des exigences injustifiables de l'esprit de parti.

Nous défions nos adversaires nationalistes de nier la véracité et l'exactitude de ces deux portraits et il leur incombe de tirer les conséquences logique de leur dissemblance.

M. BOURASSA ISOLE.

LE MOUVEMENNT NATIONALISTE ET LE JUGEMENT DE MGR. LANGEVIN.

Le divorce éclatante qui se fait jour continuellement, entre le groupe Bourassa et les conservateurs canadiens-français, est un évènement remarquable.

En dehors des conservateurs, de quoi se compose le parti de M. Bourassa ? Comme l'a dit "La Patrie": ce sont les conservateurs qui ont fourni les fonds pour les campagnes de M. Bourassa et qui font vivre son organe, "Le Devoir".

Ils s'aperçoivent aujourd'hui que leurs sacrifices pécuniaires n'ont abouti qu'à l'exaltation du prestige personnel de M. Bourassa, et qu'ils restent Gros-Jeans, comme devant. Le rêve de Perrette qu'ils avaient tant caressé a été interrompu par le soubresaut de M. Bourassa, lorsqu'il lui a été proposé de conclure une alliance avec le parti conservateur. Le pot au lait s'est brisé. Adieu, veau, vache, cochon, couvée !

Le parti conservateur canadien-français se trouve donc aujourd'hui sans chef, sans organe, sans cohésion, sans point de ralliement.

Mais M. Bourassa, où en est-il ?

Il a d'abord réussi à avoir un organe quotidien. C'est énorme pour lui. Et cet organe quotidien, fondé avec les fonds des conservateurs, et soutenu par les abonnements des conservateurs, n'est absolument que bourassiste, et pas autre chose.

A-t-il, par contre, réussi à former un groupe à lui, un groupe personnel, assez nombreux pour avoir quelque influence sur la politique du pays? Retranchez, des foules qui assistent à ses assemblées, les curieux indifférents et les conservateurs aujourd'hui désillusionnés, que restera-t-il ?

Que lui importe, après tout. Il a réussi à faire du tapage, beaucoup de tapage au-

M. BORDEN DANS L'OUEST

LE CULTIVATEUR (au chef tory) :—T'as beau te démancher de toutes les façons, t'arriveras pas à m'emplir.

tour de son nom. Il a fait parler de lui comme d'une puissance politique, n'est-ce pas tout ce qu'il recherche ?

Il a maintes fois répété qu'il ne voulait pas fonder un parti ; qu'il ne visait pas au pouvoir. Un parti, mais c'est un esclavage, c'est le partage, avec des collègues, de l'élaboration et de la direction d'une politique positive. Il a toujours été réfractaire à tout partage de puissance, à toute collaboration; Le MOI qui dicte ses actions n'admet ni supérieurs, ni même d'égaux. Il est absolument inapte à fonder un parti, il ne peut supporter que des disciples, des séides, des janissaires tels les Héroux et autres.

Voyez, en effet, comme tous les caractères quelque peu personnels, qui l'avaient d'abord suivi, s'écartent de lui. "La Patrie" nommait l'autre jour, M. N. K. Laflamme, M. Asselin, M. Jules Fournier, M. Armand Laverone.

Prendre le pouvoir, ce serait également être forcé de concilier des intérêts, de gouverner avec l'aide d'influences dont il aurait à tenir compte, ce serait sacrifier, par conséquent, une partie de ses idées personnelles. Il n'en veut pas ; son incommensurable vanité ne peut en supporter la pensée. Il lui faudrait une dictature et il lui reste encore assez de sens pour comprendre que c'est un rêve irréalisable.

Il va donc se trouver, maintenant que les conservateurs ont ouvert les yeux, isolé en face des deux partis. Il est de force à parodier le mot célèbre : "Moi seul et c'est assez ! " Mais comment le jugeront les gens pratiques qui forment, en somme, la majorité de la population ?

Appliquons donc à son cas les principes posés par l'organe de Mgr. Langevin, "Les Cloches de St-Boniface", à propos de l'initiative isolée de M. Molloy en faveur des écoles catholiques du Manitoba.

L'isolement voulu de M. Bourassa le met précisément dans la même position — involontaire celle-là — de M. Molloy. Et qu'en disent "Les Cloches" ?

"Nous n'hésitons pas à dire que, dans les circonstances, il (M. Bernier) était parfaitement justifiable de refuser de seconder la motion, PUISQUE LES DEUX PARTIS POLITIQUES AVAIENT UNANIMEMENT DECIDE DE LA REJETER.

"UN COUP TIRE INUTILEMENT ET AU HASARD PAR UN SOLDAT INDISCIPLINE FAIT PLUS DE MAL QUE DE BIEN ; ET LOIN D'ETRE UN ACTE DE COURAGE, CE N'EST SOUVENT QU'UNE INSIGNE MALADRESSE."

Nous plaçant, donc, au point de vue des intérêts catholiques du Canada, qu'il fait profession de défendre, nous n'avons, pour juger M. Bourassa, qu'à lui appliquer le jugement de Mgr. Langevin.

M. BORDEN ET M. BOURASSA.

LA RECIPROCITE DANS L'OUEST ET LA MARINE DANS QUEBEC.

M. Bourassa qui demande à tout propos et contre tout propos qu'on consulte les électeurs avant d'agir a eu, dans le cours du mois de juillet, l'occasion de parler dans une assemblée à Joliette.

Pour y faire sa cour à M. Borden, il a félicité celui-ci, d'avoir, au cours de sa tournée dans l'Ouest, répondu carrément aux Grain Growers, électeurs de cette région, qui demandaient à cors et à cris la Réciprocité avec les Etats-Unis : "Non, vous ne l'aurez pas".

C'est une curieuse façon de se soumettre au vœu du peuple, mais M. Bourassa n'en est pas à une inconséquence près.

Il n'est pas en retard, non plus, d'ingratitude.

M. Bourassa n'a eu que des compliments pour M. Borden et l'a loué de dire carrément aux "Grain-Growers" de l'Ouest qu'ils se trompent et que l'intérêt général du pays, à son avis, doit empêcher qu'on leur donne ce qu'ils demandent.

Pourtant, ce sont ces mêmes "Grain-Growers" dont M. Bourassa et le "Devoir" se réclament à chaque occasion, sous le faux prétexte qu'ils se sont prononcés contre la marine — ce dont nous avons d'ailleurs démontré l'inexactitude.

Si M. Bourassa était sincère, il y aurait une bien curieuse étude à faire pour un psychologue qui voudrait expliquer la genèse de ces attitudes contradictoires, du grand chef de M. Héroux, en face d'applications du même principe à des conditions politiques diverses.

Nous qui n'avons pas la naïveté de croire à la sincérité de cet homme, nous nous contenterons de faire ressortir avec quelle désinvolture il change son fusil d'épaule suivant les circonstances.

S'agit-il d'un ami ou d'un allié, qui oppose ses propres convictions à celles des électeurs, il le loue et le proclame courageux; comme à Joliette et dans l'Ouest.

S'agit-il d'un adversaire dans les mêmes conditions: c'est un traître qu'il faut châtier, comme il le disait à la même époque, à Sorel, à l'égard de M. A. Lanctôt, qui avait eu l'audace de répondre à un de ses électeurs, lui dictant un vote à donner, qu'il voterait suivant les dictées de son intelligence et de sa conscience.

Et M. Bourassa crierait à l'infâme calomnie si on le traitait d'opportuniste !

Quoiqu'il en soit, nous avons encore à signaler dans l'attitude de Joliette que prend

ONCLE SAM — : Sais-tu, Baptiste, que c'est ben malcommode cette clôture entre voisins ?
BAPTISTE — : Patience, mon oncle, j'suis à la veille de mettre la hache dedans !

MONK — : Ma conscience ! on dirait que not'vache diminue tous les jours !
BOURASSA — : Oui, ça va ben forcer, si on en tire un p-tit verre à patte.

M. Bourassa pour juger M. Borden dans l'Ouest, une contradiction avec des faits plus éloignés et plus graves.

Il a dit que c'est lui qui a préparé la motion présentée aux Communes par M. Monk, demandant que la question de la réciprocité fût d'abord soumise au peuple, motion pour laquelle M. Borden et la plupart de ses partisans ont voté.

Or, dans la province de Québec, M. Bourassa prêche que c'est une question libre, sur laquelle on peut voter comme on voudra. M. Lavergne affirme que c'est une question de chiffres, c'est-à-dire une question secondaire. Alors, pourquoi un plébiscite ?

Dans l'Ouest, on félicite M. Borden de dire aux "Grain-Growers" qu'ils ne savent pas ce qu'ils veulent ; qu'ils se trompent en croyant que la réciprocité puisse leur être avantageuse. Alors, à quoi bon les consulter ?

Il faudrait en conclure qu'il n'y a que l'opinion des industriels et des financiers d'Ontario qui compte ; que ce serait à eux seuls de décider, pour tout le pays, si nous devons adopter ou rejeter la convention douanière !

Avouez que c'est bizarre autant qu'étrange !

L'ŒUVRE DE M. BOURASSA.

UN ARTICLE DE LA "VIGIE"

Depuis quinze ans, les Canadiens-français avaient su considérer les problèmes politiques au point de vue de tout le Canada et non point au point de vue limité de leur seule province. Bourassa a rétréci leur esprit public, il l'a borné aux intérêts de Québec.

Depuis 15 ans, Laurier avait travaillé à l'union des races en ce pays, à la paix religieuse, à la consolidation de la confédération canadienne ; Bourassa a jeté le cri de race, il a ligué les protestants contre les catholiques ; il a réveillé la vieille animosité entre Québec et les provinces anglaises.

Depuis 15 ans, le parti libéral avait enseigné au peuple de cette province à respecter l'Angleterre, source de toutes nos libertés. Bourassa ameute notre race contre la Métropole, il jette dans le cœur de ses concitoyens, la haine et le mépris de l'Anglais, il incite notre province à la trahison et à l'oubli de ses devoirs les plus sacrés.

Depuis 15 ans, le gouvernement avait transformé notre status national ; de colonie — inconnue et sans pouvoirs — nous sommes devenus une nation, dont le nom est partout respecté et dont les pouvoirs s'accroissent sans cesse. Bourassa veut nous rabaisser au rang des Crown Colonies, endiguer notre glorieuse course vers de nobles destinées.

Depuis 15 ans, la politique — dans cette province — avait atteint un niveau plus élevé, elle s'était dégagée des personnalités, des stériles disputes ; les questions politiques se discutaient à leur mérite et sur un ton poli. Bourassa prend les Canadiens-français pour des mal-élevés, il écrit comme un voyou, il parle comme un polisson, il affectionne les mots dont un homme, ayant quelque sens de la décence et du bon goût, ne se sert jamais.

Depuis 15 ans, l'autorité civile et religieuse était entourée de respect et de vénération. Bourassa a craché à la figure de nos magistrats les plus distingués, il a bavé sur nos ministres les plus compétents, il a couvert de boue nos personnalités les plus marquantes.

Depuis 15 ans, notre clergé, obéissant aux ordres de Notre-Saint-Père se confinait à l'exercice de ses saintes fonctions et avait quitté l'arène politique. Bourassa a entraîné plusieurs membres du clergé sur ce terrain, où leurs soutanes se souillent au contact des saletés et des immondices que leur protégé y entasse, où leurs écarts de langage et de leur conduite sapent leur caractère de prêtres respectés, où leur ingérence intempestive et leurs préférences irraisonnées mettent en danger leur influence religieuse sur le peuple, à cause de la juste colère et de la légitime indignation qu'elles soulèvent chez tous les honnêtes gens.

L'Eglise — en ce pays — offrait le spectacle d'un corps uni. Bourassa y sème la discorde et la désunion, il a créé un malaise considérable entre le clergé anglais et français de Dominion, il y a suscité une guerre intestine fructueuse en résultats néfastes pour l'Eglise, déplorables pour les fidèles.

C'est là l'œuvre de Bourassa. Oeuvre de destruction nationale, de dégradation civile et religieuse. Voilà l'homme qu'il faut détruire. Voilà l'homme qu'il faut écraser pour sauver notre pays de la guerre civile, notre province de la honte, notre religion de la ruine.

(La "Vigie".)

M. BOURASSA SUR LA DEFENSIVE.

M. Bourassa aime bien à attaquer. Pour se défendre, il est moins fort. Il a la défense entortillée comme tous les gens à conscience troublée.

Il préfère laisser passer l'orage ou répondre par d'autres insultes.

Au mois de juillet, l'hon. R. Lemieux, insulté, vilipendé, diffamé grossièrement par M. Bourassa entreprit la besogne peut odorante de dépouiller le fantoche de ses oripaux et de montrer dans toute sa laideur

LES TROIS PLACES

M. Bourassa cultive la fleur du souvenir sur les tombes de ses espoirs déçus.

lâme vile, frilleuse et malfaisante de M. Bourassa.

Il a indiqué, dans un discours prononcé à Louiseville, le 24 juin dernier, le cas qu'il faut faire de cette prétendue indépendance. Il a dépeint, le pur des purs et l'incorruptible sous des traits définitifs, sous la figure du quémandeur de places sous les traits de l'homme qui échoue dans trois demandes consécutives.

Voici ses propres paroles :

"M. Bourassa parle souvent de repus et de SALARIES.

"Ce fier aristocrate n'aurait pourtant pas dédaigné les grasses prébendes au temps jadis.

"Ce pur d'entre les purs voulait être Commissaire du Canada à Paris. Il était prêt à déloger le regretté Hector Fabre du Commissariat, oui, Hector Fabre, dont le père fut le trésorier des "FILS DE LA LIBERTE".

"Cette vertu égarée au milieu de tant de vices, voulait succéder à feu M. Beausoleil, comme Maître de Poste à Montréal. C'est ainsi qu'il espérait s'entraîner au métier — d'homme de lettres.

"Ce farouche représentant des gauches voulait aussi vêtir la toge d'orateur-suppléant de la Chambre des Communes. Il était prêt à diriger de sa houlette le troupeau des moutons ministériels. Il condescendait à se gaver avec les salariés et les repus. Il n'osera pas nier des faits. Il a sollicité et quémandé ces trois postes, y compris les émoluments.

"On lui fit comprendre qu'on ne destituait pas un vieillard qui avait bien servi son pays, qu'on ne confiait pas à un jeune homme de trente-cinq ans, une retraite destinée à un vétéran. On lui fit savoir que pour diriger les débats d'une assemblée délibérante, il lui manquait une qualité essentielle: LE JUGEMENT.

"Profondément déçu, le cœur ulcéré, le Seigneur de Montebello pointa du doigt la fenêtre du Premier Ministre et proféra alors cette menace dont tous les actes de sa vie se sont ressentis depuis : "DITES A SIR WILFRID LAURIER ET A SES COLLEGUES QUE JE SUIS PLUS DANGEREUX DE MON SIEGE DE DEPUTE QUE DU FAUTEUIL DE L'ORATEUR".

"Ceci se passait à l'ouverture de la session de 1905, quelque temps avant la présentation des deux bills d'autonomie. En référant aux débats de la Chambre, l'on constatera que l'élection de l'Orateur-suppléant fut retardée, contrairement à l'usage.

"Le Seigneur, transformé en valet, était en instance auprès du Conseil des Ministres. Il attendait son.... CASTORIA.

"Votre humble serviteur lui transmit la fatale fin de non-recevoir du Cabinet.

"Mieux que quiconque depuis, j'ai appris un peu, beaucoup à mes dépens, à mesurer la profondeur de sa haine.

"M. Bourassa,—ses discours et ses insolents écrits en sont la preuve, — n'a plus maintenant qu'une ambition: découronner Laurier et lui creuser un tombeau dans LA BOUE DES CHEMINS. C'est là tout l'objectif de sa vie. Or, quoiqu'il dise et quoiqu'il fasse, le nom de Laurier vivra dans l'histoire.

"Le Premier Ministre a donné au pays la prospérité et il a prêché la paix et l'union entre les différentes races qui habitent le Canada. Entre son haïneux détracteur et lui le peuple n'hésitera pas."

Il demeure donc acquis que M. Bourassa a successivement sollicité et fait solliciter par son entourage les places suivantes ; celles de :

Orateur suppléant.
Maître de poste de Montréal.
Commissaire du Canada à Paris.

Un beau jour M. Bourassa a compris qu'il était impossible de ne pas répondre à ces accusations, qu'un démenti au moins pour la forme s'imposait.

Ce pseudo-démenti, il l'a donné dans les colonnes du "Devoir" TURELLEMENT avec un air dégagé merveilleusement amusant.

Mais ici encore on retrouve la pose du personnage.

L'éternelle pose !

A entendre M. Bourasse ce n'est pas pour lui. C'EST POUR SES AMIS qu'il relève les accusations portées contre lui.

Quand à lui, il les dédaigne :

"Mes amis m'ont souvent demandé pourquoi je n'avais pas relevé plus tôt ces accusations vieilles de vingt ans".

("Devoir", 27 juin 1911)

Cette désinvolture sonne haut. Eh bien, c'est du faux, du chiqué, du copié.

Cette attitude nous la connaissons déjà. M. BOURASSA L'A DEJA JOUEE CETTE COMEDIE ET DANS UN CAS ANALOGUE.

Il était accusé de refuser de rendre compte de $2,200 qu'il avait reçu, comme secrétaire de la Commission mixte internationale.

Car M. Bourassa a déjà accepté d'accomplir ces missions diplomatiques qu'il reproche tant à l'hon. M. Lemieux.

Il a déjà été SALARIE ou plutôt il a accepté dans sa poche l'argent du gouvernement ; ce fut un repus, avec cette seule différence qu'il refusa à l'Auditeur Général, qu'il refusa au comité des Comptes Publics, qu'il refusa à la Chambre Populaire de rendre compte, comme il en était requis. Cela fit du bruit. M. Bourassa crut pouvoir dédaigner l'émotion causée par ce refus.

EN PANNE

BORDEN — C'est inutile de pompe r, les pneus sont crevés de partout
MONK — Ah ben, mon vieux, si tu voyais le dessous !

Mais un jour le bruit fut trop fort et il dut tenter une explication.

Ecoutez son discours à la Chambre des Communer en 1900.

ON DIRAIT QU'IL LA RECOPIE POUR LE "DEVOIR" de 1911.

Il a bonne mémoire.

Nous aussi, malheureusement pour ce poseur.

M. BOURASSA (Labelle) : Avant qu'on aborde l'ordre du jour, M. l'Orateur, je désire donner des explications ui me concernent personnellement. Les journaux ont fait courir la rumeur que j'avais refusé de comparaître devant le comité des comptes publics, pour fournir certaines explications relativement à mes dépenses en qualité de secrétaire de la Commission Mixte. Je ne m'occupe guère de ces racontars des journaux en temps ordinaire. Chaque fois qu'il s'agit de choses, de cette nature, je me rappelle toujours les paroles que j'ai entendu prononcer un jour à lord Herschell, qui disait que quand bien même il serait accusé par les journaux d'avoir tué son père, pendu sa mère, empoisonné ses enfants et noyé sa femme, il ne prendrait pas la peine de faire rectifier ce rapport. CEPENDANT QUELQUES-UNS DE MES AMIS ONT PRETENDU QU'IL SERAIT PREFERABLE POUR MOI DE DONNER QUELQUES EXPLICATIONS A CE SUJET.

(Débats, 1er mai 1900 p. 4342).

Cette idée ne lui serait jamais venue SANS SES AMIS.

C'est simplement pour satisfaire ses amis qu'il rend non des comptes, mais des explications.

Aujourd'hui c'est la même chose. C'EST POUR SATISFAIRE SES AMIS QU'IL S'EXPLIQUE.

Le reste du monde ne compte pas.

Il contente ses amis, Eddie Lepage et Ducharme.

Heureusement que ce ne sont pas des gens difficiles pour épurer les comptes et scruter les explications de M. Bourassa.

TOQUÉ, DÉTRAQUÉ, NERVOSÉ ET AGITÉ.

M. Henri Bourassa, chef des nationalistes mène, depuis des mois, une campagne brutale d'insultes, de dénigrement et de mouchardise. Le "Devoir" son organe se plait à étaler avec les commentaires les plus malveillants et les plus injustes les affaires même privées des adversaires du Grand Homme. Il scrute les secrets de familles, les transactions intimes des individus, met le nez dans tous les linges et dans tous les papiers et se délecte aux relents de cette cuisine malpropre.

En d'autres temps, de si plates vilénies n'appelleraient pas de réponse ; mais M. Bourassa a si bien réussi à atrophier le sens commun et la conscience populaire que ce serait de la duperie de s'en rapporter au mépris pour avoir justice.

Nous allons répondre à M. Henri Bourassa avec la même encre : —

M. Bourassa court de tréteau en tréteau vilipendant tous les hommes publics, diffamant ses anciens collègues, salissant ses amis d'autrefois, noircissant ses protecteurs.

Et ensuite.

Il se proclame le seul grand homme du pays ; l'unique politicien capable de faire régner l'honnêteté et la justice ; l'homme d'Etat par excellence.

En bien, nous allons voir ce qui en est, nous allons toiser le personnage. Nous ferons comme il fait, nous examinerons son passé, tout son passé et nous montrerons ce que vaut l'individu, quelle est SA MORALITE et SA MENTALITE, deux de ses expressions types.

Pour qu'on ne croie pas que cet article écrit sous l'influence d'une passion momentanée ; pour ne pas faire à M. Bourassa la joie de croire qu'il nous a piqués au vif par de récentes accusations, nous reproduisons un article du "CANADA" paru il y a quatre ans, le 11 octobre 1907.

On verra que dès cette époque l'opinion était bien arrêtée sur la valeur morale et politique de cet impertinent farceur.

Nous écrivions alors et M. Bourassa ne nous a pas démenti :

" M. Henri Bourassa est-il homme d'affai-
" res ? Voilà une question importante
" quand un homme songe à diriger la chose
" publique. Comment a-t-il dirigé ses affai-
" res personnelles, celles de sa famille ?

" Il fut un jour prêteur d'argent.

" A peine eut-il atteint l'âge de majorité
" qu'il prêta environ vingt mille piastres à
" quelques-uns de ses parents pour acheter
" un magasin, un fonds de commerce et une
" propriété à Papineauville.

" Ce commerce ne fut pas prospère et
" aboutit à la cession de biens.

" M. Bourassa y perdit une dizaine de
" mille piastres.

"Le domaine de la seigneurie de la Peti-
" te Nation fut détaché du domaine de la
" couronne pour passer au séminaire de Qué-
" bec et ensuite à la famille Papineau. Il de-
" vint plus tard la propriété conjointe de
" feu Amédée Papineau, d'une tante de M.
" Bourassa et de sa mère.

" La tante institua M. Bourassa son hé-
" ritier et il eut aussi sa part maternelle
" après la mort de sa mère. Est-ce parce
" qu'il est arrivé sans effort à un riche do-
" maine de la couronne qu'il dénigre les ven-
" tes de ce domaine par le gouvernement?

" Devenu riche propriétaire d'un si beau
" bloc de terre, il voulait en tirer parti. Il
" fut un jour question de le taxer pour la
" construction de l'église de Montebello et
" pour les besoins de la municipalité. En
" bon chrétien et en bon citoyen, M. Bouras-
" sa se joignit à son oncle Amédée et à sa
" tante pour soustraire à la taxe soixante et

LES PERROQUETS

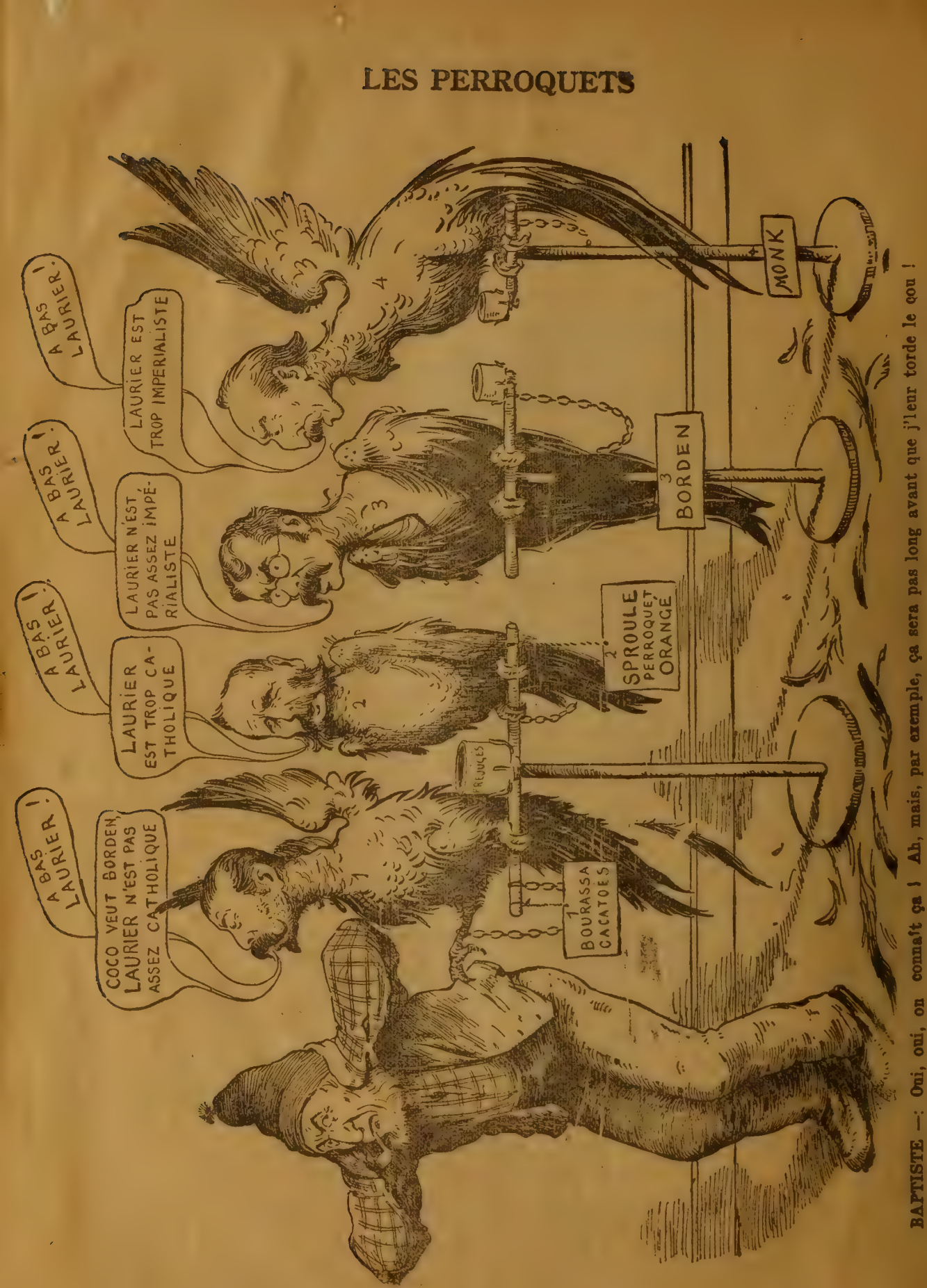

BAPTISTE —: Oui, oui, on connaît ça ! Ah, mais, par exemple, ça sera pas long avant que j'leur torde le cou !

" quinze mille acres environ de terrain boisé qu'ils vendirent 60 cents de l'acre au sénateur Owens.

" Qu'il est beau le geste de M. Bourassa blâmant M. Gouin de vendre les limites, c'est-à-dire de les engager moyennant $200.00 le mille carré lorsqu'il a lui-même vendu la possion complète et entière d'une partie de son patrimoine environ $17.00 le mille carré.

" Le sénateur Owens fit chantier pendant une quinzaine d'années, y acquit une fortune de deux à trois cent mille piastres et revendit le même terrain environ deux cent mille piastres à une compagnie américaine, la compagnie Fassett.

" Cette compagnie a érigé un superbe moulin qui scie jour et nuit le bois tiré de ce domaine. On calcule qu'il prendra soixante-quinze ans pour couper tout le bois.

" La chose est si payante que, pour pouvoir travailler l'hiver, la compagnie Fasset a installé un système de chauffage, sous l'étang près du moulin, et tient l'eau suffisamment chaude pour que la glace n'y prenne pas, et le moulin marche l'hiver comme l'été.

" Voilà comment M. Bourassa, par son imprévoyance, a perdu tout cet argent. Voilà comment il nous prouve qu'il tirerait bon parti du domaine de la Couronne et de ses forêts.

" M. Bourassa voulut aussi fonder une ferme modèle à Montebello. Il acheta des animaux de race, des vaches superbes. Il expédiait à Montréal le lait que les vaches donnaient et que ses employés trayaient.

" Ce fut un nouveau trou où une autre partie de la fortune se mit à couler. Alors il échangea sa ferme avec le sénateur Owens pour des lots que celui-ci avait à Montréal. Nous apprendrons peut-être un jour que M. Bourassa spécule à la baisse sur la construction à Montréal.

" M. Bourassa se vante qu'il a couché dans la cabane des colons, dans une colonie qu'il aurait fondée dans le domaine de la Petite Nation. Nous serions curieux d'avoir des détails sur cette colonie. Où est-elle ? Qui sont les colons installés par M. Bourasra ? Dans quelles cabanes a-t-il couché ? Combien d'arbres a-t-il abattus? Combien d'arpents de terre a-t-il défrichés ? Nous sommes plutôt portés à croire qu'il a marché ou chassé pour son plaisir, parlé pour exprimer et susciter de l'enthousiasme, sans côté pratique et qu'il s'est couché pour se reposer.

" Il veut administrer les finances de la province, lui qui a toujours gaspillé de l'argent gagné par d'autres et n'a jamais fait un sou de sa propre initiative, car s'il lui fallait trouver lui-même les fonds pour se payer son indemnité de député et son salaire de secrétaire de la Sauvegarde, il est à craindre que le pays et la Sauvegarde perdraient de l'argent comme M. Bourassa en a perdu dans ses entreprises privées.

" Il veut administrer le département des terres et forêts, le département de l'agriculture, lui qui a sacrifié son patrimoine boisé pour enrichir les autres, et a fait de l'agriculture à rebours sur sa ferme modèle. Il prêche le patriotisme, la foi, la langue et il installe des Anglais et aussi des Américains, sur le domaine de Papineau. Les Anglais, les protestants sont les bienvenus dans la province de Québec. Mais sus aux langues incendiaires qui crient pour la langue et la foi et, qui, pour quelques piastres, vendent leurs biens aux Anglais et aux protestants.

" Le règne des rêveurs n'est pas long. Ils tomberont sur les ruines qu'ils auront accumulées".

CANADIEN.

On peut ajouter aujourd'hui que cet Henri Bourassa qui accepta avec tant de désinvolture de l'argent de l'Hon. M. Owens pour sauver sa dime est le même personnage qui les jours de St-Jean-Baptiste exhorte les Canadiens à patroniser, par patriotisme les Banques Canadiennes au lieu des Banques Anglaises.

Tout ce que le "Canada" écrivait alors est encore vrai aujourd'hui.

S'il y avait quelques choses à modifier, ce serait pour faire des additions non moins instructives.

M. Henri Bourassa se plaint amèrement d'être par ses adversaires inclus dans ce que l'on appelle le groupe des

RATES, TOQUES, NERVOSES ET ALIENES

qui composent le prétendu parti nationaliste.

Nous allons voir s'il a le droit de se plaindre et si toute sa vie il n'a pas donné les preuves de l'instabilité la plus maladive et l'agitation la plus malsaine et du névrosisme le plus accentué.

Un fait est bien certain :

Il n'a jamais pu tenir en place.

Il n'a jamais pu suivre une idée.

Il n'a jamais rien mené à bonne fin.

Suivons-le pas à pas.

Retraçons les étapes du chapitre qui précède et nous voyons :

M. Bourassa se fait, comme début de carrière, élire conseiller municipal de Montebello, il occupe cette place quelques mois ;

M. Bourassa, pas satisfait du tracas municipal se fait nommer préfet du Comté de

LEUR CAUCHEMAR

MONK : —Sais-tu que depuis la manifestation Laurier, j'peux pas fermer l'œil ; j'ai des cauchemars toutes les nuits !
BOURASSA : —Moi aussi, j'ai beau prendre du CASTORia, j'dors mal. Pas moyen de digérer c'te réception-là.

Labelle ; mais au bout de quelques mois, il se fatigue de la place.

M. Bourassa devient alors rédacteur de l'INTERPRETE, journal publié à Papineauville qu'il abandonne après quelques mois.

M. Bourassa se résout à devenir agronome, et son agronomie dure ce que durent les roses, avec le résultat que nous avons indiqué plus haut.

M. Bourassa se croit libéral en 1896 et devient député du Comté de Labelle ; mais en 1899 arrivent les évènements d'Afrique. M. Bourassa poussé par la tarentule qui le pique, démissionne pour protester et se fait réélire pour renverser Laurier, avec le succès qu'on connaît.

M. Bourassa éprouve maintenant la nostalgie du journalisme. Un beau jour, on apprend qu'il est rédacteur en chef de "La Patrie" et il publie un programme sensationnel PRESQUE ANTICLERICAL. Ce beau jour ne dure que 24 heures. Le lendemain, M. Bourassa ou M. Tarte ont changé d'idée. En tout cas, on n'entendit plus parler de lui dans le journal qu'il agonise d'insultes aujourd'hui.

M. Bourassa pendant tout ce temps, éprouve le besoin de faire un peu d'argent pour réparer les accrocs au patrimoine.

En 1898, il se fait nommer secrétaire de la Commission Internationale et siège à Québec et à Washington. Il reçoit pour sa peine $2,200, et une fois revenu au Canada, refuse à la Chambre de rendre ses comptes, en disant qu'il est au-dessus de la Chambre populaire.

M. Bourassa était alors aristocrate, et remet à l'auditeur-Général $1.10 le seul argent qui lui reste, dit-il, SES DEPENSES PAYEES. Ce fut sa première et sa seule mission diplomatique. C'est pourquoi sans doute il jalouse tant celles des autres.

M. Bourassa conçoit alors l'idée de se faire recevoir avocat. Il prie M. Gouin, qu'il insulte aujourd'hui, de faire passer en sa faveur un bill à Québec afin de le dispenser des examens d'admission à l'étude.

M. Gouin lui fait obtenir cette faveur dont il est bien récompensé. M. Bourassa se livre avec ardeur 6 mois durant à l'étude du Code ; puis un beau jour il abandonne ce travail et reste étudiant. Il y a de cela dix ans environ et depuis lors, il est toujours resté étudiant, jamais reçu avocat.

M. Bourassa continue à chercher la bonne place. Il en essaie trois, mais sans succès. Il aspire successivement à être : DEPUTE-ORATEUR, mais il échoue ; MAITRE DES POSTES à Montréal, mais il échoue ; COMMISSAIRE du Canada à Paris, mais il échoue. Pas trop mal, pour l'homme qui parle aujourd'hui de REPUS, DE CRECHARDS ET DE VENDUS.

M. Bourassa ne pouvant entrer dans la Confrérie qu'il stigmatise, se fait alors agent d'assurances, gérant de la "Sauvegarde", Son nom est pris comme réclame. Sa barbe en pointe remplit sur les prospectus le rôle des cheveux blancs de Buffalo Bill et du gros ventre de Barnum.

M. Bourassa ne pouvait se plaire à ce rôle honorifique mais peu glorieux. La nostalgie des moulins à vent le reprend et il décide qu'il est appelé à régénérer la province de Québec. Il se présente à la législature locale et entre en tempête dans la Chambre Provinciale. Au bout d'une année la vessie est dégonflée. M. Bourassa s'ennuie et abandonne la législature à son triste sort et au jeune Armand qui fait tourner les girouettes à sa place.

M. Bourassa aspire aujourd'hui à revenir à Ottawa. Il s'est fait offrir par un anglais du Comté de Labelle, la candidature aux prochaines élections fédérales, mais la candidature lui ayant paru peu sûre, il l'a refusée.

M. Bourassa cependant semble avoir dans cette course vagabonde décroché le gros sac. Pour la première fois, nous le voyons à l'ancre auprès d'un coffre-fort. C'est celui du "Devoir" dont il a le contrôle et où vont s'empiler des souscriptions dont il se plait à ignorer l'origine. Bleu ou rouge, Canadien ou Anglais, nationaliste ou impérialiste, autonomiste ou fédéraliste, M. Bourassa considère stoiquement que l'argent du "Devoir" n'a ni couleur, ni odeur et sa main gauche ignore toujours ce que reçoit sa main droite. De cette façon sa conscience est tranquille et c'est le seul cas où IL FERME LES YEUX.

Il ne faudrait passer sous silence non plus la récente agitation anti-irlandaise de M. Bourassa symptôme additionnel de cette placidité de conscience dont fait en toute circonstance preuve M. Bourassa quand il s'agit de mordre la main qui lui a fait du bien. En 1905, M. Bourassa n'eut pas dans ses tentatives extrêmistes pour l'imposition des écoles séparées dans les Nouvelles Provinces, d'appui plus dévoué que celui de Mgr Sbaretti, qui multiplia les efforts pour faire accepter les propositions de M. Bourassa. Celui-ci récompensa le digne prélat de sa généreuse assistance en entassant sur compte injures et calomnies. Quand Mgr Gauthier fut nommé Evêque d'Ottawa, il se mit à la tête de la cabale qui demanda à Rome l'abolition du poste de légat à Ottawa.

Voilà l'homme DETRAQUE, NEVROSE AGITE, RATE.

Nous maintenons les qualificatifs car ils ne peuvent s'appliquer à personne mieux qu'à lui.

Envieux, jaloux, méchant, ingrat, tous

les gens qui ont quelque dignité de cœur se sont éloignés de lui.

Il ne lui reste que deux amis, M. Eddie Lepage et M. Ducharme.

C'est le plus juste et le plus grave des châtiments qui devait choir sur sa tête aussi orgueilleuse qu'écervelée.

M. BOURASSA ET LA LOI DU DIMANCHE.

M. Bourassa toujours à la recherche de quelque préjugé à exploiter a dans son journal le "Devoir" recommencé, depuis que la période électorale est ouverte, à parler de la Loi du Dimanche que tout le monde a maintenant acceptée, qui ne dérange personne et dont certainement beaucoup de gens, en particulier LES OUVRIERS, TIRENT UN REEL PROFIT.

Ce n'est pas la première fois que M. Bourassa se paie le luxe d'essayer de soulever l'opinion contre cette mesure.

En 1906, quand elle était en discussion devant le parlement, il participa à une mémorable assemblée sur le Champ de Mars de Montréal où il tenta de soulever une révolte contre la loi proposée par le gouvernement.

A l'appui de ses dires et de son opposition il eut l'audace d'INVOQUER LE NOM DE L'ARCHEVEQUE DE MONTREAL, Mgr. BRUCHESI.

Mal lui en prit, car le lendemain il fut confronté par la lettre suivante de Mgr Bruchési dont l'adhésion à la loi était complète.

Montréal, le 23 mars 1906.

A L'HON. M. CHS FITZPATRICK,
Ministre de la justice, Ottawa.

Monsieur le Ministre,

Pour me rendre à votre désir, je viens vous exprimer mon sentiment au sujet de votre projet de loi sur l'observance du dimanche.

Tout d'abord, je m'empresse de vous dire que J'APPROUVE LE BILL DANS SON PRINCIPE ET DANS LA PLUPART DE SES DISPOSITIONS.

A l'encontre de ce qui a été écrit dans plusieurs journaux, je suis d'avis que le gouvernement a le pouvoir et le devoir de légiférer en cette matière. En le faisant, il ne s'immisce nullement dans les affaires de la conscience et de la religion ; il n'agit pas contre la liberté des cultes telle que reconnue au Canada ; il ne fait que prêter son concours au maintien d'une pratique commune à tous les chrétiens. Notre pays si véritablement chrétien et nos gouvernants doivent en tenir compte dans la législation. S'il fallait accepter certaines assertions qu'on a prétendu émettre au nom de la liberté de conscience, il s'en suivrait que le pouvoir civil devrait s'abstenir de toute loi sur l'observance du dimanche; qu'il n'aurait pas le droit de prohiber pour ce jour-là aucun commerce, aucun travail. Il peut bien se trouver dans notre pays quelques personnes qui en viennent résolument à cette conclusion ; mais n'est-ce pas que la presque totalité de nos concitoyens admettent qu'une législation sur ce point est nécessaire ? J'admets que le projet de loi présenté au parlement est peut-être sévère sur quelques points : mais il faut considérer qu'il Y A DES ABUS TRES GRAVES A REPRIMER, QU'IL EST GRANDEMENT TEMPS D'AGIR. Sans une législation précise et ferme notre Canada sera avant longtemps comme plusieurs pays d'Europe ; on n'-- trouvera aucun vestige du respect que l'on doit au jour du Seigneur.

Votre projet de loi pourrait être mitigé, peut-être dans quelques-unes de ses clauses ; MAIS DANS SES GRANDES LIGNES IL ME PARAIT DONNER LA NOTE JUSTE. Pour ma part, je me suis cru obligé de prohiber à mes diocésains plusieurs des choses que le bill défend : vous avez pu le constater par ma dernière circulaire que je vous ai fait adresser.

Je trouve tout à fait dans l'ordre que l'on empêche, le dimanche, tout trafic, toute vente, à moins qu'il ne s'agisse de choses que requièrent LES NECESSITES DE LA VIE. Il en est de même de la circulation des trains de fret, lorsqu'ils ne sont pas d'une réelle nécessité.

Quant aux convois et bateaux pour le transport des voyageurs, ils devraient être moins nombreux sans doute le dimanche que la semaine ; mais je ne demanderais pas à ce qu'ils soient supprimés. Car, il importe de laisser à nos populations et, en particulier, à la classe ouvrière la faculté de sortir des villes et de faire les voyages qu'elles ne pourraient pas se permettre un autre jour. Ce à quoi, cependant, je suis absolument opposé, ce sont LES EXCURSIONS PUBLIQUES ORGANISEES dans un but de lucre et d'amusement. L'expérience a démontré que ces excursions sont l'occasion de désordres et d'abus déplorables.

J'APPROUVE ENTIEREMENT les clauses du bill qui prohibent représentations théâtrales, séances, concerts, tournois donnés comme spectacles publics et payants.

Sans doute, les détails du projet de loi peuvent être l'objet de discussions ; il peut être opportun de préciser certains, de manière à ce qu'il soit bien compris, par exemple, qu'on ne défend pas d'aller "prendre l'air frais à la campagne", d'aller paisiblement à la pêche ou à la chasse, de se délasser par d'autres amusements honnêtes. Mais, encore une fois, je trouve qu'une loi sur l'observance du dimanche est tout à fait opportune et

LES PETITS BATEAUX

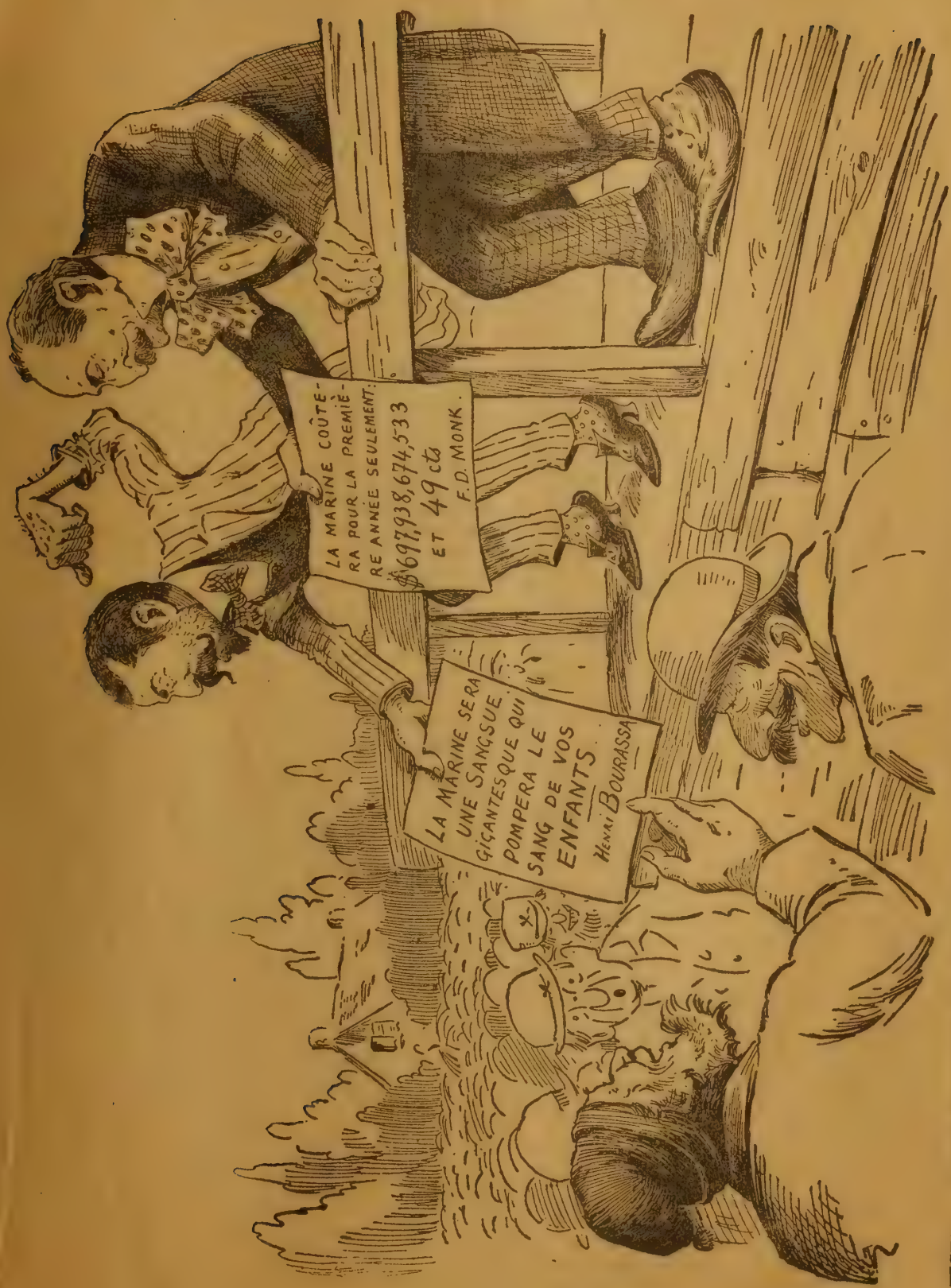

BAPTISTE — J'vous comprends pas vous autres ! Pour des gens qui sont tant contre la marine, c'est curieux comme vous cherchez toujours à nous MONTER DES BATEAUX !

JE FAIS DES VOEUX POUR QU'ELLE SOIT VOTEE PAR LE PARLEMENT.

Quand vous viendrez à Montréal, je serai heureux d'en causer avec vous.

Agréez, Monsieur le Ministre, l'assurance de mes sentiments très sincèrement dévoués.

PAUL, Archevêvue de Montréal.

M. Bourassa dans son petit intérêt, travestissait purement et simplement la vérité pour servir ses fins.

Aujourd'hui, il est plus prudent. Il emploi ses salariés du "Devoir" à faire cette besogne et leur confie la mission de salir la réputation de Sir. W. Laurier en le représentant comme l'OGRE DU FANATISME ANGLAIS ET LE TYRAN DE LA MINORITE CANADIENNE.

Il l'acouse d'avoir présenté cette loi pour persécuter ses compatriotes.

A l'égard de cette loi du dimanche, il n'est pas hors de propos de citer l'article suivant écrit alors pour l'ALBUM UNIVERSEL de Montréal par feu Guillaume Alphonse Nantel, ancien député de Terrebonne, dont le canadianisme et le catholicisme ne seront pas mis en doute par M. Bourassa.

C'était M. Nantel qui relevait alors les insanités débitées par M. Bourassa sur les tréteaux du Champs de Mars.

Maintenant, c'est le frère de l'hon. M. Nantel, c'est M. W. B. Nantel son successeur dans Terrebonne, qui se fait le thuriféraire abject de M. Bourassa et qui se pâme quand le "Devoir" démolit les assertions de son frère défunt.

Mais cela, c'est de l'INDEPENDANCE.

Voici l'article de M. G. Nantel, Conservateur-Catholique et Canadien-français :

"Ce n'est pas à nous Canadiens-français qui avons imposé la confédération pour nous-mêmes contre le sentiment anglo-saxon dominant en Amérique Britannique du Nord, à miner, à la moindre occasion et sous le plus pauvre prétexte l'édifice que nous avons élevé de nos mains. Ses bases sont asses profondes, ses murs d'enceinte assez solides pour mettre à l'abri de toute atteinte sous sa vaste coupole, la vie, les libertés et le bonheur des premiers ouvriers qui l'ont édifié pour eux-mêmes, sans doute, mais aussi pour les populations nouvelles qui y chercheraient refuge de tous les coins de l'univers.

"Devons-nous, Canadiens-français et catholiques, abandonner ce temple où sous tant de rapports politiques, sociaux et même religieux, nous pouvons vivre de la vie commune, pour nous cantonner dans quelque chapelle latérale, où nous vivrons de la vie isolée, crainte d'une promiscuité qui ne peut être dangereuse que pour des faibles et des impuissants.

"C'est en effet le propre des faibles et des impuissants, individus ou nations, de fuir le contact des êtres vigoureux par crainte d'être broyés sous la force ou au moins de se voir contraints à une lutte pour laquelle ils ne sentent que mollesse et pusillanimité.

"Le Dominion du Canada est un pays chrétien, pris dans son ensemble et rien, il nous semble, ne devrait s'opposer à ce qu'une loi générale consacrât à Dieu un jour de la semaine, qui fût le même par tout le territoire et observé, dans les grandes lignes, avec le même respect et la même reconnaissance que la loi divine, comme celle du repos du septième jour commandé à l'homme.

"Un des traits qui honorent le plus la grande république d'à côté, ce sont ses jours d'action de grâce, institués pour reconnaître l'existence du Très Haut et lui marquer, par un geste de toute la nation, la reconnaissance que le peuple américain lui doit pour tous les bienfaits de l'année.

"Les séances du Congrès américain qui légifère sur l'un des plus puissants pays du monde, s'ouvrent et se ferment en invoquant le Dieu des chrétiens quoique beaucoup d'Américains ne le soient pas, mais c'est là l'acte d'affirmation en une croyance religieuse une qui doit être comme à la base de toute unité nationale ; c'est là comme un avis aux dissidents que l'Etat américain veut être un, dans sa vie nationale et que l'un des gages les plus précieux, si non le premier gage de cette unité politique, c'est l'unité dans l'hommage au même Dieu des chrétiens.

"Une loi du dimanche, une loi planant au-dessus de tous les groupes d'allégeance canadienne est un acte de foi religieuse et nationale en même temps ; c'est aussi, dans notre cas, un acte d'affirmation chrétienne et un avis, à ceux qui ne partagent pas la croyance générale de se mettre bien dans l'esprit que le peuple canadien est un peuple chrétien, obéissant au commandement de Dieu, qui ordonne l'observance du dimanche et que tout le monde doit respect et fidélité à cette loi du pays.

"Il n'y a pas que des chrétiens dans ce pays, mais il y a des incroyants et des athéistes et il y a des croyants dans des objets de culte païen.

"Il est de toute sagesse de donner par une loi positive une sanction à la loi de conscience qui oblige tous les chrétiens du Canada à l'observance du jour du Seigneur.

"Nous ne voyons là rien d'irrespectueux envers la divinité ; ce n'est pas le lieu de crier "foris canes", et "aux profanes les choses profanes".

"Un peuple qui consacre, avec une sanction pénale positive, l'observance du dimanche est un peuple qui se grandit, de toutes manières, en s'unifiant surtout dans les choses les plus intimes de l'âme qui sont celles

du culte et de l'adoration, aux mêmes heures de la vie, de l'Etre infini auquel il croit comme à la source de toute justice, de toute grandeur et de toute charité.

"Une telle loi, parce qu'elle se rapporte au culte, parce qu'elle touche conséquemment aux replis les plus cachés, aux fibres les plus intimes de l'âme, aux droits les plus sacrés de l'individu, aux manifestations les plus respectables de la famille, et en déduction dernière, aux droits civils, se rapportant à la personne et aux institutions locales, est-elle nécessairement exclusive de toute législation fédérale pour n'être que du ressort de la juridiction provinciale ? Tout ce que nous venons de dire devrait à notre sens, démontrer le contraire et il serait d'un rigorisme extrême, d'une étroitesse de vue excessive, de prétendre que l'autorité fédérale n'aurait pas le droit de proclamer un jour d'action de grâce par semaine à être observé par tous les habitants du Canada sous le prétexte qu'une province, lors de la constitution du pacte fédéral, s'est réservé le pouvoir exclusif de légiférer sur les matières de droit civil, de la provriété et les objets généralement d'ordre local."

(Signé): G. A. NANTEL.

Et M. Nantel avait jugé juste.

Avant que se fussent écoulés quelques mois, les gens qui désespérèrent et crièrent à l'agonie et à la désolation, en écoutant les tortures imaginaires que leur signalait M. Bourassa sur le Champ de Mars — les gens sincères et non les agitateurs populaires — s'étonnèrent d'avoir pu s'étonner si inconsidérément : ils furent les premiers à rire des épouvantes chimériques qu'on leur insufflait alors.

Cette loi si décriée au début a rendu d'énormes services aux ouvriers et aux employés dans la province de Québec.

La mise en application du principe a produit des résultats économiques et ruraux d'une portée considérable.

Partout, en effet, où ce principe du repos dominical est sauvegardé par la loi, nous constatons que la conséquence immédiate a été de faire appliquer la cessation du travail le samedi après-midi, dans la mesure la plus large possible ; de réduire au strict minimum la durée de la journée de travail ; et souvent même de provoquer la cessation du travail, certaine après-midi dans la semaine.

Il n'est pas besoin d'être grand clerc pour saisir les raisons de ces faits.

Les distractions, les plaisirs, relâche de l'esprit et du corps, sont choses nécessaires et il faut bien qu'on y pourvoie.

La loi votée par la Chambre des Communes a été le premier pas dans la voie des améliorations économiques pour la population travaillante de notre province.

Il y a cinq ans à peine que la loi est passée et les ouvriers rient des inquiétudes qu'on a voulu faire naître chez eux et se réjouissent des conséquences économiques qui découlent de la loi.

M. BOURASSA DIPLOMATE, REPU, SALARIE.

M. Bourassa n'a que mépris et insultes pour ses adversaires, lorsqu'ils reçoivent de légitimes honoraires pour les services qu'ils rendent au gouvernement et de raisonnables compensations pour les travaux qu'ils exécutent ou les charges qu'ils remplissent.

A son avis, ce sont des REPUS, des SALARIES, etc., etc.

Il leur reproche les fonctions dont ils ont été chargés, et surtout il jalouse leurs succès.

Et cependant M. Bourassa, à ses débuts, se complaisait dans l'ombre du premier ministre, suivait son sillage et ATTENDAIT QUELQUE CHOSE DE BON.

En attendant, la grosse prise, il se contentait de ce qui se présentait.

FAUTE DE GRIVES, IL MANGEAIT DES MERLES.

C'est ainsi qu'en 1898, il accepta d'être secrétaire de la Commission Internationale mixte, chargée de discuter avec les Etats-Unis les questions en litige entre le Canada et la République Américaine.

Naturellement, ce rôle, dans une commission dont les parties essentielles étaient la Grande-Bretagne et les Etats-Unis et où nous n'avions pas encore la latitude que possède actuellement le Canada pour la négociation de ses traités était PUREMENT ACCESSOIRE.

Tout le travail fut fait par les secrétaires des deux nations officiellement contractantes et M. Bourassa remplissait ce que l'on appelle en terme de théâtre d'emploi de: GRANDE INUTILITE.

Mais il se fit payer tout de même, comme on va le voir.

Voici la déclaration faite par M. Bourassa, dans son discours à la Chambre des Communes, le 1er mai 1900, (Débats, page 4342):

Tant que j'ai agi en qualité de secrétaire conjoint nommé en vertu de la même commission et dans les mêmes conditions que les secrétaires anglais et américains, je n'ai jamais supposé un seul instant que le gouvernement eût quelque chose à voir l'auditeur généses.

(C'est ce qu'on appelle l'œil fermé et la main ouverte.)

Des avances d'argent me furent faites par le trésorier du gouvernement canadien dans la commission, M. Joseph Pope et j'ai tenu un état de ces montants. J'ai fait de même pour mes dépenses, mais je n'ai PAS CONSERVE DE COMPTES SPECIAUX ET DETAILLES, NI DE PIECES JUSTIFICATIVES.

Vous voyez que M. Bourassa ne garde

LE PROGRÈS ET L'OBSTRUCTION

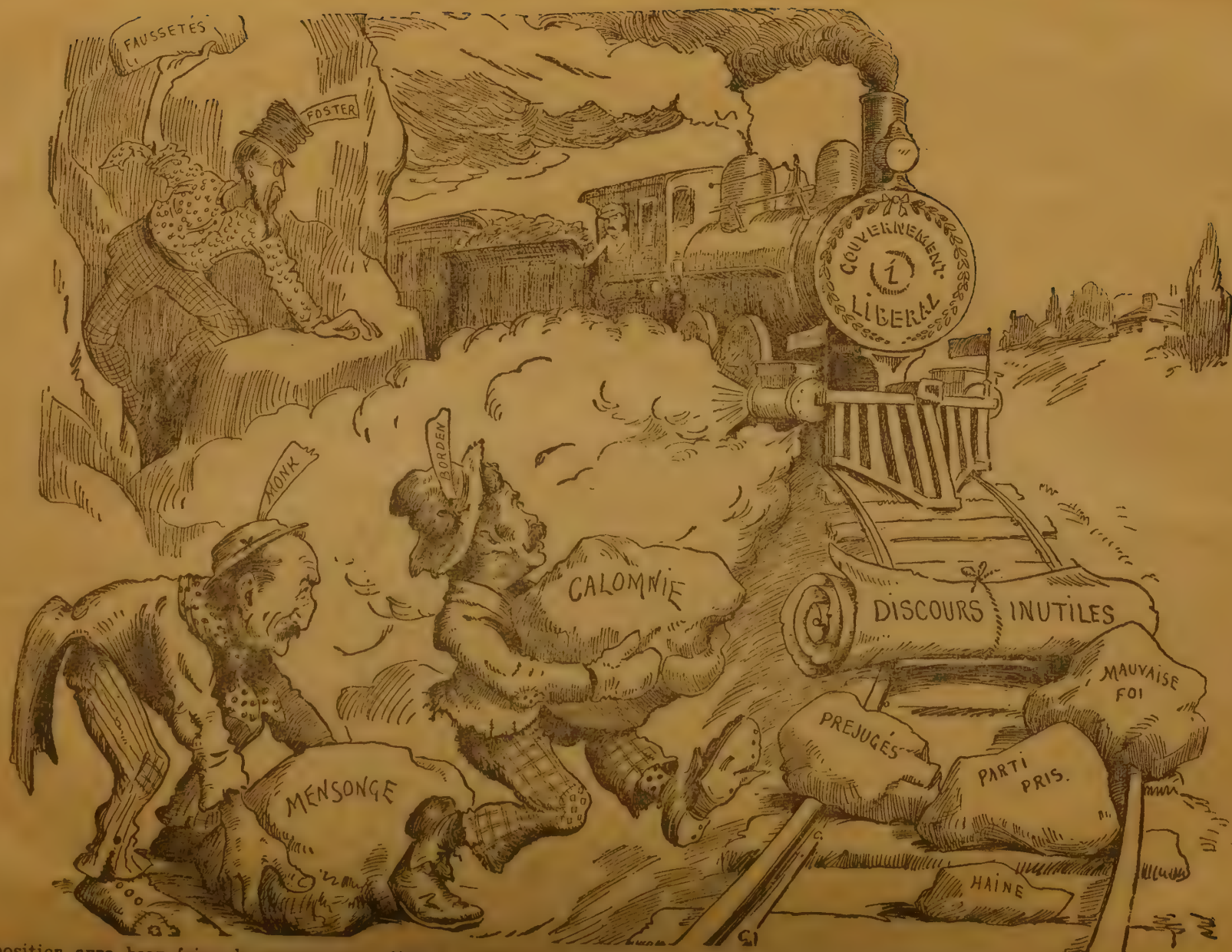

L'Opposition aura beau faire, le gouvernement libéral continuera, après avoir reçu une nouvelle approbation du peuple, sa marche vers le progrès.

pas de comptes des dépenses qu'il fait au nom du gouvernement.

Rapprochez cela des cris qu'il jette, parce qu'on n'a pas fourni à une livre près la quantité de peinture mélangée pour la maison de M. Lanctôt.

Quelle paille au lieu de cette poutre.

Mais, allons plus loin et examinons encore l'outrecuidance de M. Bourassa:

N'oublions pas qu'il s'agit de $2,200.

Ecoutez encore M. Bourassa:

Dans le courant de l'hiver dernier, j'ai rencontré l'auditeur-général, M. McDougall, qui m'a demandé si je pouvais lui donner des détails. Je lui répondis dans la négative, ayant toujours été sous l'impression que la commission règlerait ces affaires elle-même, et que je serais placé sur le même pied que les autres secrétaires. Cependant, j'ai envoyé à l'auditeur général un état certifié de l'argent que j'avais dépensé, ainsi qu'une balance de $1.10 restant sur les montants que j'avais reçus. (Débats 4343.)

Ainsi, M. Bourassa reçoit $2,200 ;

On lui demande des comptes en détail ;

Il refuse, il n'a pas de compte à rendre ;

Mais, il envoie un compte en bloc et il restitue ($1.10), une piastre dix.

Quant au reste, il est trop gros personnage pour s'astreindre aux mêmes obligations que tout le monde.

IL NE REND PAS DE COMPTES.

Comme on peut le penser, la Chambre ne se contenta pas des grands airs de CE REPUS ET DE CE SALARIE.

Elle l'appela devant le comité des Comptes Publics, en sommant M. Bourassa d'apporter SES COMPTES ET SES PIECES JUSTIFICATIVES.

Après des péripéties et des échappatoires sans nombre, après des tentatives audacieuses de M. Bourassa POUR ESQUIVER L'ENQUETE, il fut obligé de comparaître et les débats de cette émouvante comparution devant le comité des comptes publics, ont été publiés comme document sessionnel. (Annexe No 2a — 63 Vict. A. 1900).

Il y a des choses ineffables, que nous reproduisons textuellement :

M. Bourassa est interrogé, (page 2):

Il se livre à une insolence préliminaire pour expliquer ses tergiversations et ses échappatoires:

De fait, je ne reconnais pas au comité le droit de me questionner, mais, d'autre part, comme je n'ai rien à cacher, s'il y a quelque renseignement que je puisse donner, j'y suis disposé.

Voyez-vous les cris que pousserait aujourd'hui M. Bourassa, si MM. Lanctôt ou Oliver avaient pris cette attitude devant leurs comités !

Et c'est l'homme qui clame à la souveraineté du peuple, des représentants du peuple.

On voit la mesure dans laquelle il s'en inquiète quand sa sécurité est en jeu.

Examinez maintenant comment M. Bourassa établissait la comptabilité de ses dépenses.

M. Clancey, ancien député d'Elgin, maintenant disparu, l'interroge :

Q. Deviez-vous rendre compte ?—R. Oui, je comprenais que la commission devait rendre compte et nous demander un certificat du montant des dépenses. LES COMMISSAIRES N'ETANT PAS DES HOMMES MESQUINS, il était à supposer qu'ils nous demanderaient un certificat de la somme dépensée pour les fins de la commission, ce que j'étais prêt à fournir. Je savais très bien ce que je dépensais pour les fins de la commission, et chaque fois que je dépensais quelque chose pour mon compte personnel, je le marquais à part.

Q. Alors, comment pouviez-vous faire la distinction pour être à même de rendre compte exact de vos dépenses? — R. Non. Je ne tenais pas de comptes en détail : je marquais seulement chaque semaine la somme de mes dépenses durant cette semaine-là.

Q. Comment faisiez-vous votre calcul?—R. Je calculais la chose en bloc. Je ne marquais pas les détails. Je me servais tout simplement d'un carnet, et, à tous les dix ou quinze jours, j'inscrivais mes dépenses. Lorsque la commission a interrompu son travail, j'ai fait l'addition de mes dépenses. Elles s'élevaient à $2,198.90.

Q. Et dans ce carnet que vous mentionnez, entriez-vous chaque item de dépense ?—R. Oh ! non ; tout simplement, à tous les dix ou quinze jours, j'inscrivais ce que j'avais dépensé dans l'intervalle.

Q. Vous vous fiiez à votre mémoire?—R. Non. Mais la chose était des plus simples. Comme je vous l'ai déjà dit, chaque fois que je dépensais quelque chose pour mes fins personnelles, je l'inscrivais à part ; quant aux dépenses diverses pour voitures, ou pension, ou papeterie, ou quoi que ce soit en rapport avec la commission, je laissais courir la dépense et en inscrivais le total tous les dix ou quinze jours.

Se figure-t-on un commissaire du gouvernement tenant des comptes de ce genre-là !

Quels cris dans le "Devoir" !

Q. Vous n'avez jamais tenu compte des détails? —R. Non.

Q. Et n'avez-vous pas gardé de pièces justificatives ?—R. Comme je vous l'ai dit, c'était inscrit dans mon petit carnet.

Q. Alors, comment pouviez-vous faire la distinction entre les dépenses personnelles et celles de la commission? —R. Parce que, ainsi que je vous l'ai déjà dit deux fois, chaque fois que je dépensais quelque chose pour moi-même, j'en faisais une entrée spéciale, et je déduisais mes dépenses personnelles du total de mes dépenses.

Q. A combien se sont élevées vos dépenses personnelles? — R. JE NE SAIS.

Q. Vous n'avez jamais pensé qu'il fût nécessaire de tenir un compte ? — R. Non.

Q. Comptiez-vous avoir à rendre compte en détail à qui que ce soit, ou simplement à dire, à la personne à qui vous auriez à rendre compte, que vous aviez dépensé une telle somme ? — R. Précisément, je ne me suis jamais attendu à ce que l'on me demandât des détails.

Q. Pourquoi en êtes-vous venu à cette conclusion ?—R. Parce qu'il ma semblé que mes collègues en agissaient de même. Nous n'avons jamais pensé que l'on nous demanderait de combien de papier nous nous sommes servis, ou combien de jours nous avons passé à notre hôtel.

Toujours grand seigneur, avec l'argent des autres.

Songez qu'il avait reçu $2,200.

Nous avons toujours compris que la commission dans ses relations avec nous partirait de ce point de départ qu'elle savait avoir affaire à trois personnes honnêtes, des hommes d'honneur qui ne prendraient pas l'argent public.

Voici maintenant l'aristocrate.

Q. La nature de vos fonctions ne vous donnait pas le droit de prendre une position de ce genre?—R. Oui. Je pense que l'on ne doit pas s'attendre à ce que le secrétaire diplomatique d'un corps de cette nature, fournisse les mêmes détails qu'un employé du gouvernement, comme, par exemple, les autres personnes dont on a mentionné les noms, car elles avaient été appelées par leur gouvernement et non par la commission.

Q. Mais comment le saviez-vous ?—R. Je le croyais, parce que c'est de sens commun.

(Page 8).

Q. De quelle nature étaient vos dépenses ?—R. Les dépenses ordinaires d'un homme qui voyage et qui occupe la position que j'occupais.

Q. Je n'ai pas bien saisi votre réponse ?—R. Je dis toutes les dépenses que doit nécessairement faire en voyageant, une personne occupant la position que j'occupais alors.

Q. Etes-vous certain d'avoir dépensé $2,200?—R. Je suis certain d'avoir dépensé $2,198.90.

Q. Comment avez-vous fait le calcul de votre part de ces dépenses ?—R. Tout simplement en additionnant la somme que j'ai reçue et la somme que j'ai dépensée, et en soustrayant le montant que j'ai dépensé pour mon propre compte, et le découvert constituait ce que j'ai dépensé pour le compte de la commission ; c'était bien clair.

Comptabilité facile, n'est-ce pas?

Q. Vous en teniez le compte ?—R. Oui.

Q. Voulez-vous nous produire ce compte ? — R. Quel compte?

Q. Vous nous avez dit que vous teniez un compte de vos dépenses personnelles?—R. COMME JE VOUS L'AI DEJA DIT, JE TENAIS UN COMPTE, MAIS JE NE L'AI PAS ICI. Cependant, je puis déclarer positivement que j'ai inscrit le montant d'argent que j'avais lors de mon départ de Québec, et le montant de mes dépenses personnelles, et j'ai chargé à la commission les sommes que j'ai dépensées pour elle et j'ai remboursé $1.10.

(Page 9).

C'est encore bien honnête de sa part.

Q. AVEZ-VOUS CES NOTES DANS LE MOMENT? — R. Non.

Q. Existent-elle ?—R. ELLES DOIVENT SE TROUVER DANS CE CARNET, SI JE PEUX LE TROUVER.

Q. Pourriez-vous le produire devant le comité?—R. Je suppose que oui, mais je ne suis pas obligé de le faire ; il contient tout ce qui se rapporte à mes affaires personnelles, et je ne le produirai pas.

(Page 10).

Pas de compte à rendre.

Il rend $1.10 et c'est tout.

Sir Chs. Hibbert Tupper insiste, et voici les réponses qu'il reçoit :

(Par sir Charles Hibbert Tupper) :

Q. Lors de votre séjour à Québec, avez-vous fait vous-mêmes vos arrangements avec le Château Frontenac quant à vos frais d'hôtel ?—R. Oh ! oui. J'ai tout réglé moi-même.

Q. Vous avez soldé votre compte à même les $2,200?—R. Oui.

Q. Avez-vous reçu des pièces justificatives?—R. Je le crois; mais je ne garde jamais les reçus des hôtels où je loge quand je voyage.

Q. Vous ne vous rappelez pas si vous avez eu des pièces justificatives ou non ?—R. Oui.

Q. Vous le rappelez-vous ?—R. Oui, je pense que oui.

Q. Quand les avez-vous détruites?—R. Immédiatement. J'en agis toujours ainsi.

Q. La même chose a eu lieu à Washington?—R. Oui.

Q. Et à même les $2,200 vous avez soldé votre compte d'hôtel?—R. Oh ! oui ; tout.

Q. Et vous avez eu un reçu ?—R. Oui.

Q. Et l'avez déchiré?—R. Oui.

Q. Et vous avez eu un reçu?—R. Oui.

Q. Et vous l'avez déchiré, et avez payé vos propres frais de voyage?—R. Oh! oui; les chars et tout. C'est de la même source que j'ai pris ce qu'il fallait pour la série entière des dépenses.

(Page 13).

Jolie façon de tenir ses livres.

Heureusement que vers la fin, M. Bourassa a consenti à produire deux petits comptes du Frontenac ; nous les produisons comme type :

"Pièce No 1"

Québec, 10 septembre 1898.

M. Henri Bourassa, Chambres A et B.

CHATEAU FRONTENAC. Dt.

Pension, 18 août au 2 sept. 1898, 16 jours à $10 par jour	$160 00
Vin	27 85
Buanderie	3 90
Messagerie	0 25
Télégrammes	0 50
	$192 50

Acquitté, 10 septembre 1898.

"Pièce No 2"

Québec, 12 octobre 1898.

M. Henri Bourassa, Chambres A et B.

CHATEAU FRONTENAC. Dt.

Pension, 4 septembre au 12 octobre 1898	$370 00
Vin	38 25
Repas extr.	3 00
Repas servis dans les chambres—Extras	2 85
Buanderie	2 30
Messagerie	0 55
Télégrammes	1 35
	$418 30

Acquitté, 12 octobre 1898.

Nous ne voulons pas faire de démagogie.

Mais relisez-en le "Devoir" et figurez-vous ses exclamations s'il s'agissait d'un député libéral actuel.

$38.25 de vin, $27.85 de vin en plus d'une pension somptueuse.

Tout cela avec une pension à $10 par jour.

En voilà un repus !

AVEC $38.25 UN HABITANT ACHETE DU WHISKEY POUR TOUT SON HIVER.

Les membres du comité ont voulut avoir quelques détails sur ce que M. Bourassa considérait des dépenses de la commission et des dépenses personnelles.

LE TRUST

BOURASSA. — Qu'est-ce que t'as, Monk, t'as l'air ben jongleux ?
MONK. — J'ai dans l'idée que si on entreprend une tournée avec c'te ménagerie-là, on clairera tant seulement pas nos dépenses !

C'est encore M. Chancy qui l'interroge:

Q. Qu'aviez-vous à faire?—R. J'étais obligé de recevoir à peu près de la même manière que les autres secrétaires, et d'occuper des chambres plus spacieuses, parce qu'il venait souvent des personnes désirant voir les commissaires. Toute personne voulant rencontrer les commissaires, s'adressait à moi, tandis que les autres fonctionnaires publics s'y trouvaient pour les fins du gouvernement canadien.

Q. Oui. Alors vous déclarez qu'une certaine partie au moins de cet argent a été employée par vous a des frais de réception?—R. Je n'appellerais pas cela frais de réception. Comme je l'ai déjà dit, tant à Québec qu'à Washington, j'ai dû prendre deux chambres, une chambre à coucher et un petit salon, et recevoir beaucoup de personnes qui venaient me voir en ma qualité de secrétaire de la commission.

Q. Avez-vous donné quelques réceptions?—R. Probablement de temps à autre une petite réception. J'AI PROBABLEMENT INVITE AU GOUTER ET AU DINER QUELQUES-UNS DES DELEGUES VENANT DEVANT LA COMMISSION, DE MEME QUE QUELQUES-UNES DES PERSONNES ATTACHEES A LA COMMISSION.

Q. Et ces réceptions entrent pour une part dans la dépense de deux mille cent.....? — R. Certainement. Toutes les dépenses que j'ai faites pour la commission font partie de cette somme. Je n'ai pas pris de l'argen venant de source extérieure, mais je n'en ai pas contribué du mien.

Q. Avez-vous dépensé de votre argent pour les fins de ces réceptions?—R. Non, quand c'était pour la commission; non, surtout vu que je ne recevais pas un centin de salaire. Je n'ai pas cru devoir faire la charité aux gouvernements britannique et canadien. (Page 13).

Très généreux, M. Bourassa, aux frais de la princesse.

L'hon. Foster, insiste :

Q. Vous ne saisissez pas ma question. Je ne veux pas mentionner vos dépenses personnelles. Vous avez dépensé $2,200 et vous justifiez cette dépense à titre de dépense spéciale en raison du poste de secrétaire que vous occupiez ?—R. D'une manière générale, elle a consisté à recevoir, par exemple, à Québec et à Washington, les personnes qui désiraient s'entretenir avec les commissaires, et, en conséquence, il fallait fixer une date pour les audiences avec lord Herschell ou sir Wilfrid Laurier.

Q. Cela était-il dispendieux ?—R. Il me fallait en conséquence avoir deux chambres. De plus, j'étais obligé de les recevoir, et, dans certains cas, les inviter au goûter ou au dîner.

Q. Cela constituait une très forte partie de votre dépense?—R. Cela comptait pour quelque chose au Château Frontenac et à l'hôtel Gordon.

Q. Quelque chose, mais était-ce une très forte partie de votre dépense?—R. Je suppose que cela pourrait figurer pour environ trois ou quatre cents dollars.

Q. Avez-vous tenu quelques notes en rapport avec cela ?—R. Oh ! non, pas d'item.

Q. Vous ne pensiez pas que ce fût nécessaire ?—R. (Pas de réponse.) (Page 17).

Et voilà toute l'histoire !

M. Bourassa a été secrétaire accessoire de la commission.

Q. Et lord Hershell ayant amené M. Cartwright, vous n'étiez plus requis?—R. Bien, l'on décida qu'il valait mieux (je ne sais pour quelle raison) qu'il y eût un secrétaire canadien, à cause des nombreuses délégations se rendant auprès de la commission. (Page 15).

En somme, il était chargé de faire dîner et boire les délégués, et de les amuser.

Il a reçu pour cette fin, $2,200.

On lui a demandé des comptes.

Il a refusé d'en rendre.

MAIS IL A RESTITUE $1.10.

Comme repu, je crois que celui-là atteint la limite !

Voilà l'homme qui se drape dans sa dignité, qui traîte ses adversaires de repus, de voleurs, d'affamés.

Il se goberge aux frais du Canada, il offre des dîners et du vin, et quand on lui demande quelques détails, il refuse.

Il est trop grand pour s'abaisser devant un comité composé de REPRESENTANTS DU PEUPLE.

Le voilà l'homme qui veut tout soumettre au peuple, sauf les dépenses qu'il fait à même l'argent de ce pauvre peuple qui sue et peine pour le gagner.

Les trois place de M. Bourassa et ses Contradictions.

M. Bourassa est accusé d'avoir sollicité trois places du gouvernement. Pour le commun des mortels, ce ne sera pas un crime. Mais pour M. Bourassa qui dénonce comme des vendus tous ceux qui occupent des places dans l'administration publique, sans compter ceux qui gagnent leur vie à rédiger des journaux libéraux, comme lui gagne la sienne à insulter ses compatriotes dans le "Devoir", le fait d'avoir sollicité des places du gouvernement est une preuve irréfutable de l'hypocrisie de son désintéressement, du motif de dépit et de haine qui dirige ses actions.

Donc, il s'agit de prouver que M. Bourassa a bel et bien sollicité les trois places et que sa haine contre Sir Wilfrid Laurier provient de ce qu'il n'en a obtenu aucune.

Tout aristocrate, seigneur, fils et petit-fils de seigneur qu'il soit, cet homme dont le "Devoir" vante l'absence de sens pratique a bien su, lorsqu'il était secrétaire de la Haute Commission internationale, se faire remettre $2,000 pour ses dépenses — lesquelles d'autre part étaient payées par le trésorier de la commission — et n'a jamais voulu en rendre compte.

Pour un homme désintéressé et manquant de sens pratique, on voit déjà qu'il sait bien ne pas négliger ses intérêts personnels.

Ce petit incident nous permet de mieux comprendre pourquoi il sollicitait l'une après l'autre les trois places en question : D'abord, la place de maître de poste de Montréal, ensuite la place de commissaire du Canada à Paris ; et enfin, la place de vice-président de la Chambre.

LES DANGERS DE LA POLITIQUE

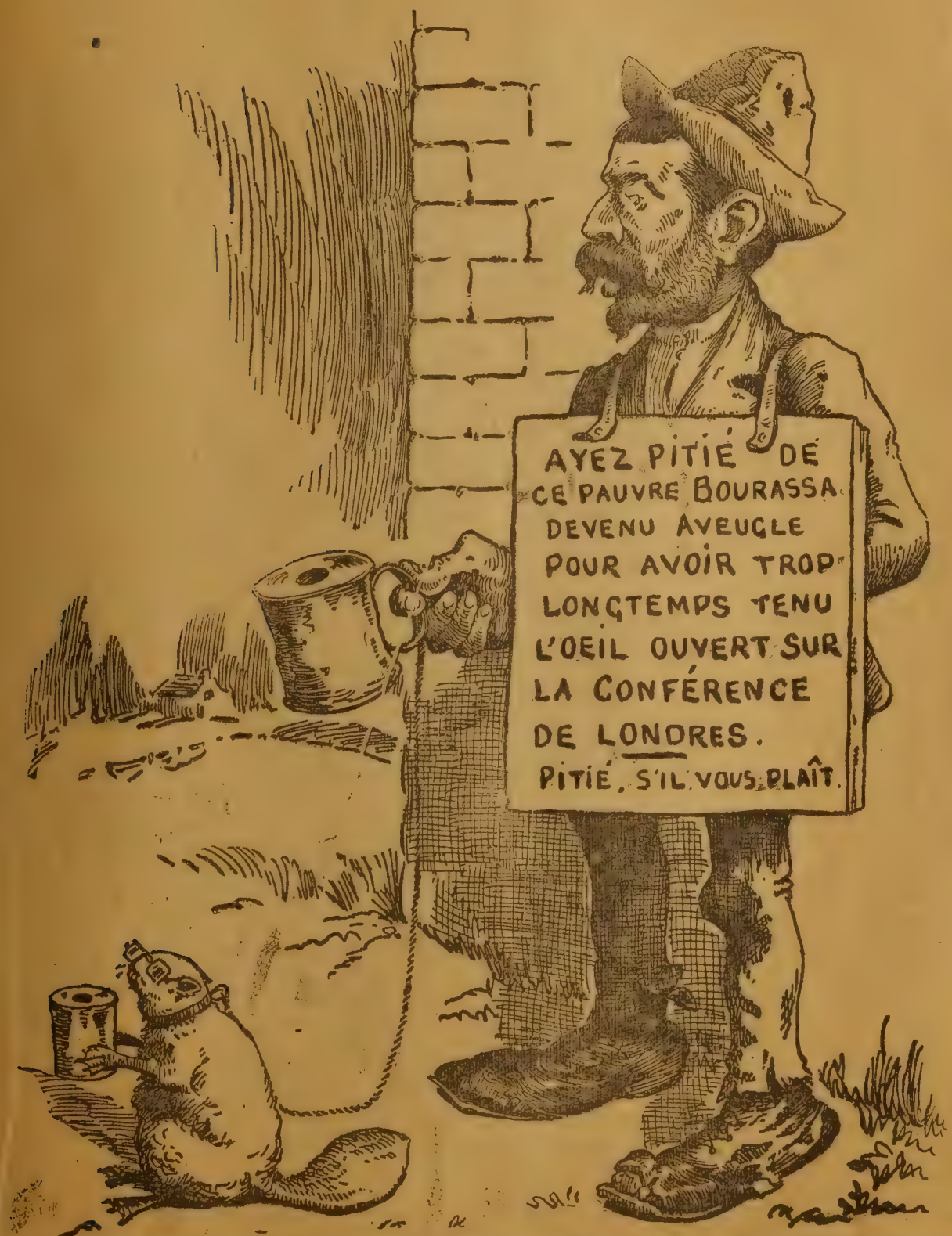

La politique a ses dangers, comme toutes les carrières. Ainsi, voyez ce qui arrive à M. Bourassa, le gardien de nos droits, pour avoir eu l'œil ouvert sur la conférence de Londres.

L'accusation d'avoir sollicité ces trois places a été portée contre M. Bourassa par l'hon. M. Lemieux dans une assemblée publique ; M. Bourassa y a répondu dans le "Devoir". Elles ont été répétées, à St-Hyacinthe, par l'hon. M. Lemieux, à la face même de M. Bourassa, qui y a encore répondu.

Voyons comment il a répondu à ces accusations qui, si elles sont prouvées, le marquent au front du stigmate de l'hypocrisie et de la haine.

Prenons d'abord l'article du "Devoir" :

Pour la place de maître de poste de Montréal, voici ce qu'il dit après quelques lignes d'invectives à l'hon. M. Lemieux.

"Quelques mois plus tard, le parlement était dissous. Fidèle à ma promesse, je me présentai de nouveau, APRES AVOIR DEMANDE AU PREMIER MINISTRE DE NE PAS DISPOSER, AVANT LES ELECTIONS, DE LA DIRECTION DES POSTES DE MONTREAL. (Le "Devoir", 27 juin 1911).

Ainsi, non seulement il avait sollicité la place ; mais il avait demandé à Sir Wilfrid de la lui réserver, au cas où il serait battu, aux élections.

C'est clair, n'est-ce pas ?

Pour la place de vice-président de la Chambre :

"La vice-présidence de la Chambre était vacante. Il me semble que je pouvais, sans déroger, poser ma candidature à cette place. Il s'agissait d'une fonction parlementaire limitée à la durée de mon mandat. J'étais alors en plein accord avec le premier ministre et son gouvernement. J'AVAIS FAIT TOUTES LES LUTTES DU PARTI LIBERAL DEPUIS QUINZE ANS".

....Encore aveuglé sur la loyauté de M. Lemieux, je n'hésitai pas à lui exposer mon cas"..... (Le "Devoir", 27 juin 1911).

M. Bourassa avoue, par conséquent, qu'il a sollicité la place et il fait valoir ses titres, parmi lesquels figurent ceux d'être d'accord avec le gouvernement et d'avoir fait la lutte pendant quinze ans pour le parti libéral.

C'est-à-dire, qu'il invoque les considérations que, dans le cas d'autres députés, il condamne aujourd'hui comme de la corruption, comme une vente de leur mandat.

Quant à la place de commissaire du Canada à Paris, M. Bourassa prétend qu'on le lui a offerte et qu'il l'a refusée. Là, il y avait un odieux spécial ; la place n'était pas vacante. Il aurait fallu déplacer un vieillard : l'hon. M. Fabre, un vétéran des luttes libérales d'autrefois.

"Tout mauvais cas est niable", dit un proverbe français. Le cas du commissariat de Paris étant particulièrement odieux, il n'est pas étonnant que M. Bourassa le nie.

Mais après avoir admis, comme on le voit par les textes, les deux premières accusations, qu'il nie la troisième, cela ne fait que mettre sa parole en face de celle de l'hon M. Lemieux et le public devra en conclure suivant la confiance que l'un et l'autre peuvent inspirer. Pour nous, il ne nous reste pas le moindre doute qu'il a sollicité cette place comme les deux autres.

A l'assemblée de St-Hyacinthe où l'avait appelé l'hon. Lemieux, dimanche, 13 août, M. Bourassa a modifié quelque peu les explications qu'il avait données dans le "Devoir" du 27 juin.

D'après le compte-rendu du "Devoir", il aurait dit :

"Je n'ai jamais demandé la place de maître de poste de Montréal, et M. Lemieux le sait".

Mais il refuse de parier.

Il avait oublié, sous l'excitation du moment, ce passage de son article du 27 juin, où il avoue que, non seulement il a sollicité la place, mais qu'il a prié Sir Wilfrid Laurier de la lui garder jusqu'après les élections au cas où il serait battu.

Toujours d'après le compte-rendu du "Devoir", il aurait dit encore à St-Hyacinthe :

"J'ai posé ma candidature à la vice-présidence de la Chambre des Communes, en mettant comme condition essentielle que je conserverais ma liberté de député".

Mais il affirme qu'il l'a retirée vingt-quatre heures après.

Il a nié encore avoir sollicité la place de commissaire à Paris.

Faisons le bilan de ses admissions et de ses dénégations.

Accusé d'avoir sollicité trois places, il répond, le 27 juin, qu'il en a bien sollicité deux, mais pas la troisième.

A St-Hyacinthe, dimanche, il admet en avoir sollicité une, mais pas les deux autres.

A la prochaine occasion, il niera carrément pour toutes les trois.

Et quelle est la morale de tout cela ?

C'est qu'il sera impossible à un homme de bon sens de s'en rapporter à la parole de M. Bourassa. Elle varie vraiment trop.

Lorsque l'on dit la vérité, on n'a pas à craindre de se contredire. La vérité est une et ne change pas. Ce qui était la vérité le 27 juin était encore la vérité le 13 août. Si M. Bourassa s'est contredit, du 27 juin au 13 août, c'est nécessairement qu'il ne disait pas la vérité, qu'il mentait.

Oh ! cela n'a rien de nouveau pour nous qui l'avons pris journellement en flagrant

LE RETOUR DE SIR WILFRID LAURIER

MONK A BOURASSA — Mais est-il assez bête notre chien, de se mettre ainsi sur le chemin du bagage de Sir Wilfrid Laurier !
BOURASSA — Je te dis que c'en est fait ; notre chien est mort !

délit de mensonge, mais enfin, c'est une satisfaction pour tout le monde de constater qu'il a menti, en comparant simplement ce qu'il a écrit et signé dans le "Devoir" et ce qu'il a dit, d'après le compte-rendu sténographié du "Devoir", à St-Hyacinthe.

Cette preuve faite, indiscutable, le public n'a plus devant lui qu'une accusation à laquelle l'accusé ne peut opposer que des mensonges variant d'une occasion à l'autre. Et cette accusation reste, par conséquent, collée aux épaules du pur entre les purs, comme un manteau de Nessus ; elle le brûle et il a beau se débattre, il ne peut s'en débarrasser.

Et d'après toutes les règles de la logique et du bon sens, il est maintenant établi que M. Bourassa a sollicité trois places, y compris les émoluments ;

Que sa haine contre Sir Wilfrid Laurier et ceux qui lui sont restés fidèles provient de son désappointement de n'avoir eu aucune de ces trois places.

Et que, si Sir Wilfrid Laurier avait voulu, M. Bourassa, au lieu de tonner aujourd'hui contre la marine, serait pourvu d'une "grasse prébende" qui lui ferait garder le silence.

Qu'en pensez-vous, ô bons nationalistes?

S'IL EUT VOULU

Monsieur Henri Bourassa, qui s'est arrogé le droit de fixer "le vrai terrain de la lutte" dans la présente campagne électorale, voit des scandales partout. Depuis son voyage à Washington, Monsieur Bourassa est bien scrupuleux ! A l'entendre, il n'y a plus rien de bon dans le parti libéral. Aujourd'hui il faut sortir du parti libéral pour être un vrai libéral et un honnête homme. Si je ne craignait de commettre une irrévérence à l'égard de quelqu'un, je serais tenté de dire que dans l'esprit de ces messieurs, le parti libéral est comme un jardin qu'ont fui les crapauds qui dévoraient les insectes.....Mais ce ne serait pas respectueux, je crois. Passons.

C'est une bien belle âme que Monsieur Bourassa. Sa conscience a toute la pureté virginale d'une jeune fille qui n'a pas encore cueilli, de ses doigts innocents, la fleur du mal. En grand seigneur qu'il est, il pousse jusqu'au culte le souci de l'honneur. Son cœur politique est revêtu d'une cuirasse légère, mais faite d'un métal impénétrable qui s'appelle l'infinie délicatesse (ce métal se rencontre au bord des flots bleus de la Méditerranée, où vont muser les philosophes dégoûtés de la décadence de leur pays ; et d'aucuns s'en font des vestes. La vérité seule a prise sur lui, et ce grand homme, que son désintéressement bien connu attire irrésistiblement vers toutes les bonnes causes, s'est fait agent d'assurance contre le mensonge.

Mais je n'ai pas l'intention de faire ici l'éloge de Monsieur Bourassa, bien que j'en aie une forte tentation chaque fois que son nom revient sous ma plume. Je ne veux pas non plus (les journaux en ayant assez parlé) m'occuper du manifeste qu'il a lancé en réponse à ceux du premier ministre et du chef de l'opposition. On devait d'ailleurs s'y attendre, à ce manifeste, Monsieur Bourassa ayant l'habitude d'avoir des idées à lui, bien à lui, et qu'il se forme après avoir vu celles des autres. On sait aussi avec quel sans-gêne il entend qu'on ne discute que les questions qu'il propose lui-même à la considération des électeurs. Mais il ne faut pas s'en étonner. Celui qui se fait fort "d'engueuler" les princes de l'Eglise n'est pas tenu à une plus grande modération envers de simples laïques si haut placés qu'ils puissent être. Aux yeux de Monsieur Bourassa, l'existence même du gouvernement Laurier est un scandale..... depuis 1905. A plus forte raison en est-il ainsi de chacun de ses actes. Le pays eût alors pu être sauvé. Il eût suffit d'un peu de complaisance. On ne l'a pas voulu, et ce pauvre Monsieur Laurier en a été dûrement puni. Quelles qu'aient pu être ses bonnes intentions, tout ce qu'il a fait a tourné en mal. Ce que les tories d'Ontario ont appelé "son aplatissement devant la province de Québec" n'a été qu'une lâche trahison des intérêts des Canadiens-français. Sa lutte victorieuse contre les envahissements de l'impérialisme n'a été, après tout, qu'une tentative de détruire l'autonomie du Canada. Son entourage officiel ne se compose que de loups affamés qui, pour satisfaire leur appétit, mènent le pays à l'anéantissement matériel et moral.

Oh ! si Monsieur Bourassa eût été placé dans le fauteuil de président de la Chambre!

Oh ! si Monsieur Bourassa eût été nommé commissaire canadien à Paris !

Comme tout ce serait passé autrement ! Comme le pays serait bien conduit, administré honnêtement ! Il n'y aurait pas eu de scandale, pas de sacrifice de nos intérêts nationaux, pas de déni de justice à la province de Québec. Monsieur Laurier aurait pu être un grand homme et n'aurait pas été condamné à finir dans l'infamie une carrière qui semblait devoir être si glorieuse.

A quoi tiennent les choses de ce monde !

A un fil ! ..... un fil au bout duquel était accroché un pantin. Le fil a cassé, ou a été coupé, et tout a changé. Polichinelle a voulu se faire Savonarole, et a résolu de combattre tout ce qui ne voulait pas plier sous sa loi, ce qui est à ses yeux le plus pendable de tous les crimes. Il suffit d'être partisan de Sir Wilfrid Laurier pour mériter tous ses anathèmes. Il ne sera content que le

LA PILULE

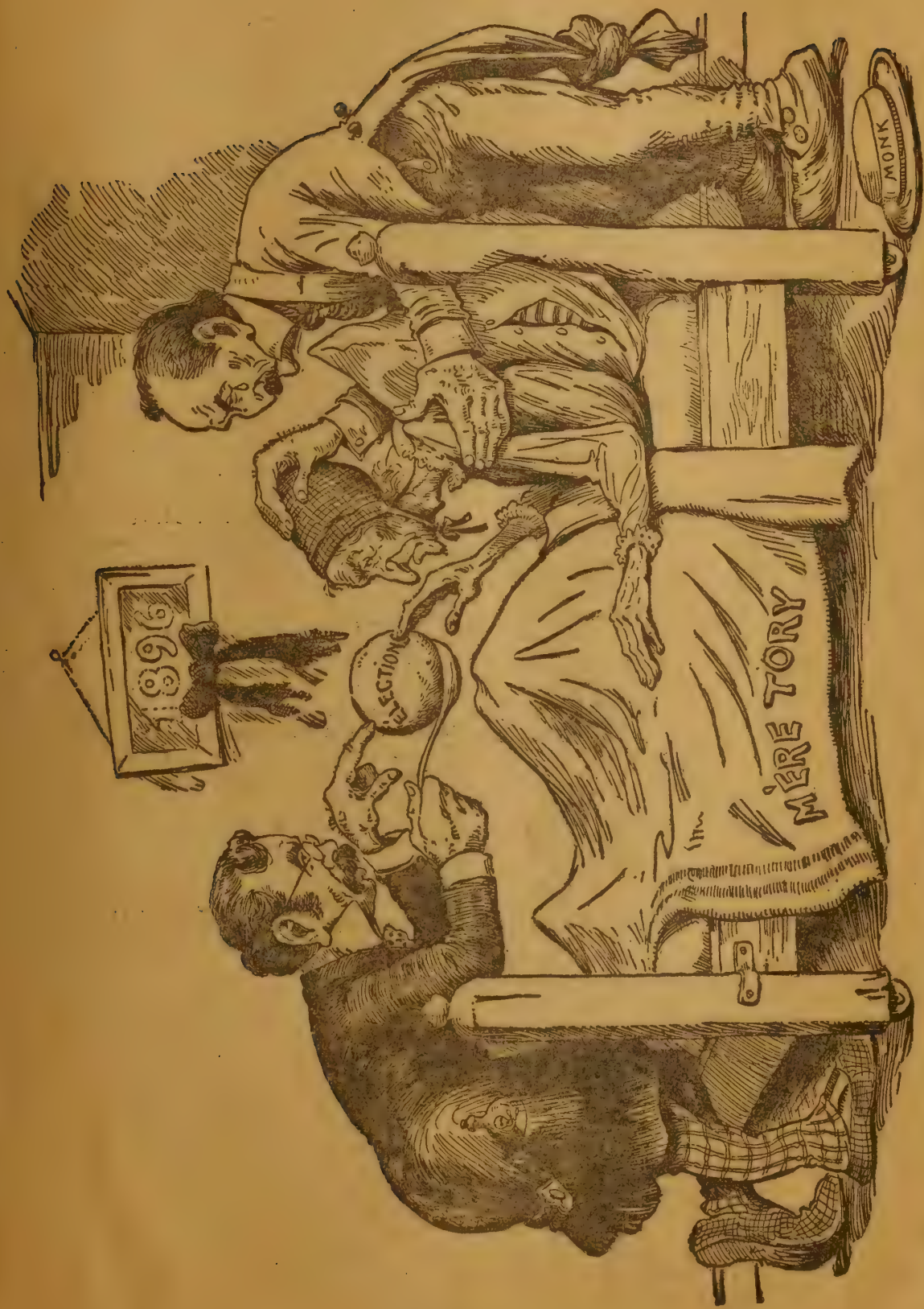

BORDEN — Avale-ça, patv'vieille, si ça t'fait pas d'bien, ça peut toujours pas t'faire de mal.
MERE TORY — Y a des années que j'en prends d'ces pinnes-là, pis ça m'mène pas pan toute, pan toute au pouvoir.

jour (bien éloigné encore) où il aura vu tomber le gouvernement libéral pour faire place à Monsieur Borden, qu'il affecte de mépriser, mais qui lui parait bien supérieur à Monsieur Laurier parce que, au moins, il ne lui a pas encore refusé de place !

L'homme qu'il haît le plus, après le premier ministre, c'est l'honorable Monsieur Lemieux qui d'ailleurs, ne s'en porte pas plus mal. Sarcasmes, calomnies, insultes personnelles, il a usé de toutes les armes contre lui. Il a enfin trouvé que le ministre des postes allait perdre la tête. Je crois bien qu'il n'y a pas à craindre de ce côté, mais enfin si Monsieur Bourassa tient à tout prix à voir des gens qui n'ont pas la tête à eux, il n'a pas besoin de regarder si loin.....

JUVENAL.

LE TRUST DE M. BOURASSA.

M. Bourassa parle souvent des trusts, et il a bien qualité pour s'y connaître. N'a-t-il pas essayé d'établir au profit d'une petite bande de mécontents, le trust le plus gigantesque qui ait jamais été organisé dans notre bonne province de Québec : le monopole du patriotisme et de la religion ? Il s'agit ici d'un trust qui a surtout un aspect moral (pardon, ô aveugle M. Monk!)

Pour arriver à ses fins, M. Bourassa a semé de tous côtés la calomnie et l'insulte, posant comme seul soutien de l'autel et de la patrie (tout en faisant les appels que l'on sait à l'élément anglais et protestant), violant, à l'égard de ses adversaires, toutes les lois de la justice, sortant de toutes les bornes de la raison et faisant ou laissant exposer dans son journal les propositions les plus contraires à une saine économie politique ; cherchant, en un mot, à exercer le monopole du patriotisme, et cela au moyen d'un capital archi-"mouillé", dont la mise en circulation (si les idées bourassistes pouvaient prévaloir) amènerait à courte échéance la banqueroute nationale. Par des méthodes à lui connues, il a réussi à s'emparer de l'âme de personnages haut placés et d'intelligence pourtant supérieure, qui se sont, sont, pour ainsi dire laissé ensorceler et lui ont, en quelque sorte, donné des "lettres de marque" pour la campagne de flibustier qu'il a entreprise contre le gouvernement de son pays et contre l'intégrité de l'Empire.

Il s'est si bien insinué dans l'esprit de quelques-uns, qu'on a pu voir un jeune professeur de philosophie s'enthousiasmer au point de presque vouloir substituer la doctrine nationaliste aux manuels acceptés jusqu'ici : encore un peu plus et le petit cathéchisme lui-même y passait.

Pour avoir un aspect surtout moral, le "trust du bourassisme" n'en est pas moins dangereux. Sous prétexte de défendre les droits et les intérêts des Canadiens-français, il ne tend en somme qu'à les diviser entre eux, qu'à désorganiser nos forces nationales et nous attirer la méfiance, en même temps que le mépris de nos voisins dont nos hommes publics ne cherchent qu'à nous conquérir l'estime et l'amitié.

Mais Monsieur Bourassa y trouve, ou croit y trouver son avantage personnel. Il s'imagine grandir en cherchant à nous abaisser aux yeux des étrangers ; il ne s'aperçoit pas de son erreur, ni de l'immense vérité contenue dans ce MOT d'un Français que nous reproduisons plus loin, qui connait bien notre pays et qui disait l'autre jour encore, qu'il faudrait au Canada "plus de Laurier et moins de Bourassa".

Le trust de Monsieur Bourassa est voué à une faillite inévitable. Il le sait, où du moins il s'en doute, car il multiplie les efforts pour rendre fructueuse la chasse aux gros sous.

Un ministre protestant des Etats-Unis, refusait naguère un don de M. Rockefeller, déclarant qu'il ne voulait pas toucher de l'argent sale ("tainted money".)

A en juger par de récents événements, M. Bourassa n'est pas aussi "regardant" quand il s'agit de faire tomber de l'argent dans la caisse du "Devoir".

LES MAINS DE M. BOURASSA.

Dans un long discours prononcé par M. Henri Bourassa, aux agapes anti-libérales où M. Bourassa avait convié la fleur du nationalisme, on a surtout remarqué cette phrase !

"Messieurs, la caisse du "Devoir", comme les mains de son directeur, est nette".

Et on s'est demandé plus d'une fois, depuis, si les mains du directeurs politique du "Devoir" sont en effet bien nettes.

Et plus on y pense, plus on en vient à se dire qu'elles ne le sont pas tant que cela. Je veux d'abord régler un point. Si la phrase de M. Bourassa a une allure quelque peu neuve, ou semblant l'être, le geste, lui, est aussi vieux que le christianisme.

Un certain gouverneur de Judée, Pilate, (Ponce de son petit nom) voulant dégager sa responsabilité du meurtre le plus atroce qui ait jamais été commis, se lava les mains en disant : "Je suis innocent du sang de ce Juste". Et depuis dix-neuf cents ans l'humanité est unanime à déclarer que le dit Pilate a encore et toujours les mains affreusement sales.

LA BOMBE No 2

BORDEN — : Non, mais faut-y être "bad lucky", v'là la pluie qui mouille ~~encore ma~~ "fusé" !

Avoir les mains nettes, pour un politicien, c'est pouvoir mettre son esprit, sa conscience, sous les yeux du public, c'est pouvoir étaler au grand jour ses actes politiques et prouver ainsi qu'il n'a rien à se reprocher.

Quant à M. Bourassa, il aurait pu tout aussi bien se contenter de lancer le mot de Cambronne (c'est-à-dire le vrai et qui eut été plus conforme à son goût), et il n'aurait pas mieux réussi à réfuter l'accusation d'avoir mis dans sa caisse, l'argent de la ligue anti-réciprocitaire.

Et franchement, nous persistons à croire que M. Bourassa (au point de vue politique toujours) n'a pas les mains nettes.

Le chef nationaliste, depuis qu'il a quitté les rangs du parti libéral, a-t-il suivi la ligne droite ?

Non assurément. Le seul programme auquel il ait été fidèle depuis son hégire, est la lutte de corsaire, à coups d'insultes éhontées et de basses calomnies qu'il a entreprise contre le chef aimé et respecté du parti libéral, et ses principaux lieutenants.

De ce programme, il ne dévie pas. S'il change d'opinion, il accuse ses anciens amis d'avoir modifié la leur, afin de pouvoir, avec quelque semblant de raison, pouvoir leur en faire un crime. On ne peut l'accuser d'ignorer l'histoire ; en homme retors qu'il est, il la dénature à plaisir, et il croit pouvoir tout oser, certain qu'il y aura quelque jour des badauds pour l'applaudir. Il y a quelques années, on disait tout haut, que la clique castor-nationaliste puisait dans la caisse conservatrice. La chose, il convient de le dire, n'a jamais été tirée au clair ; mais l'accusation n'a été repoussée que très mollement, et les intéressés n'ont jamais songé à prouver qu'elle était mal fondée. Il est toujours resté des soupçons. On n'a jamais vu le feu, mais on sent encore la fumée.

Dans le cas actuel, M. Bourassa, encore une fois, n'a rien prouvé. Il s'est contenté de dire que le "Devoir" est libre, comme il est libre lui-même. Avouez que c'est vague. La réponse n'est pas satisfaisante.

La caisse du "Devoir" a engouffré $200,000. D'où viennent-ils ? Qui a fourni cet argent ? La caisse du journal est nette comme les mains de son directeur. Qu'est-ce que cela veut dire ? Serait-elle "nette" parce qu'on l'a déjà vidée ?

Et si elle est seulement nette comme les mains — les mains politiques si l'on peut dire — de M. Bourassa, ce n'est pas affirmer beaucoup. Le cher homme aura beau se laver les mains, il ne pourra jamais en effacer la tache de la trahison et de la plus infâme calomnie.

A. J.

Contradictions Bourassa.

BOURASSA CONTRE MONK

On sait que le principe fondamental de M. Monk, c'est le referendum pour toute question importante qui est soumise au parlement.

Pour lui, les députés reçoivent un mandat strictement limité, dont il leur est défendu de s'écarter, et ils n'ont le droit de voter sur une question que si elle a été préalablement soumise au jugement de leurs électeurs.

En pratique, M. Bourassa a admis ce principe dans les deux questions de la marine et de la réciprocité.

Mais, dans son discours de Joliette, le 10 juin 1911, il a posé un principe tout différent: Nous reproduisons du "Devoir" de lundi :

"Je le répète, les députés ne doivent pas être les esclaves de leurs commettants ; ils doivent être assez courageux pour tenir leur ligne de conduite propre, lorsque vous vous trompez, et vous rappeler à la saine notion des choses."

Ainsi, d'après M. Bourassa, non seulement le député doit agir suivant sa conscience, même à l'encontre de l'opinion de ses électeurs ; mais encore s'ils se trompent, il doit les "rappeler à la saine notion des choses".

Mais alors, que devient le principe de l'appel au peuple ?

BOURASSA POUR MONK

Le lendemain, à Sorel, changement de ton. M. Bourassa ne parle plus pour innocenter M. Borden de mépriser les avis des "Grain-Growers".

Il parle pour combattre M. Lanctôt.

Le cas est différent, suivant qu-il s'agit d'un conservateur ou du'un libéral.

Voici maintenant ce qu-il a dit à Sorel, à quelques jours d'intervalles:

Il a cité une réponse de M. Adélard Lanctôt, député de Richelieu, à des électeurs qui lui demandaient de voter contre la loi de la marine. Voici cette lettre :

Ottawa, 15 février, 1910.

M. Isidore Tanguay,
Secrétaire,
Sainte-Anne de Sorel,

Monsieur,

J'accuse réception d'une résolution passée par un certain nombre d'électeurs de la paroisse de Sainte-Anne de Sorel, le 6 février courant. dans laquelle ils me demande de me prononcer contre le bill de la Défense Navale.

MONK —: Attention ! Baptiste, ne vois-tu pas, au-dessus de ta tête, cette épée de Damoclès qui ne tient plus que par un fil !
BAPTISTE —: T'appelles ca un fil ces de grosses chaines-là.

En réponse, j'ai l'honneur de vous dire que le comté de Richelieu m'a confié le mandat de le représenter à la Chambre des Communes, et que sur la question navale, comme sur toutes les autres, j'agirai au meilleur de ma connaissance, de mon jugement et de ma conscience.

ADELARD LANCTOT.

Est-ce que M. Lanctôt ne prend pas, dans cette lettre, précisément la position que M. Bourassa recommandait à Joliette ?

Alors, vous allez croire que M. Bourassa a félicité M. Lanctôt d'avoir été aussi courageux pour tenir sa ligne de conduite propre et de rappeler ses électeurs à la saine notion des choses ?"

Pas du tout ! M. Bourassa a dit:

"Ici encore je m'adresse aux rouges et je leur dis: Combien de fois avons-nous reproché aux bleus DE MEPRISER LE PEUPLE ? Les députés libéraux suivent leur exemple. Châtions-les de la même manière."

Voilà. M. Bourassa demande aux électeurs de Sorel de châtier leur député pour avoir fait ce qu'à Joliette lui-même, M. Bourassa, recommandait à tous les députés de faire.

De Joliette à Sorel, M. Bourassa a changé de principes.

Vous direz, sans doute, qu'il en a, pour cela, beaucoup de rechange.

Et c'est très vrai. Il en a tant et il en change si souvent que, parfois, il s'embrouille et ne laisse pas aux gens le temps d'oublier les uns avant de leur prêcher les autres.

CONTRADICTIONS.

SIR WILFRID LAURIER JUGE PAR M. BOURASSA.

FAIBLE OU FORT.

Lorsque l'on est obligé de discuter avec M. Bourassa, il y a deux précautions préliminaires obligatoires. C'est, d'abord, de trier ce qu'il peut y avoir de cohérent et de susceptible d'analyse au milieu des invectives qui forment le fonds de ses articles. Ensuite, après avoir débarrassé ces bribes d'idées du fumier où ils les a serties — chacun s'entoure de ce qui lui plait — c'est de revoir aux sources officielles toutes ses citations, afin d'en séparer le vrai du faux ; de rendre aux bribes de vrais textes, qui lui échappent, leur signification réelle d'après le contexte ; et de situer les faits dans le cadre qui leur appartient.

Deux des articles qu'il a consacrés à Sir Wilfrid Laurier et à sa mission à Londres, dans le "Devoir", traités de cette manière, ne laissent plus guère à la critique que des affirmations gratuites, et de fausses présentations de faits, dont la portée est complètement dénaturée.

Pour M. Bourassa, Sir Wilfrid Laurier est, d'abord, un homme énergique.

"Rien n'est plus faux que la légende de la faiblesse du premier ministre, de son penchant à se laisser dominer par son entourage. Mais ceux qui ont cru à la légende et qui ont voulu, comme M. Tarte, M. Blair ou M. Sifton, en profiter pour prendre trop de place, ont payé de leur tête leur audace ou leur opiniâtreté." ("Le Devoir", 11 mai.)

Cette appréciation lui servait d'entrée en matière pour expliquer, à sa manière, le canard de la rupture Fielding, auquel M. Bourassa feignait de croire.

Mais, le 12 mai, il fallait détruire auprès des fidèles la notion qui se répandait, que Sir Wilfrid Laurier allait à Londres pour déjouer les projets de fédération impériale qui s'agitaient autour de la conférence. Changement de ton. Sir Wilfrid Laurier n'est plus qu'une bonne pâte que chacun peut pétrir à son gré :

"Le premier ministre est un habile homme et un merveilleux négociateur ; mais il n'a ni la NETTETE DE PENSEE, ni la FORCE DE CONVICTION, ni la VIGUEUR DE CARACTERE qu'il faudrait pour tenir tête aux hommes puissants qui dirigent le mouvement impérialiste. IL EST TOTALEMENT INCAPABLE DE RESISTER AUX MOYENS DE CONQUETE ET D'INTIMIDATION DONT LES IMPERIALISTES DISPOSENT—("Le Devoir", 12 mai.)

Voilà, en passant, une contradiction qui méritait d'être signalée.

LA VRAIE INDEPENDANCE.

M. Bourassa crie constamment à l'Indépendance ; il célèbre les vertus de l'Indépendance, mais son premier soin est de créer un parti nouveau et d'y enrégimenter autant de monde qu'il peut sous la discipline la plus sévère, quitte à tyranniser, vilipender et dénoncer ceux qui ne veulent passer sous la ferule.

En voilà bien de l'indépendance.

Il est bien permis à la population ouvrière de songer à un troisième parti, parce qu'elle a des intérêts de classe, de collectivité à faire valoir. Ni les conservateurs, ni les libéraux ne peuvent se rallier d'emblée à toutes les théories ou réclamations ouvrières, bien qu'ils éprouvent de fortes sympathies pour elles, puisque le gouvernement est

LA PEUR DES ELECTIONS

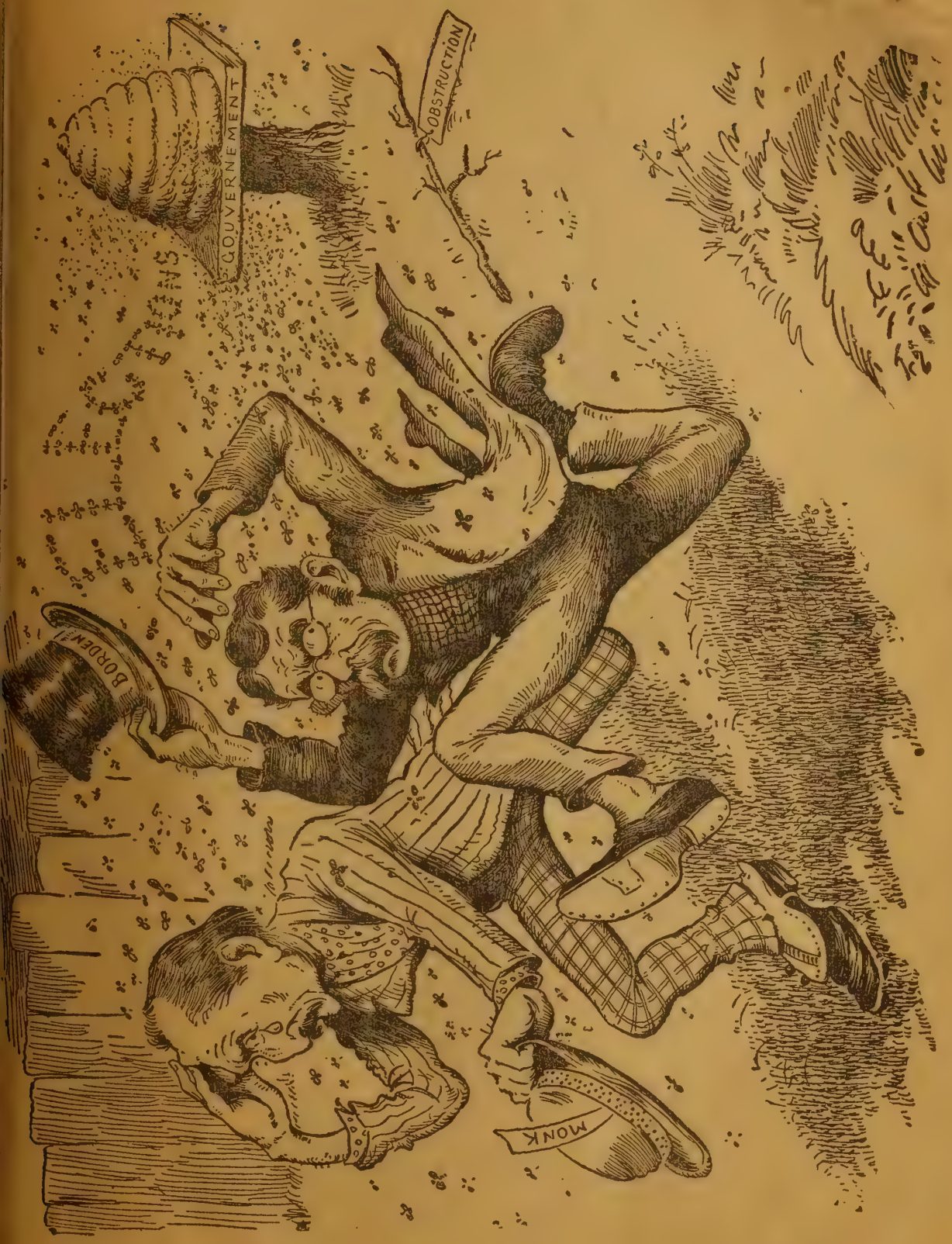

BORDEN —: Sauvons-nous, les v'là !

prêt à laisser élire leurs candidats. Alors, les ouvriers s'organisent en groupe, pour faire entendre leur voix dans le grand public. C'est une prétention légitime et constitutionnelle.

Mais, quel prétexte pourra donc invoquer un particulier qui n'a ni mission à montrer, ni griefs individuels à faire corriger, ni intérêts personnels à défendre ? Il s'écriera : "Mais, mes convictions! ma conscience !" Très bien ; mais, alors, ses convictions, sa conscience sont seules contre quarante ou cinquante autres consciences qui se sont consultées et ont mûrement délibéré. Lui, simple et jeune député, se pose du coup, comme l'adversaire et le juge du Premier Ministre, à la sagesse duquel sont confiées les destinées du pays. Donc, lui seul est infaillible, lui seul a de l'œil pour la conduite de nos affaires publiques. Voilà la négation la plus absolue du système parlementaire anglais, qui veut voir le pays conduit par les partis.

Il n'y a, en effet, de garantie, de sauvegarde pour la chose publique que dans l'existence des partis. Et, plus les partis sont forts, bien organisés, plus cette chose publique est protégée. Tuez l'esprit de parti, et, il ne reste plus que l'anarchie en politique. Chacun a le même droit que son voisin de faire prévaloir son opinion. La belle situation que nous aurions si tous, les uns après les autres, allaient courir les campagnes pour dire aux électeurs ahuris: "Ce n'est pas M. Bourassa qu'il faut croire ; c'est moi tout seul. M. Bourassa n'est qu'un mouton qui suit aveuglément M. Armand Lavergne! Et, même, M. Lavergne n'est qu'un outil entre les mains de M. Paquet!"

Les partis ont une force incommensurable, parce qu'ils sont le fruit d'une sagesse commune. Croit-on, par exemple, que Sir Wilfrid Laurier se conduit en autocrate avec ses amis ? Il est plus en état que tous d'apprécier une situation, parce que tous les renseignements convergent vers lui. Il reçoit les approbations et les désapprobations. Les députés à "l'esprit indépendant" ne manquent jamais de lui faire valoir leurs objections. Il pèse, il juge ; il fait une moyenne de "pour" et de "contre" ; et, en définitive, il consulte la masse de ses partisans dans ce qu'on appelle un CAUCUS. Là, tout le monde donne sa façon de penser, sans réticences et sans ambages. Le député "indépendant" y a un beau rôle à jouer. Puis, la réunion adopte une décision quelconque, résultante de toutes les bonnes têtes réunies. Sortis de la salle, les membres les plus récalcitrants se soumettent au jugement de la majorité.

Telle est la véritable INDEPENDANCE, qui éclaire un parti sans le ruiner. Elle vaut mille fois celle du particulier qui se contente de dire : "Tous les autres sont des imbéciles ; moi seul suis doué de la raison irréfragable et irréfragable."

Si, dans notre société absolument démocrate, quelques-uns aiment un dictateur, qu'ils suivent cet homme-là ! ils ne s'embêteront pas à discuter sur les intérêts du pays et ne perdront pas leur temps à tirer des plans. Les choses leurs arriveront toutes mûries de ce cerveau puissant qui ne se trompe jamais.

LA LOYAUTE DE M. BOURASSA.

UNE IMPOSSIBILITE POLITIQUE.

Relevant une accusation de déloyalisme portée contre lui par le "Chronicle" de Québec, M. Bourassa écrit dans son journal.

"Les hommes de bonne foi connaissent la nature et le nombre des idées positives que j'ai formulées ou appuyées depuis quinze ans, soit dans la politique fédérale, soit dans la politique provinciale."

Nous ne croyons pas que le public de bonne foi voie si clair que cela dans les opinions de M. Bourassa et dans le programme qu'il préconise.

Lorsqu'il a fondé son groupe nationaliste, nombre de gens ont cru trouver dans ses discours la voie vers une politique nouvelle, à plusieurs invitante, encore qu'incomplètement définie.

Mais, tandis qu'il promettait de bouleverser l'ordre de choses existant à Québec, il a trouvé en sir Lomer Gouin un adversaire qui l'a mâté. En trois sessions, il a diminué plutôt que grandi le prestige de l'opposition. Ses tirades, ses grands discours ont eu l'effet de coups de bâton dans l'eau.

Au lieu de faire clairement voir quel but il veut atteindre, tout ce qu'a dit et fait M. Bourassa n'a fait qu'enténébrer la conception première que le public s'était formée de l'idéal nationaliste.

Depuis sa tapageuse entrée dans l'arène provinciale, il n'a commis que des violences de langage.

Dans le débat, sur la marine, il a tout fait pour soulever l'une contre l'autre les deux races qui habitent en ce pays.

Il faut qu'il soit totalement aveuglé pour croire qu'il aboutira à réconcilier à ses intransigeantes théories, nos compatriotes des provinces angslaises.

Il rêve l'impossible, parce que la politique qui doit prévaloir dans une nation constituée comme la nôtre, ne doit pas, comme sa politique à lui, considérer comme méprisables les honorables compromis, les concessions mutuelles nécessaires pour en-

LES TROIS PLACES DE M. BOURASSA

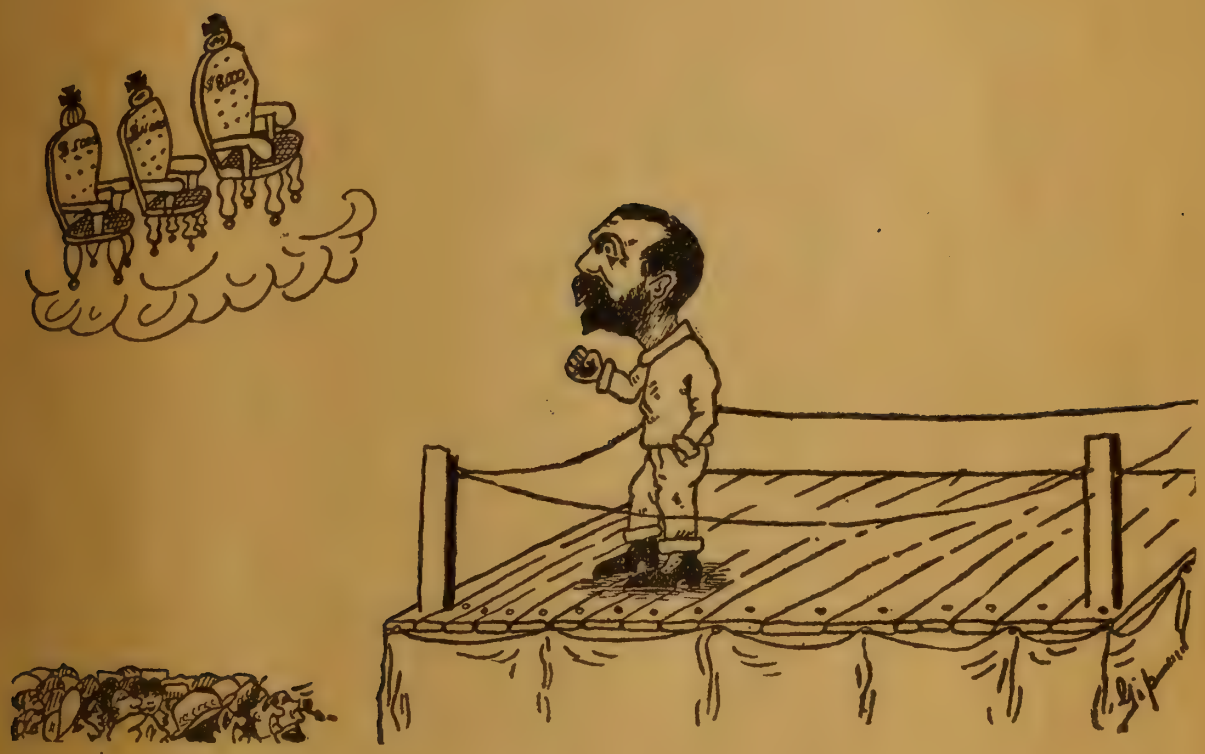

M. BOURASSA (à la foule) — Honte aux créchards, aux vendus, aux solliciteurs de places !
UNE VOIX — Et le Bureau de Poste? et le Commissariat de Paris? et le siège de Député-Ora

tretenir l'accord entre les Canadiens de différente origine.

Au surplus, M. Bourassa ne peut pas dire qu'il ait un programme défini. Il parait en ce moment avoir un pied dans l'arène provinciale et l'autre dans l'arène fédérale.

Où ira-t-il choir ; nous n'essaierons pas de le conjecturer.

Pourtant, malgré l'incohérence de sa situation, il ne rate pas une occasion de réveiller les susceptibilités de race et de jeter l'injure à tout le monde.

Sa vanité est telle qu'il croit personnifier la raison, l'esprit et la droiture : il n'a pour tout ce qui existe en dehors de lui que le plus noir mépris.

Aussi, tous ceux qui l'approchent ne tardent-ils pas à être dégoûtés de sa phénoménale suffisance.

Sur sa promesse de coopération loyale le parti conservateur a accepté son alliance ; en quelques semaines, il s'était rendu si désagréable que le pacte était rompu.

M. Bourassa ne parle et n'écrit jamais sans insulter les conservateurs les plus éminents.

Les politiciens qui ne pensent pas comme lui sont des bandits, les journalistes qui refusent de lui brûler de l'encens sous le nez sont des ignorants, des êtres méprisables, etc., etc.

A-t-on jamais vu un homme public, qui aspire à jouer un rôle parmi les siens, se livrer à pareilles impudences, afficher autant d'égoïsme et de vanité insolente

M. Bourassa est devenu une impossibilité politique.

(Patrie — 17 mai 1911.)

M. BOURASSA JUGE PAR LES SIENS.

M. Bourassa se fait accompagner dans les assemblées des élections actuelles, par M. Jean Prévost que son journal avait autrefois qualifié du surnom de "Jean Sans Terres" d'abord, puis de "Jean Sans Tête".

Il n'a pas d'éloges suffisants à décerner à M. Jean Prévost, maintenant que celui-ci vogue dans la galère bourassiste.

Pour que le public sache bien quelle estime réciproque ont les pantins qui s'agitent dans la comédie autonomo-rationaliste, voici un aperçu de la façon dont M. Jean Prévost, alors ministre de la Colonisation et des Terres, traitait le Grand Rédempteur Bourassa, dans une assemblée, tenue à St-Jérôme, le 20 oct. 1907, et ou M. Bourassa avait voulu aller faire la leçon à M. Prévost.

Ecoutez M. Prévost :

"A St-Hyacinthe, à Rigaud et ailleurs, en août et septembre derniers, vous avez accusé M. Gouin de vouloir créer un ministère de l'instruction publique.

Vous MENTEZ, car vous saviez que M. Gouin dans un discours, prononcé à Montréal, en décembre 1905, a nié que telle était son intention. Vous saviez qu'à la session de 1906, les hon. Turgeon et Roy et deux collègues de M. Gouin se sont prononcés contre un ministère de l'instruction publique.

Vous avez encore MENTI dans le récit que vous avez colporté partout de l'affaire Breaky.

FAUSSE votre affirmation que des limites vendues à Breaky avaient d'abord été mises à l'enchère au prix de $400.00. M. C. Taché, sous-ministre des Terres vous a démenti sous sa signature.

FAUSSE votre histoire de lunch de l'hon. M. Turgeon et de M. Breaky au Club de la Garnison, MM. Turgeon et Breaky vous ont démenti sous leur signature.

FAUSSE votre affirmation que les limites en question n'avaient pas été suffisamment annoncées, M. Taché, sous-ministre, vous a démenti sous sa signature.

FAUSSE votre affirmation que M. Breaky avait revendu ses limites avec un bénéfice de $695,000.00, M. Turgeon vous a démenti avec pièces à l'appui.

Vous avez MENTI en mettant dans la bouche de MM. Eddy et Booth, des affirmations qu'ils n'ont jamais faites, concernant le bois de notre province.

Vous êtes démenti, ici par le texte même des témoignages de ces deux Messieurs, dans le rapport de la Commission de Colonisation.

Vous avez FAUSSE ou LAISSE FAUSSER LA VERITE par vos amis en laissant s'accréditer dans le public que Sir Wilfrid Laurier approuvait votre présente campagne.—Laurier vous a démenti sous sa propre signature dans une lettre à M. Beauparlant.

Vous avez MENTI en accusant M. Dupuis, recorder, d'avoir acheté et revendu avec bénéfice de $39,000, des terres achetées du gouvernement. M. Dupuis vous a démenti sous sa propre signature.

Vous avez MENTI quand vous avez affirmé que le gouvernement vendait "surtout dans le mois de mai" des lots aux colons, afin de laisser aux marchands de bois, un autre an pour enlever le bois de ces terres. Vous êtes démenti par les documents oficiels qui démontrent que de 1900 à 1907 (sept ans), il a été vendu des lots aux colons :

En mars, 1498 ;
En avril, 2888 ;
En mai, 642 seulement.

Vous avez MENTI quand vous avez dit que le gouvernement en taxant les opérations de bourse n'avait atteint que les transactions faites au comptant, et que pour

protéger M. Forget, il ne taxait pas les spéculations sur marge. Vous êtes démenti par la loi elle-même qui dit exactement le contraire.

Vous avez MENTI quand vous avez prétendu que l'hon. M. Lemieux et un autre chef libéral vous avaient offert un portefeuille de ministre dans le cabinet Gouin. Vous avez été démenti par l'hon. M. Lemieux.

Vous avez MENTI en faisant jouer à M. L. J. Lemieux, député de Gaspé, un rôle d'entremetteur auprès de "La Patrie."— Vous avez été démenti par M. L. J. Lemieux lui-même et M. L. J. Tarte, gérant de "La Patrie".

Vous avez MENTI en affirmant que M. J. C. Langelier et M. Parent faisaient remise des droits de coupe à certains marchands de bois.

M. C. Langelier, ainsi que l'hon. M. Parent vous ont démenti sous leur propre signature.

Vous avez encore MENTI, lorsque vous avez prétendu que j'avais vendu pour $65.00 une mine que M. McKenzie avait revendue pour deux millions.

J'ai prouvé et je suis encore prêt à vous prouver, documents en mains, que la Northern Gold Field n'avait pas acheté un pouce de terrain.

Vous avez encore MENTI lorsque vous avez accusé l'hon. M. Taschereau d'avoir organisé des gens pour vous jeter des pierres à l'assemblée de Québec. M. Taschereau l'a nié sous sa signature et a poursuivi "La Patrie" qui a publié ce mensonge, sous forme d'interview.

M. Bourassa, vous qui reprochiez à M. Tarte à Laprairie, de ne faire que des insinuations et de ne pas offrir de preuves patentes, rendez-donc compte à cette assemblée de l'INSINUATION MENSONGERE que vous faisiez à Ste-Martine, contre le gouvernement, en faisant entendre que ce dernier, pour se procurer des fonds d'élections, votait un gros subside en terre, pour un chemin de fer du lac St-Jean à Chibougamoo.

Je donne à cette ACCUSATION PERFIDE le démenti le plus formel et je vois là que vous n'êtes pas scrupuleux sur vos moyens pour démolir les réputations de nos hommes publics et le gouvernement. Quant à moi, vous le voyez, électeurs de Terrebonne, je n'ai pas craint et ne craindrai jamais de faire face à mes accusateurs, je vous ai rendu compte de mes actes, loyalement, sincèrement. Je suis prêt à faire plus.

Je suis prêt à suivre l'exemple de M. Turgeon et à DONNER MA DEMISSION COMME DEPUTE DE TERREBONNE, SI M. BOURASSA S'ENGAGE A SE PRESENTER CONTRE MOI à l'élection qui suivra."

Nous ferons remarquer que M. Bourassa, dont le journal s'offusque si bruyamment de voir les ministres négliger les défis insolents de ses compagnons en quête de notorité, a absolument négligé de relever ces défis.

Ils restent sans réponse.

Un homme public qui s'est laissé traiter ainsi de menteur, qui a refusé le défi qui lui était lancé, de prouver sa bonne foi et qui reste volontairement sous une accusation de fausseté est, en vertu de tout code d'honneur, déqualifié du privilège de défier personne.

Qu'il aille d'abord SE LAVER.

M. BOURASSA

JUGE PAR UN EX-COLLABORATEUR

Il y eut, une fois dans la politique canadienne, un trio d'hommes politiques dont l'influence fut énorme. Ces trois hommes, très supérieurs, chacun dans sa sphère, se complétaient les uns les autres et aussi longtemps qu'ils restèrent étroitement unis, ils exerçèrent une puissance presque irrésistible.

L'un était un orateur adoré des foules, un autre était un homme d'action hardi, avisé, habile et énergique ; le troisième — le seul qui survive aujourd'hui — était la tête qui concevait les plans, dirigeait les manœuvres, préparait les moyens, organisait le succès et en assurait les résultats.

Nous ne mettrons pas les noms sur ces portraits que reconnaîtront tous ceux qui ont suivi la politique canadienne entre 1880 et 1895 et qui se rappellent la fameuse "chambre bleue" à Ottawa.

A eux trois, ils pouvaient faire de grandes choses ; isolés, ils eussent été peut-être aussi impuissants que l'est M. Bourassa à influencer les destinées politiques du Canada.

Car M. Bourassa, dont nous avons toujours reconnu le grand talent oratoire, n'est, en fin de compte, qu'un orateur brillant ; il n'est ni un organisateur, ni un homme d'action. Et son incommensurable vanité l'empêchera toujours de s'adjoindre, avec le partage d'influence que cela comporte, des collaborateurs qui pourraient le compléter.

Cette appréciation du caractère du chef nationaliste, dont nous avons souvent fait part à nos lecteurs, vient d'être confirmée d'une manière bien inattendue par l'un de ceux qui connaissent le mieux M. Bourassa, par l'un de ceux qui ont le plus vécu dans son intimité, par un précurseur presque, par un des fondateurs du nationalisme, M. Olivar Asselin.

On nous permettra bien de citer ce que M. Asselin dit de M. Bourassa, dans l'«Ho-

M. BOURASSA AUX RAYONS X

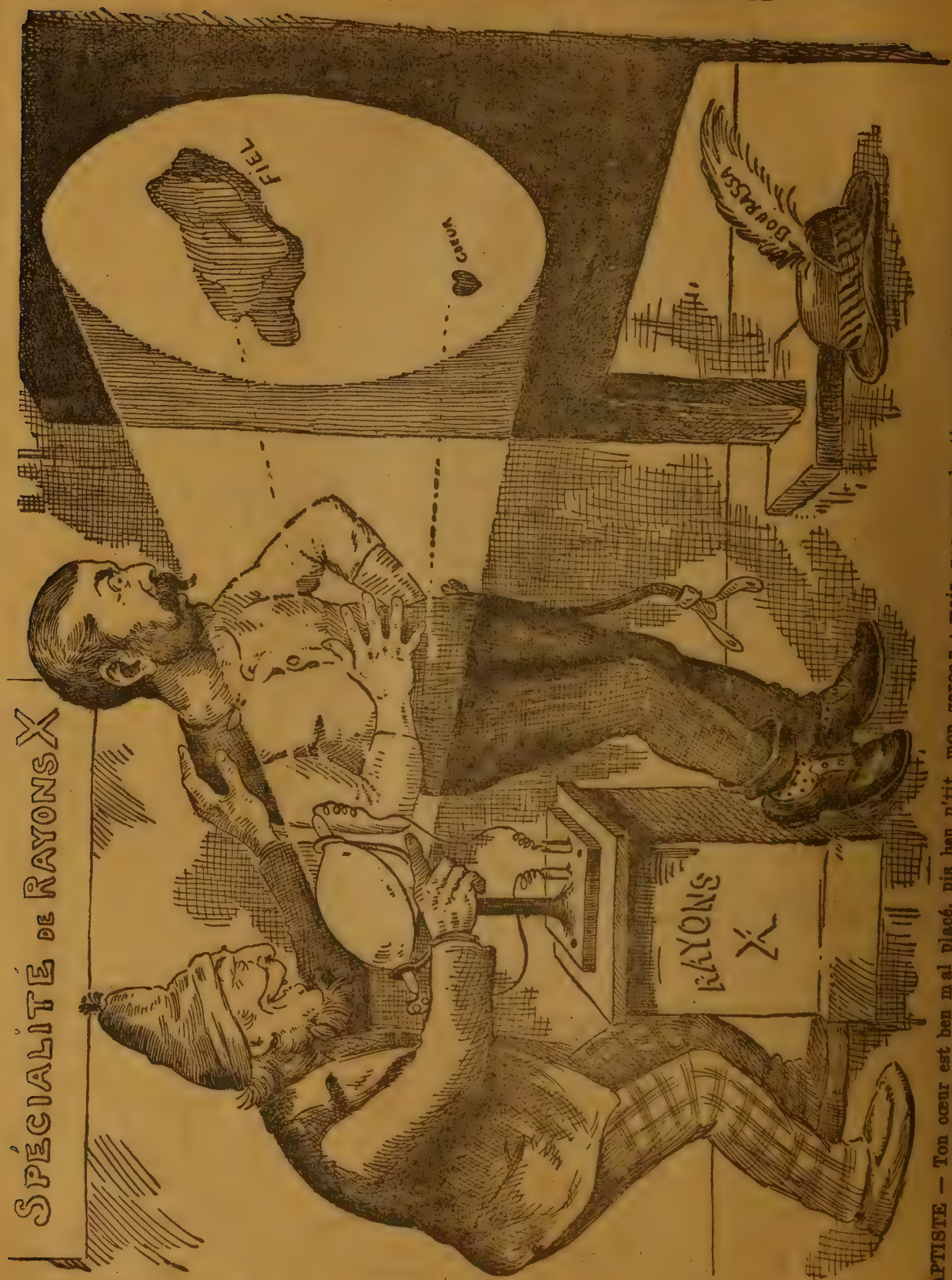

BAPTISTE — Ton cœur est ben mal placé, pis ben p'tit, mon garçon ; mais, par exemple, t'en as un fiel pas pour rire !

tion" d'hier, sans que d'ailleurs, nous nous rendions solidaires d'aucune des idées de l'ancien directeur du "Nationaliste" devenu le callaborateur de M. Jules Fournier, après avoir passé comme plusieurs autres à la rédaction du "Devoir".

Voici :

"La loi réclamée par "Metcalfe street" aurait pour effet, sinon d'empêcher, au moins d'entraver, les opérations de ce genre. Comment expliquer qu'elle n'ait pas encore été proposée dans nos parlements ? Il nous souvient d'un ou deux discours où M. Bourassa en réclamait l'adoption, MAIS SUR CE POINT, COMME SUR BEAUCOUP D'AUTRES, M. BOURASSA S'EST IMAGINE QUE TOUTE LA TACTIQUE PARLEMENTAIRE ET TOUT L'ART DE LA POLITIQUE SE RESUMENT AUX DISCOURS (1)."

"(1) Le lecteur ajoutera, s'il le veut: et aux rétractations."

Et voilà pourquoi, contrairement à ce qu'ont pu faire les trois personnages dont nous évoquions tout-à-l'heure la mémoire, M. Bourassa ne réussira jamais à être une puissance politique et pourquoi ses entreprises seront toujours stériles.

M. BOURASSA JUGE EN FRANCE.

L'excellente revue "Franco-Amérique", livraison de mars, a apporté le compte-rendu d'une conférence de M. André Siegfried, dont les études précédentes sur le Canada ont été si remarquées, où l'éminent professeur à l'Ecole des Sciences politiques de Paris, étudie le problème de l'impérialisme au Canada.

Il divise son étude en trois parties: l'impérialisme économique ; l'impérialisme militaire et l'impérialisme politique.

En traitant de l'impérialisme militaire, M. Siegfried est amené naturellement à parler de la politique navale de Sir Wilfrid Laurier.

Il définit parfaitement les trois politiques: celle de Sir Wilfrid Laurier, celle de M. Borden et celle des nationalistes.

Analysant celle de Sir Wilfrid Laurier, M. Siegfried se demande s'il y a dans cette attitude, un manque de loyalisme ; il ne le croit pas et il ajoute :

"MAIS ON Y DISCERNE CET AMOUR PROFOND DE L'AUTONOMIE QUI EST DANS LE COEUR DE TOUS LES CANADIENS, QUELS QU'ILS SOIENT.

"UNE TELLE POLITIQUE, FAITE DE MODERATION ET D'EQUILIBRE, DEVAIT NECESSAIREMENT ETRE ATTAQUEE DE TOUS LES COTES A LA FOIS."

Puis il résume la politique Borden et la politique Bourassa, donnant à cette dernière son ineffaçable couleur d'appel à la race canadienne-française. Il retrace les arguments de M. Bourassa, montrant les fils des Canadiens entraînés dans des guerres lointaines, où ils iront mourir sur des champs de bataille sanglants, etc... "ce langage exalté, dit-il, produisait une vive impression."

Mais M. Siegfried sait faire la part de l'esprit de parti et il se demande, au fond:

"Si M. Borden était premier ministre, serait-il moins soucieux que Sir Wilfrid Laurier de l'autonomie canadienne ? Et, en cas de guerre impériale, menaçant la sécurité de l'Empire, peut-on sérieusement penser que M. Bourassa se joindrait aux ennemis de l'Angleterre ? Je crois, quant à moi, que le premier ministre du Dominion, qu'il s'appelle Laurier, Borden, ou (par impossible) Bourassa, ne peut avoir qu'une attitude : celle qui consiste à préserver une autonomie nécessaire, tout en participant loyalement à la défense de l'Empire, quand il est vraiment menacé. Il peut y avoir des nuances de langage diverses. Mais cette base-là subsiste toujours et il n'est au pouvoir de personne — du moins pour le moment — de la changer."

La question de la marine étant désormais réglée au Canada, nous ne songeons point à en rouvrir la discussion, mais nous croyons intéresser nos lecteurs, en leur présentant ces extraits à titre de documentation.

A ce même titre également, nous ajouterons quelques mots extraits d'une allocution du grand député catholique de Paris, le baron Denys Cochin, récemment élu académicien, qui assistait à la conférence de M. Siegfried, et l'a commentée brièvement. Après avoir félicité M. Siegfried de la belle ordonnance de sa conférence, M. Denys Cochin a dit :

"Quelle grande question et quelle question ardue que celle de l'impérialisme dans un empire, fait d'une réunion de grandes nations pour lesquelles on ne peut plus guère parler de dépendance envers la mère-patrie ; mais pour lesquelles l'orateur a trouvé ce mot si heureux d'interdépendance.

"J'ai été frappé en particulier de la partie purement politique de ce discours et de la sagesse avec laquelle a été appréciée, DEVANT LA FOUGUE DU PATRIOTE BOURASSA, LA PROFONDE RAISON DE L'EMINENT HOMME D'ETAT LAURIER."

Et s'adressant à l'auditoire: "Quant vous, si vous me permettez d'émettre un vœu, quant à vous, jeunes gens, qui mar-

LA PROVINCE DE QUÉBEC

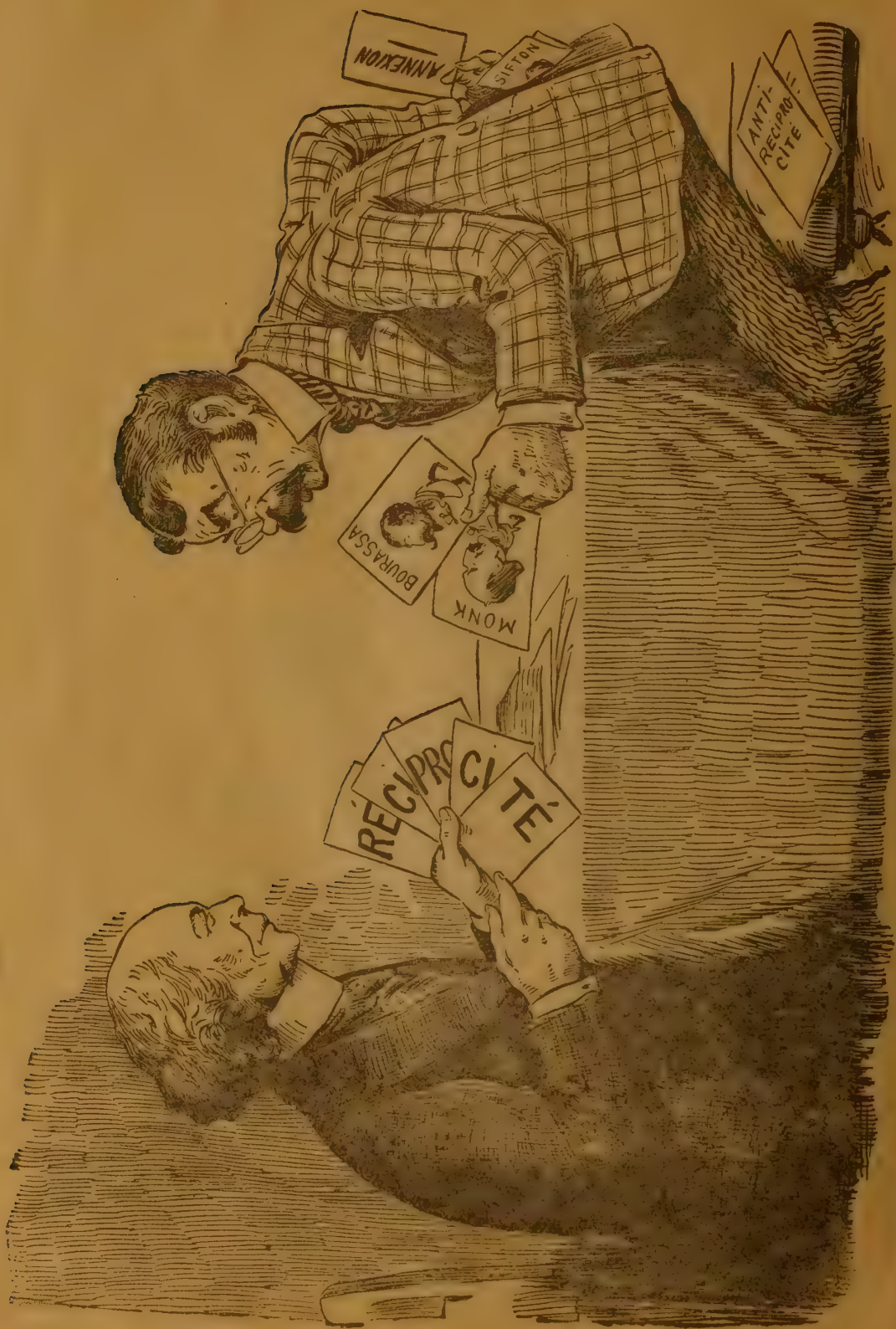

Les deux chefs jouent ensemble une partie de poker.
BORDEN. — Paire de valets !
SIR WILFRID. — Straight flush ! ! !

cherez, vous aussi, pour l'avenir de notre parlement sur les traces de votre émule, M. André Siegfried, si j'osais vous donner un conseil et vous faire savoir ce qui est demandé actuellement sur le marché politique, je vous dirais : "JE CROIS QU'IL Y A OFFRE POUR DES BOURASSA, MAIS QU'IL Y A DEMANDE POUR QUELQUES LAURIER."

Il est à remarquer que M. Denys Cochin est un des fervents de la "Gazette de France" et de la "Libre Parole" où M. Bourassa, durant son séjour en France, répandit à foison son propre éloge.

Il est bien évident qu'en France où l'on se connait en homme, on l'a pesé à sa juste valeur, en dépit de ses immenses vantardises et probablement à cause de ses tartarinades.

On offre des Bourassa à bon marché.

Mais les hauts prix, on les réserve pour les Lauriers.

Un chef-d'œuvre de cocasserie

L'AVIS CLAIR ET PRECIS DU "DEVOIR"

Le "Devoir" organe de M. Bourassa a publié le premier jour de la campagne électorale un "Avis clair et précis" qui est une merveille de cocasserie. Il vaut la peine de le relire ligne à ligne:

"Certains organisateurs, TROP ZELES OU TROP HABILES mettent parfois le nom de M. Bourassa A L'AFFICHE, dans leurs convocations d'assemblées, sans avoir pris le temps de lui demander son avis".

Tout comme un impressario trop ardent annonce, avant d'avoir conclu l'engagement, la danseuse ou le clown à la mode. Il leur en faut découdre; car, continue le "Devoir"

"Pour SE TIRER D'EMBARRAS ENSUITE, ils disent que M. Bourassa avait promis son concours mais qu'il n'a pu venir pour divers motifs PLUS OU MOINS PLAUSIBLES".

C'est vraiment de l'indélicatesse. Mais il y en a qui poussent encore plus loin l'oubli de toute convenance. Oyez plutôt:

"D'autres ont la NAIVETE ou L'IMPERTINENCE d'écrire que M. Bourassa prendra part à toutes les assemblées "qu'on exigera de lui".

Est-il possible qu'il soit sur terre de si vilaines gens ? En quel siècle vivons-nous, grands dieux!

Mais poursuivons:

"Afin de dissiper tout malentendu, nous réitérons, EN L'ACCENTUANT la note que nous avons publiée lundi, et qui, par suite d'un défaut de typographe était presque incompréhensible."

Les typographes excusent tout. Du reste voici cette note ACCENTUEE:

"A PARTIR de L'ASSEMBLEE DE TROIS-RIVIERES, M. Bourassa ne prendra part à aucune manifestation, sauf pour appuyer des candidats indépendants, s'engageant à défendre envers et contre tous, ET QUEL QUE SOIT LE PARTI AU POUVOIR, LES PRINCIPES ENONCES EN COMMUN par M. Monk et M. Bourassa.

Ce qui implique, que jusqu'à l'assemblée de Trois-Rivières, M. Bourassa ne s'est pas particulièrement limité aux candidats indépendants. "Quelque soit le parti" est très-réussi: on a soin de stipuler, une ligne plus bas, que ce parti doit tout de même être celui de M. Monk et de M. Bourassa. Enfin, "les principes énoncés EN COMMUN" par ces deux énergumènes n'ont tout de même rien de "commun" avec la réciprocité, sur laquelle ils ne s'entendent pas : il est vrai, ce n'est là qu'une question secondaire.

Mais voici la perle :

"Pour s'assurer de la présence et du concours de M. Bourassa, il faut s'adresser A LUI-MEME."

A LUI-MEME !(!!!!) Tout est là ! MOI, MOI seul et encore MOI !

Vient le paragraphe mélodramatique :

"Lorsque M. Bourassa aura promis son concours, il le donnera, (c'est for honnête!) à moins d'obstacles infranchissables ou de trahison de l'autre côté, (ou encore de mort subite.) Du reste, ses services sont gratuits—M. Bourassa ne fréquentant pas les mêmes milieux sociaux que certains ministres, jadis tarifés à tant par discours, et restant l'homme peu pratique dont s'accommodent mal certains sages et certains financiers."

Par contre, M. Lepage s'accommode très bien de cet homme peu pratique.

Puis, voilà que cela devient terrible :

"Mais lorsqu'ON SE SERVIRA DE SON NOM SANS SON CONSENTEMENT, il dénoncera la supercherie, QUELLES QU'EN SOIENT LES CONSEQUENCES pour les auteurs."

Brrr ! On ne prend pas le nom de M. Bourassa en vain, non plus que celui de la divinité. Mais aussi, à quels châtiments s'exposent les coupables. Non, tout de même! un peu de pitié pour ces pauvres gens; il ne comprennent peut-être pas toute l'étendue de leur audace.

Enfin cela se termine par un avertissement un peu vague, pour la conclusion d'un avis qui se pique d'être "clair et précis".

"Pour s'assurer du concours et de la présence de M. Bourassa, il faut s'adresser à LUI-MEME..... Mais lorsqu'on se servira de son nom sans son consentement, il dénoncera la supercherie, QUELLES QU'EN SOIENT LES CONSEQUENCES pour les auteurs".
("Le Devoir", 3 août 1911)

LUI : — Pour m'avoir aux expositions agricoles, il faut s'adresser à MOI-MEME.

L'HOMME

"M. Bourassa ne jouera pas, qu'on en soit certain. LE RÔLE DE GOBE-MOUCHES ET D'ATTRAPPE-NIGAUDS."

Comme les conservateurs ou les nationalistes sont les seuls qui songent à inclure le nom sacro-saint de M. Bourassa dans la liste de leurs orateurs, la pointe me paraît dirigée de leur côté. Mais où, en particulier ? Troublant mystère, que seul un sage et un financier comme M. Lepage pourrait sans doute élucider.

Et puis, il y a le dernier mot qui ne manque pas de piquant:

Si M. Bourassa refuse de jouer le rôle D'ATTRAPPE-NIGAUDS en se multipliant aux assemblées conservatrices, c'est sans doute qu'il considère comme des "nigauds" les naïfs qui iraient à ces assemblées.

Peut-être n'y a-t-il là qu'une nouvelle erreur typographique.

Faudra le demander à M. Bourassa LUI-MEME ! ! !

GRAINDORGE.

LA BOURASSAMANIE

Cette maladie toute contemporaine doit son nom au premier individu qui en fut frappé, et dont il mourut quelque temps après la Conférence Impériale de 1911.

Excessivement virulente, elle n'affecte cependant que les rebutés du pouvoir, que les déçus, les ambitieux, les jaloux et les farceurs politiques; c'est une folie des grandeurs, dégénérant vite en démence.

Les symptômes du début sont des lavergneries assez anodines, suivies de tancrédisme et bientôt d'omerhérouisme.

Les malades ont des appétits pervertis, des penchants au milettisme, voient bientôt partout où ils passent des couleurs francs-maçonnes, des étincelles décoratives, des Rainbow et des Niobe, ont peur de tout homme qui les surpasse, sentent le pire pour le mieux, divaguent sur les maux de l'émigration et des contributions aux frais de la vie commune, ont cependant la conscience de vouloir vivre pour les autres tout en agissant au contraire, et s'étiolent vitement à la pensée qui les hante d'apercevoir sans cesse un portrait de Wilfrid Laurier devant eux.

La fièvre des foules s'empare alors d'eux Rouges de combativité et d'ardeur, ils convoquent des assemblées où ils parlent, l'écume à la bouche, les yeux hagards et les cheveux hérissés sur la tête.

Ils accusent, ils attaquent, ils pourchassent, ils frappent, ils crient, ils chantent, ils dansent. On se demande de nos jours, comment il se peut trouver des gens qui font parade extérieure de tant de sentiments contraires sans être un danger pour la Société.

La tribune ne leur suffit pas et ils vont faire jusque dans le journalisme, le long d'un pont qu'ils désignent pour l'emploi des autres, mais qu'ils ne peuvent s'empêcher, par lâcheté, de remplir de la crotte ou du crottin d'un contaminé ou d'un moribond.

Puis arrive la Monkucité qui signifie l'aveuglement, la cessation de la vision des choses politiques surtout, l'apparition des ténèbres dans l'intelligence des évènements de la vie pour tous; Enfin, ils se sentent isolés, ils s'agitent, lèvent la patte sur les inscriptions des bureaux de poste où ils passent et vont s'abattre sans bruit dans l'ombre, lorsqu'ils ont épuisé toute leur énergie, leurs talents, leur argent, leur temps et leur bave.

La mort n'entraîne pas la décomposition chez eux. Sans qu'ils reviennent à la vie on constate qu'ils demeurent bleus.

Le pronostic, comme on le voit est toujours grave, car à proprement parler, il n'est guère que l'électorat qui puisse pour un moment enrayer les progrès de la maladie, en faisant disparaître les malades.

On a conseillé la graisse Foster, le liniment Borden, le sermon de Sproule, le salpêtre de Sam Hughes, pour les guérir ; malheureusement, jusqu'ici, il n'y a guère que l'huile de castor qui puisse soulager ces malades.

HIPPOCRATE.

L'HOMME QUI RIT

M. Bourassa raconte aux assemblées canadiennes-françaises que c'est à contre-cœur qu'il combat M. Laurier, qu'il serait aussi sensible que tout le monde au succès de notre grand compatriote si M. Laurier avait un autre programme. Ce fameux comédien sait même avoir des larmes dans les yeux pour faire croire que c'est uniquement pour sauver la patrie qu'il veut renverser Laurier ! Mais, quand ses gestes de comédie ont soulevé des applaudissements qui lui font espérer qu'il vient de faire quelque chose contre M. Laurier, il rit. Par tous les moyens, c'est le même but qu'il poursuit: renverser Laurier !

Cet homme n'a cependant rien fait. Qu'a-t-il fait durant tout son terme de député? A-t-il proposé un seul bill; a-t-il attaché son nom à un seul article de loi ; a-t-il fait adopter le moindre amendement à notre législation. Enfin, a-t-il fait quelque chose d'utile que le parti libéral, SON PARTI, était au pouvoir?

Tout son talent est tourné en feu d'artifice. Il n'a rien fait; il ne fera jamais rien.

Pourquoi?

Regardez-le. Il rit.

Il rit mécaniquement, silencieusement, malgré lui. Il rit quand on l'applaudit, quand l'effort qu'il a fait lui a permis de recueillir ce que sa vanité lui fait rechercher avant tout — l'approbation bruyante de la galerie.

Il rit nerveusement, béatement, instinctivement, naturellement ; les lèvres, découvrant les dents, ferment dans leurs contractions des plis circulaires autour de la bouche.

C'est la plus impressionnante expression de vanité satisfaite qu'il soit possible d'observer. Il suffit de l'avoir vue une fois, cette expression particulière de M. Bourassa, pour comprendre que, chez cet homme qui rit, qui rit malgré lui, l'orgueil, l'amour de l'adulation sont les seuls mobiles qui le guident, et que la grandeur de la patrie, l'avenir du pays le préoccupent bien moins que le triomphe de son moi et les acclamations populaires.... qui le font rire.

La chûte de Laurier dans la "crotte" de M. Bourassa, serait une si bonne farce. Il faut renverser Laurier !

JUVENAL.

LA BOURASSAPHOBIE.

La Bourassaphobie (de "Bourassa", chevalier de Malte peut-être, rejeton de féodalité, dont le nom d'apparence italienne se décline comme "rosa" et de "phobos" crainte, peur, rage), signifie en notre pays, la maladie nationaliste caractérisée tout particulièrement par la peur de Sir W. Laurier, la rage de parler crotte et la crainte de de paraître vouloir quelque chose de défini.

Le premier qui en fut atteint, ce fut tout naturellement un certain Bourassa, seigneur autrefois, aujourd'hui saltimbanque politique. C'est ainsi qu'on l'a appelé Bourassaphobie.

Cette maladie est comparable à l'épilepsie. Eminemment chronique, incurable, elle se manifeste sous forme d'accès aigus alternant parfois avec des repos ou des rémissions assez prolongées.

Les malades choisissent leurs endroits d'accès "chroniques" où ils tombent en une furie dangereuse.

A la faveur, où plutôt à la défaveur des élections (pour eux, les pauvres misérables!), ils font pitié à voir et à examiner dans leurs gestes, leur voix, leurs poses, leurs démarches et leur mentalité.

Suivez-les sur les hustings ou sur les théâtres qu'ils affectionnent, jusqu'en ces articles de rédaction à doubles colonnes qu'ils salissent, souvent hélas ! sans considération pour ceux qui sont assez charitables pour ne pas les faire mourir trop vite en leur entretenant les vivres, voyez quelle mentalité ils ont ! Ils ne peuvent être ni en faveur de celui qui veut une chose, ni en faveur de celui qui veut le contraire de cette chose ; tout ce qu'ils peuvent être, c'est d'être aux prises dans un milieu quelconque avec des fantômes, avec le résultat de ne trouver comme conclusions de ce qu'ils disent ou de ce qu'ils écrivent, que la crotte ou le Pont d'Avignon qu'ils ont organisé de leur substance dégénérée.

Impossible de décrire les rictus, les contorsions, la bave, les efforts, la torture que s'imposent ces pauvres gens à la contemplation d'un grand homme d'Etat qui n'inventa jamais la Bourassaphobie ou la Bourassamanie, encore moins la "crotte" (autre maladie dont souffrent parfois ces excentriques malades dans des moments de chaleur inventive), ou au choc moral que leur occasionne la perte d'un poste de commissaire quelque part, d'un fauteuil d'orateur ou d'un pupître de maître de poste.

Comme pour la Bourassamanie, cette maladie étant incurable, il ne sert de rien d'y chercher remède. On les soulage de la même manière, toujours avec de l'huile de Castor. Un "poll négatif" pourrait être essayé avec quelque chance de succès, comme moyen électro-thérapeutique.

HIPPOCRATE.

M. BOURASSA DANS LE ROLE D'INSULTEUR.

Aux débuts de sa campagne nationaliste, M. Bourassa avait gardé des dehors de gentilhomme, un vernis de bonne éducation qui couvraient encore son âme fieleuse et jalouse.

Il discutait sans insulter.

Il écratignait, mais ne blessait pas.

Depuis qu'il a brûlé ses vaisseaux et découvert son cœur; maintenant qu'il déverse sa haine sur Sir W. Laurier qui commit le crime de le protéger contre ses propres amis, toute la rancœur, et l'écume malsainé qui se sont si longtemps refoulées en lui, se donnent libre cours et s'étalent en taches immondes dans tous ses écrits.

Et naturellement la petite clique qui se pâme devant lui, l'imite.

Ce ne sont que grossièretés, immondices, saletés même contre Sir W. Laurier.

Naturellement la belle figure de notre chef, cet homme si droit, si noble, ce caractère si élevé, si digne, sont à l'abri de grossièretés de ces polisons.

La boue qu'ils lui jettent, rejaillit sur leur propre face et y inflige les stigmates de l'infamie.

Il nous répugne de remuer ces immondices,

Mais il faut que les lecteurs sachent quel malpropre personnage est ce W. Bourassa, fils de gentilshommes.

Voici quelques-uns de ses articles où s'exhalent toute la laideur et la bassesse de son âme:

M. BOURASSA ET LES CHOSES D'EGLISE.

Il (Sir W. Laurier) est venu à Montréal, le Mercredi des Cendres.

Sur ce ton cafard, propre aux gens qui rôdent autour des églises et des sacristies pour ramasser les chapelets, les missels et les porte-monnaies perdus, et au besoin, pour dévaliser les troncs et le boire le vin de messe, la "Presse" annonçait, que le premier ministre était venu rencontrer Mgr. l'archevêque de Montréal . . . .

HENRI BOURASSA.

("Le Devoir"), 17 février, 1910.

LE CHEF DANS DRUMMOND ET ARTHABASKA.

M. Louis Lavergne, député putatif et futur sénateur, et M. Perrault, futur candidat, parcourent le comté, choisissent leurs "délégués", font leurs calculs, prennent leurs mesures ; et lorsque la cuisine, le fourneau, la marmite et les victuailles sont à point, le CHEF FAIT SON ENTREE SOLENNELLE, ET, LE TABLIER SUR LE VENTRE, LA BROCHE ET L'ECUELLE AU POING, IL DISTRIBUE LES VIVRES ET DEFIE SES ADVERSAIRES DE VENIR LE SUPPLANTER DANS LA FAVEUR DES CONVIVES.

Maintenant que le pousse-café et le "gloria" sont avalés, que les chansons à boire ont dégénéré en HOQUETS D'IVROGNES REPUS, il est nécessaire de signaler aux braves gens, encore susceptibles de réfléchir quelquefois, à quelles ressources en est réduit le LAURIERISME et comment il prépare ses triomphes.

HENRI BOURASSA.

("Devoir", 3 nov., 1910).

LA GLOIRE DE SIR WILFRID LAURIER.

En me séparant de lui, je résumai ainsi ma pensée : "Par amour de la gloire facile, du pouvoir et du repos, vous refusez, pour la troisième fois, de lutter pour la défense d'un principe ; vous tournez le dos à ceux qui vous aiment véritablement, qui veulent assurer votre grandeur et votre force véritables, pour vous livrer aux conseils et aux œuvres de ceux qui n'aspirent qu'à manger à l'auge. Prenez garde ; un jour viendra où ceux-là vous entraîneront dans leurs bas-fonds ; et ce pouvoir, que vous ne voulez pas risquer, même de loin, pour la justice et la vérité, VOUS LE PERDREZ IGNOMINIEUSEMENT DANS LA BOUE."

Cette heure approche. Et quel que soit le résultat, ce soir,—que le candidat ministériel soit défait ou qu'il l'emporte par mille voix—la GLOIRE DU GRAND HOMME EST EN TRAIN DE SOMBRER, ET C'EST DANS LA CROTTE QU'ELLE S'ENFONCE.

HENRI BOURASSA.

La BOUE et la CROTTE, voilà où pateauge aujourd'hui ce fils de preux.

Nous pensions que ceci était le comble de la grossièreté.

Mais il y a mieux, L'ACTION SOCIALE avait trouvé moyen de dévancer son chef, d'escalader ce tas de fumier et de trouver plus fort encore.

LE BAS DE SOIE.

Voici ce qu'écrivait le 19 mars, l'"Action Sociale" :

19 mars, 1910.

Vos petits rouges de Québec, comme vous les appelez, Sir Wilfrid Laurier, ne vous pardonneront pas votre refus de plébiscite. J'ai lu ce qu'a écrit de vous Bourassa. Voilà un homme qui vous connait bien, Sir Wilfrid Laurier, et votre députation canadienne-française asservie à votre autocratie. Fournier a bien fait de la marquer au front d'un fer rouge. J'ai bien peur, Sir Wilfrid qu'à part votre honnêteté qui est demeurée intacte, votre toilette impeccable, digne de la Semi-Ready, que votre éloge soit court ; on dira de vous ce que Pitt disait à Talleyrand : "C'est . . . dans un bas de soie."

Inutile de dire que l'"Action Sociale" appelle de toute son âme le triomphe de M. Bourassa.

Voyons, le peuple ne vengera-t-il pas son chef de tant d'ignominie ?

Les Canadiens-français ne vont-ils pas châtier ce malpropre personnage ?

Le temps n'est-il pas venu de punir ce polisson, en lui donnant une bonne leçon?

Gens de cœur et gens d'honneur, votez pour Sir W. Laurier et donnez-lui, le 21 septembre prochain, la plus grande majorité qu'il ait jamais eue.

LE RENARD ET LES

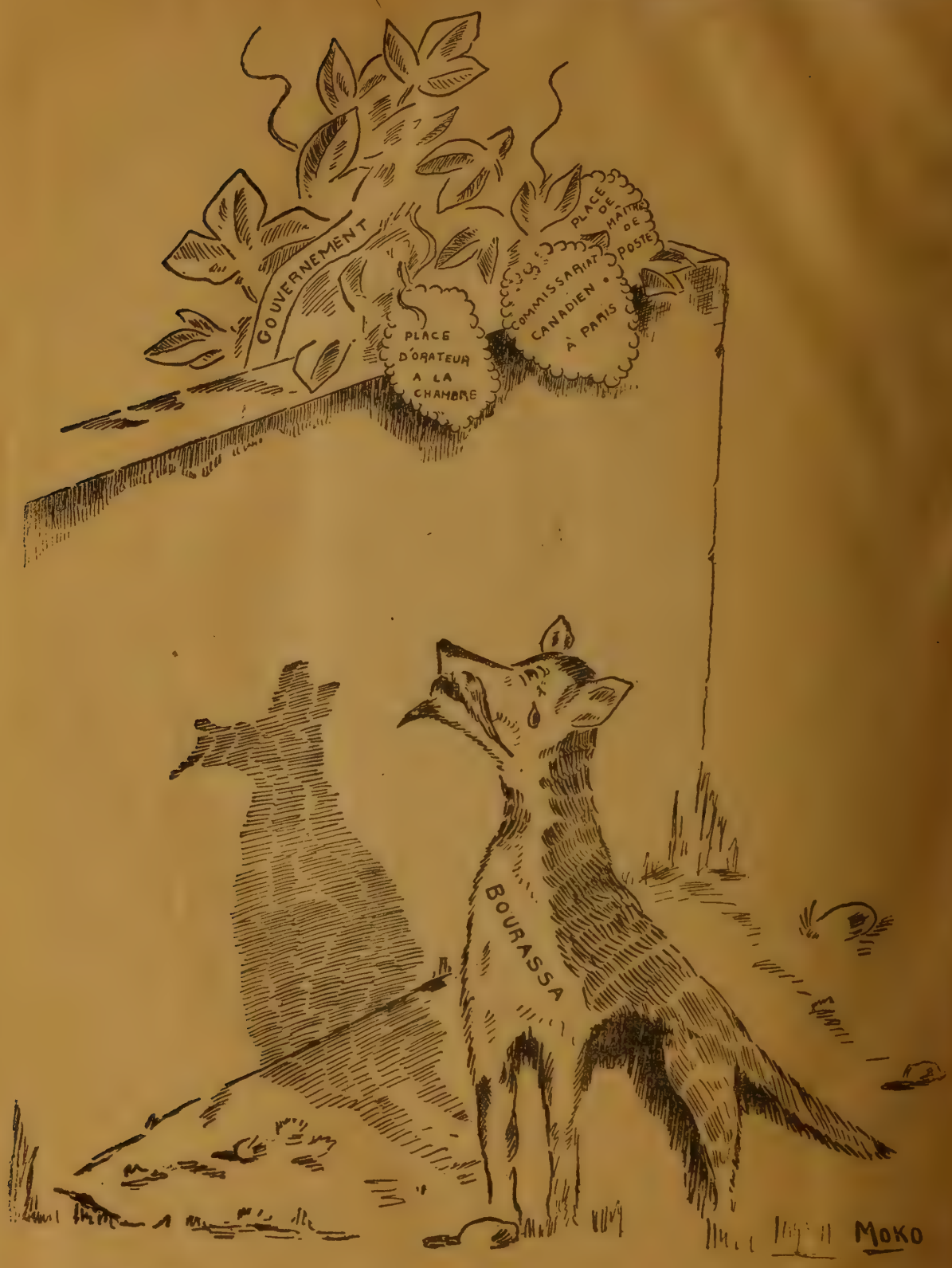

BOURASSA — Ils sont trop verts !

La Double Attaque Contre Laurier.

Les tories accuse Laurier de sacrifier le Canada aux Etats-Unis. D'autre part, les nationalistes et les castors dénoncent Laurier comme impérialiste. A les entendre, l'on croirait que Laurier a vendu et livré le Canada à l'Angleterre.

Je n'exagère pas. Vous savez que c'est là la tactique suivie par la SAINTE ALLIANCE durant la présente lutte. M. Borden, M. Sifton, M. Monk et M. Bourassa ont apparemment des rôles contradictoires, mais ils ne réussiront pas à leurrer le public. Leur coalition occulte est connue. Le pacte de la haine a été signé et scellé. Comme ces créanciers inhumains de l'ancienne Rome, chacun d'eux réclame sa livre de chair et sa goutte de sang. Que dis-je ? M. Bourassa contemple déjà le cadavre de Laurier. Il lui creuse un tombeau... dans ce que je laisserai à M. Bourassa le soin de nommer.

La vérité vraie, c'est que Laurier qui domine ses contemporains de toute la hauteur de sa taille, n'est ni annexionniste, ni impérialiste. Il est CANADIEN AVANT TOUT ET PAR-DESSUS TOUT.

(L'hon. M. Lemieux, à St-Hyacinthe).

TABLE DES MATIERES

	Page
La raison de ce livre	5
L'œil ouvert	5
Sir W. Laurier, réponse à un article infâme de M. Bourassa	6
L'Atavisme de M. Bourassa	8
Le Nationalisme	11
L'œuvre castor	14
Bourassa idéaliste	14
M. Bourassa isolé	16
M. Borden et M. Bourassa	18
L'œuvre de M. Bourassa	21
M. Bourassa sur la défensive	21
Toqué, détraqué, névrosé	25
M. Bourassa et la loi du Dimanche	30
M. Bourassa diplomate, répu et salarié	33
Les trois places de M. Bourassa et ses contradictions	38
S'il eût voulu !	42
Le trust de M. Bourassa	44
Les mains de M. Bourassa	44
Contradictions	46
La vraie indépendance	48
La loyauté de M. Bourassa	50
M. Bourassa jugé par les siens	52
M. Bourassa jugé par un ex-collaborateur	53
M. Bourassa jugé en France	55
Un chef-d'œuvre de cocasserie	57
La Bourassamanie	59
L'homme qui rit	59
La Bourassaphobie	60
M. Bourassa dans le rôle d'Insulteur	60
La double attaque contre Laurier	63

TABLE DES CARICATURES

	Page
La Conférence de Londres	3
L'accord impossible	7
Les camorristes	10
Saute marquis !	13
La course	15
M. Borden dans l'Ouest	17
Tarif	19
Nationalisme	20
Les trois places	22
" En panne "	24
A Bas Laurier	26
Leur cauchemar	28
Les bateaux	31
Les progrès de l'obstructions	34
Le trust	37
Les dangers de la politique	39
Le retour de Sir Wilfrid Laurier	41
La pilule	43
" Bombe No " 2 "	45
L'épée de Damoclès	47
La peur des élections	49
Les trois places de M. Bourassa	51
M. Bourassa aux rayons X	54
Réciprocité	56
L'homme	58
Le Renard	62

University of Toronto
Library

DO NOT
REMOVE
THE
CARD
FROM
THIS
POCKET

Acme Library Card Pocket
LOWE-MARTIN CO. LIMITED

ST/STAT/SER.D/7
September 1951

51-16267